

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé
Maximum: 70
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
ST-JOSEPH
Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Bill 54: M. Lesage dépose 18 amendements qui répondent aux vœux des centrales syndicales

Syndicats: la première réaction est favorable

par Evelyn GAGNON

Les porte-parole des deux grandes centrales syndicales du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, et la Confédération des syndicats nationaux, jugent que les nouveaux amendements au code du travail représentent une victoire pour le mouvement syndical, mais se réservent le droit de faire des commentaires plus détaillés lorsqu'ils auront en mains le texte intégral des amendements.

D'autre part, FTQ et CSN rappellent que ces amendements ne règlent pas le sort des employés de la fonction publique. Les dispositions du code du travail qui concernent ces derniers ont été soumis à un comité parlementaire qui n'a pas encore fait rapport. Le président de la FTQ, M. Roger Provost, a précisé que son organisme n'écartera pas la possibilité de manifestations diverses, dont un arrêt général de travail, contre le bill 54, tant que le sort des fonctionnaires ne sera pas réglé.

Le premier ministre a déposé, hier, à l'Assemblée législative dix-huit amendements au Bill 54, dont la plupart répondent aux vœux et exigences des centrales syndicales.

Lors d'une conférence de presse qui a suivi le dépôt en Chambre des amendements, le ministre du Travail a déclaré que le gouvernement n'avait rejeté aucune des modifications majeures suggérées par les organismes ouvriers.

Ces amendements cependant ne touchent pas le chapitre des services publics qu'étudie actuellement un comité spécial de l'Assemblée législative.

Voici en résumé la portée des principaux amendements soumis par le gouvernement:

- Le loi s'applique à tous les travailleurs, même aux membres des corporations professionnelles, aux domestiques et aux employés de ferme.
- Les membres des corporations professionnelles devront former des associations exclusivement composées de personnes de la profession pour obtenir l'accréditation.
- La convention collective est accessible à tous les salariés.
- Tous les renvois directs au Code civil disparaissent.
- Les articles 54 et 57 sont retranchés.
- Les transports routiers font partie des services publics s'ils détiennent un permis de la Régie des Transports.
- Les entreprises minières doivent admettre sur les propriétés où logent leurs salariés les représentants syndicaux.
- Les employés de ferme pourront obtenir l'accréditation s'ils sont au moins trois à travailler pour un même employeur.
- Le vote au scrutin secret disparaît comme condition nécessaire à l'exercice du droit de grève.
- Le nombre des membres de la Commission des Relations de travail est porté à 13 pour constituer quatre bancs permanents.
- Dans les litiges intersyndicaux les commissaires représentant les parties siègent, mais ne votent pas.

Voir page 2: Syndicats

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le premier ministre a déposé, hier, à l'Assemblée législative dix-huit amendements au Bill 54, dont la plupart répondent aux vœux et exigences des centrales syndicales.

Lors d'une conférence de presse qui a suivi le dépôt en Chambre des amendements, le ministre du Travail a déclaré que le gouvernement n'avait rejeté aucune des modifications majeures suggérées par les organismes ouvriers.

Ces amendements cependant ne touchent pas le chapitre des services publics qu'étudie actuellement un comité spécial de l'Assemblée législative.

Voici en résumé la portée des principaux amendements soumis par le gouvernement:

- Le loi s'applique à tous les travailleurs, même aux membres des corporations professionnelles, aux domestiques et aux employés de ferme.
- Les membres des corporations professionnelles devront former des associations exclusivement composées de personnes de la profession pour obtenir l'accréditation.
- La convention collective est accessible à tous les salariés.
- Tous les renvois directs au Code civil disparaissent.
- Les articles 54 et 57 sont retranchés.
- Les transports routiers font partie des services publics s'ils détiennent un permis de la Régie des Transports.
- Les entreprises minières doivent admettre sur les propriétés où logent leurs salariés les représentants syndicaux.
- Les employés de ferme pourront obtenir l'accréditation s'ils sont au moins trois à travailler pour un même employeur.
- Le vote au scrutin secret disparaît comme condition nécessaire à l'exercice du droit de grève.
- Le nombre des membres de la Commission des Relations de travail est porté à 13 pour constituer quatre bancs permanents.
- Dans les litiges intersyndicaux les commissaires représentant les parties siègent, mais ne votent pas.

Le ministre a soutenu que d'autres dispositions du Bill 54 et l'actuel état de la jurisprudence donnent à la convention collective les effets juridiques recherchés par les employeurs.

UN DROIT NOUVEAU

M. Carrier Fortin a dit que le gouvernement, après consultation, avec les organismes syndicaux, patronaux et experts en la matière, avait décidé de retrancher les articles 54 et 57 afin de faciliter l'évolution d'un droit nouveau dans les relations du Travail.

"Le gouvernement, a-t-il ajouté, considère que la convention collective est la pierre angulaire des rapports entre les employeurs et les employés. Il veut laisser à ces derniers toute la latitude nécessaire de définir eux-mêmes leurs droits et leurs obligations et de prévoir la procédure la plus efficace de règlement de leur griefs."

Le ministre du Travail a fait remarquer que l'article 54 du projet de loi reproduisait textuellement l'article 24 de la Loi des syndicats professionnels adoptés en 1924.

"A cette époque, a-t-il dit, où le Droit civil réglementait seul les relations entre employeurs et employés, il était nécessaire que le législateur, en édictant ce Droit nouveau, donne explicitement une valeur juridique à la convention collective afin d'éviter toute ambiguïté. D'ailleurs, l'article 24 a prouvé son efficacité, puisqu'il a servi à plusieurs syndicats à obtenir gain de cause dans des litiges portés jusque devant la Cour Suprême. La loi des Relations ouvrières de 1944 marque une date importante dans le Droit du Travail spécialement au sujet de la négociation de la convention collective. Cette loi a créé le droit d'accréditation tant pour les syndicats incorporés que pour les associations bona fide, ce qui complète leur droit de négocier et de conclure une convention collective. L'application de cette loi originale et l'interprétation qu'en ont donné les tribunaux ont réellement créé un Droit nouveau, Droit qui n'est ni en opposition, ni similaire au Droit civil mais mieux ajusté à l'évolution des relations industrielles."

Le ministre a soutenu que d'autres dispositions du Bill 54 et l'actuel état de la jurisprudence donnent à la convention collective les effets juridiques recherchés par les employeurs.

Toutes les décisions de la Commission doivent être motivées.

M. Carrier Fortin a dit que le gouvernement, après consultation, avec les organismes syndicaux, patronaux et experts en la matière, avait décidé de retrancher les articles 54 et 57 afin de faciliter l'évolution d'un droit nouveau dans les relations du Travail.

"Le gouvernement, a-t-il ajouté, considère que la convention collective est la pierre angulaire des rapports entre les employeurs et les employés. Il veut laisser à ces derniers toute la latitude nécessaire de définir eux-mêmes leurs droits et leurs obligations et de prévoir la procédure la plus efficace de règlement de leur griefs."

Le ministre du Travail a fait remarquer que l'article 54 du projet de loi reproduisait textuellement l'article 24 de la Loi des syndicats professionnels adoptés en 1924.

"A cette époque, a-t-il dit, où le Droit civil réglementait seul les relations entre employeurs et employés, il était nécessaire que le législateur, en édictant ce Droit nouveau, donne explicitement une valeur juridique à la convention collective afin d'éviter toute ambiguïté. D'ailleurs, l'article 24 a prouvé son efficacité, puisqu'il a servi à plusieurs syndicats à obtenir gain de cause dans des litiges portés jusque devant la Cour Suprême. La loi des Relations ouvrières de 1944 marque une date importante dans le Droit du Travail spécialement au sujet de la négociation de la convention collective. Cette loi a créé le droit d'accréditation tant pour les syndicats incorporés que pour les associations bona fide, ce qui complète leur droit de négocier et de conclure une convention collective. L'application de cette loi originale et l'interprétation qu'en ont donné les tribunaux ont réellement créé un Droit nouveau, Droit qui n'est ni en opposition, ni similaire au Droit civil mais mieux ajusté à l'évolution des relations industrielles."

Le ministre a soutenu que d'autres dispositions du Bill 54 et l'actuel état de la jurisprudence donnent à la convention collective les effets juridiques recherchés par les employeurs.

UN DROIT NOUVEAU

M. Carrier Fortin a dit que le gouvernement, après consultation, avec les organismes syndicaux, patronaux et experts en la matière, avait décidé de retrancher les articles 54 et 57 afin de faciliter l'évolution d'un droit nouveau dans les relations du Travail.

"Le gouvernement, a-t-il ajouté, considère que la convention collective est la pierre angulaire des rapports entre les employeurs et les employés. Il veut laisser à ces derniers toute la latitude nécessaire de définir eux-mêmes leurs droits et leurs obligations et de prévoir la procédure la plus efficace de règlement de leur griefs."

Le ministre du Travail a fait remarquer que l'article 54 du projet de loi reproduisait textuellement l'article 24 de la Loi des syndicats professionnels adoptés en 1924.

"A cette époque, a-t-il dit, où le Droit civil réglementait seul les relations entre employeurs et employés, il était nécessaire que le législateur, en édictant ce Droit nouveau, donne explicitement une valeur juridique à la convention collective afin d'éviter toute ambiguïté. D'ailleurs, l'article 24 a prouvé son efficacité, puisqu'il a servi à plusieurs syndicats à obtenir gain de cause dans des litiges portés jusque devant la Cour Suprême. La loi des Relations ouvrières de 1944 marque une date importante dans le Droit du Travail spécialement au sujet de la négociation de la convention collective. Cette loi a créé le droit d'accréditation tant pour les syndicats incorporés que pour les associations bona fide, ce qui complète leur droit de négocier et de conclure une convention collective. L'application de cette loi originale et l'interprétation qu'en ont donné les tribunaux ont réellement créé un Droit nouveau, Droit qui n'est ni en opposition, ni similaire au Droit civil mais mieux ajusté à l'évolution des relations industrielles."

Le ministre a soutenu que d'autres dispositions du Bill 54 et l'actuel état de la jurisprudence donnent à la convention collective les effets juridiques recherchés par les employeurs.

et les employés sans qu'il soit nécessaire de reprendre l'article 54.

L'article 54 se lisait comme suit: "La convention collective donne ouverture à tous les droits et recours établis par la loi pour la sanction des obligations".

Quant au second article biffé, le no 57, M. Carrier Fortin a dit qu'il s'agissait d'un texte nouveau rédigé afin de souligner le caractère public de la convention collective.

"Cependant, a-t-il déclaré, il semble que cet article pouvait amener à confondre le droit individuel et le droit collectif. Comme ces deux notions sont loin d'être parfaitement définies, un texte de loi trop précis aurait peut-être eu pour effet de paralyser le développement du Droit du Travail ou de l'orienter dans une direction contraire à la réalité. Après de longues

Voir page 2: BILL 54

Le comité de la fonction publique étudie aujourd'hui les mémoires

QUEBEC (DNC) — Le comité spécial de la Législature chargé de l'étude des relations de travail dans les services publics se réunira aujourd'hui pour recevoir des copies de la transcription des débats au cours desquels divers organismes ont exprimé leurs opinions sur ce chapitre du bill 54.

La semaine prochaine, le comité tiendra quelques assemblées à huis clos en vue de préparer le rapport qu'il doit soumettre à la Législature.

Le gouvernement attend ce rapport pour amender la section du Code du travail concernant les services publics, fonctionnaires provinciaux, employés d'hôpitaux, de commissions scolaires et de municipalités.

Johnson: Un budget anti-social propre à asservir la communauté!

QUEBEC (DNC) — "C'est un budget anti-social, un budget de technocrates et un budget d'asservissement pour la communauté québécoise," a déclaré, hier, à l'Assemblée législative, le chef de l'opposition en ouvrant le débat sur le discours du budget prononcé, vendredi dernier, par le premier ministre.

Pendant près de deux heures, M. Daniel Johnson a développé la thèse suivante: l'imprévoyance et la mauvaise administration des libéraux ont provoqué une crise financière; leurs erreurs et leurs contradictions dans les relations fédérales-provinciales, une crise constitutionnelle.

"Le problème financier, a-t-il dit, et le problème constitutionnel sont donc pratiquement indissolubles, et ce n'est pas par une simple coïncidence qu'après moins de quatre ans de régime actuel, la province de Québec se trouve acculée, en même temps, à l'impasse financière et à l'impasse constitutionnelle."

Laportie: des municipalités vont doubler leurs revenus

QUEBEC (DNC) — La population des municipalités nouvellement assujetties à la taxe de vente de 2 p.c. pour fins municipales paieront \$7,400,000, mais recevront en retour des subsides de l'ordre de \$12 millions, a déclaré, hier, le ministre des Affaires municipales.

Répondant au chef de l'opposition, M. Pierre Laportie a cité des exemples de municipalités rurales qui, grâce au système de répartition de la taxe de vente selon un minimum de \$2.50 par tête, verront leurs revenus doubler et même, dans certains cas, tripler.

Le budget est anti-social, parce qu'il vient alourdir une fois de plus le fardeau des ouvriers, des cultivateurs, des familles nombreuses, de ceux qui sont déjà dans la détresse. C'est un budget de technocrates, parce qu'il a été visiblement préparé par des gens tellement étonnés par l'aspect technique des problèmes qu'ils oublient d'en regarder l'aspect profondément humain. Un budget d'asservissement pour la communauté québécoise, car une administration qui vit au-delà de ses moyens et qui s'enfonce toujours davantage dans les déficits et dans les dettes se place par le fait même dans une situation périlleuse en ce qui concerne la sauvegarde de ses droits.

LA CRISE FINANCIERE

Le chef de l'opposition a affirmé que le Québec était la province la plus taxée au Canada: le fardeau imposé à chaque contribuable se trouve une fois et demie plus lourd dans le Québec que dans l'Ontario; les Québécois paient la plus grosse taxe de vente au pays. A six pour cent, c'est trois pour cent de plus qu'en Ontario et qu'au Nouveau-Brunswick et un pour cent de plus que dans les autres provinces.

M. Johnson a soutenu qu'il y a deux ans, dans plusieurs régions rurales, la taxe de vente n'était que de deux pour cent et qu'elle est maintenant à six pour cent.

"Un fait brutal: les contribuables verseront \$53 millions de plus par suite de cette uniformisation de la taxe de vente. Il y a deux ans, la généralisation de la taxe de vente scolaire les avait déjà forcés à payer plus de \$35 millions. Des centaines de milliers d'ouvriers, sans autre protection que des salaires minima de 64 à 74 cents, doivent supporter sans se plaindre un budget aussi gros que la province la plus riche du Canada."

Le chef de l'opposition a dit que le gouvernement libéral menace de mettre en tutelle les cultivateurs qui, avec un revenu d'à peine \$1,000, doivent payer annuellement des taxes foncières de \$200 ou \$300.

"Et ce sont ces mêmes libéraux qui, à leur avènement au pouvoir en 1960, ont fait perdre aux particuliers les généreuses exemptions de base qui les avantageaient par rapport aux autres provinces."

Voir page 2: JOHNSON: UN



Québec aura son ministère de l'éducation le vendredi 15 mai

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement proclamera, mercredi, le 15 mai prochain, par arrêté ministériel, le ministre de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'Éducation.

En annonçant cette nouvelle, hier à l'Assemblée législative, M. Jean Lesage a dit que ce même jour, on procédera à l'assermentation du ministre, du sous-ministre et des deux sous-ministres associés.

Les Six Jours ont pris fin hier

Lire à la page 11

Montréal aura le contrôle financier de la CTM — page 3

Les sociétés se transforment, nécessité d'un ordre nouveau, dit le P. Bouvier — page 5

LE CHANOINE LUSSIER EXPLIQUE AUX ETUDIANTS DE STE-THERESE:

"Nous avons rajusté vos notes pour vous protéger contre des résultats injustes"

par Réal PELLETIER

L. vice-recteur du séminaire de Sainte-Thérèse a expliqué aux étudiants du niveau collégial hier midi que la hausse générale des notes d'examen aux fêtes avait pour objectif de "protéger les étudiants contre des résultats qui n'étaient pas justes". On a, a-t-il dit, "mis la note qu'on pensait juste".

Le chanoine Charles Lussier a lu de larges extraits du texte d'une causerie prononcée le 13 janvier dernier par le recteur de l'institution, Mgr Pierre Decary, devant le corps enseignant. Mgr Decary y expliquait les motifs pour lesquels les autorités avaient décidé d'élever les notes de façon générale aux examens

de Noël et annonçait que désormais, il n'accepterait "aucune moyenne de classe, dans aucune matière, qui soit inférieure à 65 pour cent".

Les professeurs confirment les révélations du "Devoir"

Dix-sept des 23 professeurs membres de l'Association des professeurs laïcs du séminaire de Ste-Thérèse ont adopté à l'unanimité mercredi une résolution indiquant que "l'ensemble des faits rapportés par "Le Devoir" dans ses récentes livraisons est conforme à la vérité". Il s'agit des révélations du "Devoir" concernant le fait que les autorités ont "soufflé" les notes des élèves aux fêtes sans en avertir les professeurs et le renvoi d'un certain nombre d'entre eux.

Voir page 2: LES PROFESSEURS

Dans son exposé du 13 janvier, le recteur avait déclaré qu'il "n'est pas normal qu'un professeur s'oumette une moyenne de 51 pour cent pour un semestre, alors que le dossier des élèves, les années précédentes indiquent des moyennes de 65 et 70 pour cent dans la même matière".

"La faculté des arts, avait dit Mgr Decary, demande que les moyennes se tiennent autour de 70 pour cent". Le recteur avait aussi parlé des "résultats anti-pédagogiques" des étudiants, au premier semestre.

Il avait cité le cas de nombreux individus à qui les professeurs avaient donné pour le premier et le deuxième bulletin et pour l'examen semestriel, les résultats suivants, dans une matière: 70, 66 et 57; 61, 60 et 56; 68, 65 et 60; 54, 64 et 53; etc., le tout, rappelé

Voir page 2: Nous avons

Un secrétariat scientifique, formé à Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a annoncé aux Communes que le gouvernement fédéral établira un secrétariat scientifique. Le professeur F. A. Forward, de l'université de la Colombie-Britannique, en sera le premier directeur. Le secrétariat sera officiellement ouvert en juillet.

M. Pearson a précisé que le secrétariat aura pour mission de réunir et d'analyser l'information au sujet des programmes scientifiques du gouvernement et d'établir la coordination avec les autres activités scientifiques à travers le pays. Il fera partie du bureau du Conseil privé.

L'initiative a été prise sur la recommandation de l'ancien président du Conseil canadien des recherches, M. Mackenzie.

LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON

A Regina, un accueil sympathique

De notre envoyé spécial, Michel ROY

REGINA — La capitale de la Saskatchewan — encore dominée par un climat d'incertitude électorale — a réservé un accueil sympathique à la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. On trouve ici un comité provincial du biculturalisme, entièrement subventionné par le gouvernement et groupant des représentants des divers groupes ethniques, dont deux Canadiens français.

Lamontagne: la commission ne doit pas échouer

TORONTO — Le Canada, a déclaré hier M. Maurice Lamontagne, ne peut se payer le luxe d'un échec de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Dans une allocution devant l'Association canadienne des manufacturiers, le secrétaire d'Etat du Canada a dit que la culture a été par le passé un facteur décisif au Canada, mais qu'elle peut devenir une grande force d'unification.

"La commission Laurendeau-Dunton ne fera pas grand-chose si elle doit travailler dans un climat de vide et d'indifférence, dans une atmosphère de conflit", a dit M. Lamontagne.

Ce serait la catastrophe si elle devait susciter de l'opposition au Québec et de l'indifférence auprès du reste du Canada, a ajouté le secrétaire d'Etat.

Un rapport intérimaire?

REGINA, (De notre envoyé spécial) — M. Davidson Dunton, accompagné de MM. Scott, Gagnon et Rudnycky, a déclaré au cours d'une conférence de presse que la commission d'enquête sur le biculturalisme envisage la possibilité de préparer un rapport intérimaire au terme des rencontres régionales à travers le pays.

Aucune décision n'a encore été prise à cet égard, a-t-il précisé, mais il se peut que la commission publie une sorte de compte rendu des impressions qu'elle aura recueillies de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria (C.-B.). Les rencontres régionales prendront fin à la mi-juin.

rogé sur la portée et l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'agit-il d'un pacte entre deux "peuples fondateurs" ou plutôt d'une entente entre quatre provinces, entente à laquelle devaient plus tard souscrire les autres provinces de la Confédération. C'est plutôt cette dernière thèse qui prévaut dans l'esprit des participants qui soulignent toutefois la nécessité de "préserver" le caractère distinctif des divers groupes ethniques, fussent-ils français, allemand, ukrainien ou polonais.

On reconnaît que l'article 133 de la constitution prévoit l'usage du français au niveau fédéral et dans le Québec, mais

Voir page 2: A Regina

Les relations canado-américaines sont plus sereines

OTTAWA — En dépit des frictions, le Canada et les Etats-Unis ont aujourd'hui des relations plus sereines qu'à aucun moment depuis trois ans. Les ministres qui ont pris part à la neuvième session de la commission canado-américaine sur le commerce et les affaires économiques, mercredi et jeudi, ont été unanimes à le constater.

Des différends subsistent: les Etats-Unis s'inquiètent des mesures canadiennes favorisant la fabrication domestique de pièces d'automobile et craignent le projet de loi tendant à restreindre le marché publi-

citaire des périodiques américains; le Canada est mécontent de la révision du système tarifaire américain qui a majoré les droits d'entrée de plusieurs produits canadiens et il prend ombrage de l'indifférence que témoignent les Etats-Unis à l'égard de son déficit commercial.

Mais, comme l'a fait observer M. Walter Gordon, hier, à la fin des entretiens, deux pays qui sont en frottement aussi constant ne peuvent éviter de se quereller. Si les conflits sont inévitables, ils ne sont cependant pas insurmontables. L'essentiel est qu'on

puisse en discuter dans un climat d'amitié. Petit à petit, on arrivera toujours à les régler.

Ce climat d'amitié à certes prévalu durant les entretiens de mercredi et de jeudi entre MM. Martin, Gordon et Sharp, d'une part, et MM. Rusk, Dillon et Udall, d'autre part. Sur la plupart des sujets qu'ils ont abordés, les ministres canadiens et américains n'ont pas ébauché de solutions définitives. Tel n'est pas le cours normal de ces réunions. Ils ont pris connaissance de leurs problèmes mutuels, ils en ont discuté et ils ont recherché

actuellement les moyens de les régler. Par rapport à leurs rencontres antérieures, c'était déjà marquer progrès. Leurs discussions n'étaient plus gênées par cette tension et cette froideur qui avaient paralysé leurs négociations de l'an dernier et les rapports Diefenbaker-Kennedy.

Au début des entretiens, M. Arnold Heeney, ex-ambassadeur canadien à Washington, a présenté en son nom et au nom de M. Livingston T. Merchant, un rapport préliminaire de l'étude qu'ils sont à effectuer portant sur les sources de désaccord entre le Canada et les

Etats-Unis. Lui et M. Merchant, ex-ambassadeur américain au Canada, ont été chargés par le président Lyndon Johnson et le premier ministre Lester Pearson, à l'issue de leurs entretiens de janvier, de poser les grands principes au sujet desquels devrait graviter la politique économique et commerciale de l'un et de l'autre pays; en d'autres termes, de dresser la charte des relations canado-américaines.

Leur travail est bien engagé. Ils se sont mis d'accord sur la façon de procéder et ils ont entamé les recherches préliminaires.

REUX

Syndicats...

(Suite de la première page)
nément démocratique de répondre aux aspirations populaires, d'assurer le bien commun et le respect intégral des libertés démocratiques, y compris les libertés syndicales d'association, d'affiliation, de négociation et de grève.

Fonction publique

Ceci dit, le président de la FTQ a fait observer que les modifications apportées au bill 54 ne règlent pas le problème des employés de la fonction et des services publics. Il a réitéré que la centrale continuerait de lutter pour que ces travailleurs soient considérés comme des citoyens à part entière et qu'ils soient intégrés au régime général de notre droit du travail.

M. Provost a tenu à féliciter tous les travailleurs du Québec, y compris les enseignants, les médecins et les étudiants, qui se sont ralliés autour de leurs centrales pour combattre

les dispositions anti-démocratiques de l'ancien bill 54. Il a conclu en disant que la FTQ attendait de connaître le régime qui sera fait aux employés de la fonction et des services publics, pour juger si elle se trouve libérée du mandat qui a été donné à ses dirigeants par le congrès extraordinaire des 11 et 12 avril dernier à Québec de recourir à diverses manifestations démocratiques, dont un arrêt général de travail pour faire disparaître les dispositions les plus odieuses du bill 54.

M. Pépin, pour sa part, a souligné que les amendements déposés hier après-midi ne touchent en rien les employés de la fonction publique qui sont au nombre d'au moins 150.000 dans la province. Le gouvernement attend le rapport de son Comité parlementaire avant de se prononcer. Il serait fort souhaitable a-t-il dit, que le Comité présente un rapport le plus tôt possible pour que le gouvernement sache connaître ses vues au sujet de la fonction publique, au même moment où le Bill 54 amendé sera étudié.

M. Pépin a rappelé que la CSN réclame pour les employés de la fonction publique les mêmes droits qui sont accordés aux autres salariés. Il ne nous apparaît pas qu'il y ait de justifications fondées à refuser le droit d'affiliation à des fonctionnaires provinciaux, a-t-il dit. Nous estimons aussi que le droit de grève doit être limité le moins possible dans une société démocratique.

Historique
On se rappelle que le premier projet de code du travail a été soumis au Parlement au cours de la session de 1963. A

A Regina...

(Suite de la première page)
on ne voit pas pourquoi cette langue deviendrait officielle en Saskatchewan. C'est le point de vue qu'est venu exprimer l'honorable Frank L. Bastedo, ancien lieutenant-gouverneur de cette province, qui s'était signalé à l'attention canadienne, il y a quelques années, par son refus de donner la sanction royale une loi du gouvernement de la CCF. A ses yeux, la commission ne peut étendre le bilinguisme au-delà des limites prévues par la constitution, à moins d'amender celle-ci. Or, selon lui, il n'appartient pas à la commission Duntoun-Burden de recommander des modifications à l'A.A.B.N.

Cette opinion n'est cependant pas unanime. D'autres pensent qu'il ne faut pas hésiter, au besoin, à changer la constitution, du moins pour reconnaître à une minorité, mais non pas aux seuls Canadiens français, l'usage de leurs langues respectives. Quelques-uns enfin estiment que le français est la première des langues secondaires et qu'il convient d'en étendre l'usage à travers le pays.

Ce sont, comme dans les autres villes, les enseignants qui sont les plus fervents partisans de l'octroi d'un statut à la langue et à la culture française là où elles ne jouissent d'aucun droit. Des professeurs suggèrent d'inscrire au programme des écoles primaires et secondaires l'enseignement obligatoire du français. Faute de personnel enseignant, on pourrait recourir à la télévision et à la radio. Nouvelle mission pour Radio-Canada qui en a reçu déjà quelques-unes depuis le début de la tournée.

Un citoyen d'origine belge (ils sont assez nombreux en Saskatchewan) propose une formule nouvelle: l'enseignement de la langue seconde doit devenir obligatoire à travers le Canada et relever du gouvernement central; cette formule, dit-il, n'est pas contraire à l'esprit du principe de l'autonomie provinciale en matière d'éducation puisque l'acquisition d'une deuxième langue transcende l'éducation et doit être considérée comme un outil indispensable pour tout citoyen canadien. Il y a de l'unité nationale, selon ce formuleur, Ottawa prendrait entièrement à sa charge la responsabilité académique et financière d'un tel programme.

En démocratie, fait observer une dame, peut-on obliger les citoyens à apprendre une langue? La démocratie, lui répond une jeune institutrice, suppose certaines obligations; l'acquisition de la langue seconde en est une dans un pays comme le Canada.

Bill 54...

(Suite de la première page)

Le premier amendement consiste à retrancher de la définition de "salarié" l'exclusion des membres des corporations professionnelles, des domestiques et des employés de ferme. En vertu de la Loi des relations ouvrières actuellement en vigueur, ces personnes ne peuvent obtenir l'accréditation et forcer un employeur à négocier.

Afin, a dit M. Carrier Fortin, que le Code du Travail devienne la véritable charte des rapports entre employeurs et employés, le gouvernement veut abolir les restrictions du droit d'accréditation concernant ces catégories de travailleurs. Ainsi, en dehors du personnel de maîtrise et des administrateurs, tous les salariés tomberont sous le coup de la Loi générale des Relations du Travail.

Cet amendement apporte à l'article 20 les ajouts suivants: "Les salariés membres de chacune des professions visées aux chapitres 262 et 275 des Statuts Révisés, formeront obligatoirement avec les personnes admises à l'étude de cette profession un groupe distinct... Lorsque moins de trois personnes sont ordinairement employées à l'exploitation d'une ferme, elles ne sont pas réputées des salariés pour les fins de la présente section."

Le ministre a expliqué que les professionnels, comme par exemple, les ingénieurs, devaient former des unités de négociation distinctes parce que souvent ils ont des fonctions mixtes: ils doivent transmettre des ordres aux contremaîtres, etc. Ils ont le droit d'accréditation et d'affiliation à une centrale syndicale.

Pourquoi limiter le droit d'association à plus de trois employés de ferme? "C'est pour tenir compte du caractère particulier de la ferme familiale qui ne peut pas être assimilée à une entreprise industrielle", a répondu le ministre.

Quelques amendements touchent les articles concernant la Commission des Relations de Travail. Le nombre de membres est porté à quatre d'une façon permanente, ce qui donne un nombre total de commissaires de treize au président. En tout cas, les décisions de la Commission seront motivées. Enfin, dans le cas de conflits intersyndicaux, les commissaires représenteront les parties s'engageront, mais ne voteront pas.

A part d'autres modifications qui ne sont que de simples questions de concordance, il y a, à l'article 98, la suppression du mot "légal" après le mot "grève". Ainsi donc, un salarié ne perdra pas son statut de salarié pour les fins de la Loi du seul fait de sa participation à une grève quelconque; de plus, le ministre du Travail pourra nommer le greffier des conseils d'arbitrage chargés par les parties de trancher un différend sur les conditions de travail.

En terminant, M. Carrier Fortin a déclaré: "Le gouvernement est convaincu que le Bill 54 reflète la situation actuelle au Droit du Travail. Il reste au monde du travail de la faire évoluer".

Le ministre a dit que les articles 54 et 57 auraient empêché cette évolution normale d'un Droit nouveau.

Johnson: un...

(Suite de la première page)

"L'impôt provincial sur les profits des corporations, a-t-il ajouté, demeure encore, depuis la première année d'administration des libéraux, de deux pour cent plus élevé que dans le reste du pays."

M. Johnson a affirmé que le Québec détenait le triple championnat canadien du chômage, des faillites et des zones de détresse.

"Les vrais responsables, a-t-il dit, des retards à reprendre sont ceux qui, à Ottawa, refusent de nous rendre nos sources de revenus et qui, comme M. Lesage, prétendaient que le Québec avait sa pleine liberté fiscale lorsque le partage des impôts se traduisait en 1952, à la formule 5-5-50, alors qu'il exige 25-25-100 comme minimum."

Le chef de l'opposition a dit que l'uniformisation de la taxe à 5 p.c. sera désastreuse pour l'économie des régions limitrophes de Québec, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, car nos deux voisins, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, n'ont que des taxes de vente de trois pour cent.

"Si une différence, a-t-il ajouté, de deux pour cent, d'une municipalité à l'autre, pouvait causer des préjudices à certains commerces et favoriser l'évasion fiscale, comme l'affirme le premier ministre, imaginez ce que donnera une différence de trois pour cent d'une province à l'autre."

M. Johnson a dit que la Constitution était l'instrument nécessaire de l'égalité dans un pays où coexistent deux communautés culturelles et que c'est la minorité qui souffre le plus des défaillances de la constitution. "Tout ce qui tend à remplacer la force du droit par la force du nombre augmente son insécurité et son état de dépendance."

Parlant du fédéralisme coopératif, M. Johnson a dit qu'il était étonné que tant de gens se laissent prendre à la piperie des mots, car à quoi vise ce soi-disant fédéralisme coopératif, sinon à tout jeter pélemêle dans un fonds commun, où chaque gouvernement pourra ensuite puiser avec l'assentiment des autres, c'est-à-dire de la majorité?"

"Une constitution, dit-il, qui se fait au jour le jour, à coup de précédents, de subventions conditionnelles, de programmes conjoints, d'accords et de conférences fédérales-provinciales, les normes, les priorités, les méthodes et l'esprit qui prévalent ne peuvent être que ceux de la majorité."

Le chef de l'opposition a déclaré que la communauté culturelle anglo-canadienne n'avait qu'à faire appel à ses souvenirs pour comprendre les réactions du Canada français. Pendant tout le temps qu'elle a été en état de minorité dans le pays, elle a exigé et obtenu sous la séparation complète du Haut et du Bas-Canada comme en 1791, soit une représentation égale dans un parlement commun comme en 1841.

"Is ont été, dit-il, les premiers séparatistes et je ne latine ou française, sont beaucoup plus exigeants que les Anglo-Saxons dans leurs corrections d'examen, ce qui nous défavorise au regard des Anglo-Saxons lorsque vient le temps pour les étudiants par exemple de réclamer des bourses d'étude."

Les professeurs ont aussi affirmé que, contrairement à l'opinion exprimée mardi dernier à l'émission "Mère-Magazine" par le Père Savard, directeur de la commission pédagogique de la Fédération des collèges classiques, il est faux de prétendre que tous les moyens de conciliation n'ont pas été épuisés par les professeurs concernés.

Le fond du litige, affirment les professeurs, est d'abord d'ordre académique et pédagogique. L'association regrette également que le conflit ait éclaté sur la place publique.

Nous avons...

(Suite de la première page)

à déclaré: "Vous savez, la hausse des notes, ça s'est fait ailleurs... Je ne pense pas que vous ayez à subir préjudice de ceci". Après deux secondes d'hésitation, il a ajouté: "De toute manière, on va voir à ça..."

Une question devait être posée aussi sur le "conflit d'intérêts" auquel est mêlé Mgr le recteur, celui-ci étant en même temps doyen de la faculté des arts, qui enquête présentement sur la hausse des notes. Le chanoine a eu une réponse vague et ambiguë: "Il y a déjà des précédents en ce genre".

A partir des révélations du Devoir, un étudiant a fait le rapprochement suivant dans sa question: "Comment se fait-il qu'on aurait cessé les réunions pédagogiques chez les professeurs au moment même où on est à appliquer un programme nouveau?"

Et le chanoine Lussier de répondre: "Je dirais: fiez-vous pas au Devoir de ce temps-ci". Il ajoute qu'il est faux de prétendre que les réunions pédagogiques ont cessé complètement, mais admet qu'elles ont diminué. Mais par le Devoir, ajoute-t-il, plusieurs ont quand même appris qu'il existe une commission des études et des réunions pédagogiques à Sainte-Thérèse, ce qui ne se fait pas partout.

Le chanoine Lussier a fait également, en rappelant les propos de Mgr Décarie à ce sujet, du fait que les Canadiens français, à cause peut-être de nombre mentalité

Des questions...
Après avoir lu le texte de Mgr Décarie et avoir fait quelques commentaires personnels sur la situation, le chanoine Lussier a répondu aux questions de deux étudiants qui demandaient: "comment les étudiants vont être accueillis à l'université", par suite des révélations faites sur la hausse des notes.

A la première question en ce sens, le vice-recteur a répondu: "Nous attendons le rapport de la faculté de médecine".

Devant un deuxième étudiant qui insistait pour que le vice-recteur précise sa pensée sur la question, le chanoine Lussier

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS de DÉCÈS

BEAUDRY - A Buckingham, le 30 avril 1964, à l'âge de 54 ans, est décédé monsieur Maurice Beaudry, agronome, époux de Thérèse Marchand, demeurant au 680 Bloomfield. Les funérailles auront lieu samedi le 2 mai. Le convoi funèbre partira du salon J. S. Vallée, 1111, rue Laurier, à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 10h. Et de là au cimetière. Prière de pas envoyer de fleurs.

RESIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Poirier Inc. 6520, ST-DENIS 10,256, ST-LAURENT Tel.: 277-5700

Petites annonces du "Devoir"

OFFRE D'EMPLOI

Dame ou demoiselle entre 30 et 45 ans pour accomplir travail sérieux et intéressant dans une entreprise de transformation de produits laitiers. Doit être bilingue et posséder la dactylographie. Écrire donnant salaire demandé à Casier 627. Le Devoir. 2-3-64

PERSONNEL

Jeunes filles, célibataires, veuves désirant travailler dans un magasin, courrier, agence matrimoniale, peuvent se joindre à: Du Bonheur Inc. Tel.: RA. 3-8686. Pour inscription, envoyez votre photo, 107, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 2-3-64

CAISSE DE PRÊTS BNE POUR MADAME

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCONOMIE

À VENDRE

OUTREMONT. Je construis pour commander l'acheteur un hangar ou cottage dans la plus jolie section d'Outremont. Prix: \$70,000 plus terrain à vendre dans la même section. RB. 3-6-64

À LOUER

Boulevard Saint-Joseph, 8 pièces chauffées, 2e étage, belle vue, 2-3282. Si désirez bureau au 1er, moderne; association, assurance, comptable, dentiste, notaire. 11-3-64

CHAMBRE POUR HOMME

Chambre pour homme, rue Saint-Etienne, près Côte-des-Neiges. RB. 1-9580 après 5 heures. 2-3-64

PROFESSEUR DEMANDE

ÉCOLE DISTRICT NO. 26 ILE BIRCH, COLOMBIE-BRITANNIQUE. Nous offrons un emploi au poste suivant, disponible en septembre, à l'ÉCOLE SECONDAIRE CLEARWATER. Professeur de français - classes 8-12. Bilingue et habile à se servir de la méthode orale de préférence. Situé à 75 milles au nord de Kamloops sur belle route ainsi que voie maritime du CNR. Un excellent endroit pour la pêche et la chasse. Échelle de salaires: 1 an expérience 3100-3825 2 ans expérience 3250-3800 3 ans expérience 3400-3740 4 ans expérience 3550-3720 5 ans expérience 3650-3685 Augmentation de chaque année si service bien rempli. Le maximum s'élève dans 10 à 12 ans. Tout le mérite est accordé à quiconque possède une expérience dans quelque endroit que ce soit au Canada. Les demandes d'emploi avec les récents rapports de l'inspecteur ou du directeur doivent être soumis à: Monsieur F. T. Middleton, District des directeurs d'écoles, 123 rue Columbia, Kamloops, C.B. 4-5-64

PROPRIÉTÉ À VENDRE

St-Basile le Grand - Bungalow, salle de jeux fini, bar, grande piscine, 67x120 terrain, tout voir. Immeuble Valier, courtier. Tel.: 476-1242. 4-5-64

AVE COURCELLETTE

Augmentation de chaque année si service bien rempli. Le maximum s'élève dans 10 à 12 ans. Tout le mérite est accordé à quiconque possède une expérience dans quelque endroit que ce soit au Canada. Les demandes d'emploi avec les récents rapports de l'inspecteur ou du directeur doivent être soumis à: Monsieur F. T. Middleton, District des directeurs d'écoles, 123 rue Columbia, Kamloops, C.B. 4-5-64

CHALET À LOUER

Châlet à St-Alphonse, près de l'eau, électricité, chauffage, toilettes, 2 salles à manger, 3 chambres fermées, \$3,000 ou \$300, pour la saison. - 4-5-64

CHALETS D'ÉTÉ

Construction de chalets d'été terminée, excellents prix. Rapports immédiats. Tél.: 235-564

EM'LOI DEMANDE

Je cherche travail permanent. Qualifications: BA - licence en droit - expérience 4 années dans une étude de notaire, possédant automobile. Écrire Cas 623 Le Devoir. 4-5-64

ON DEMANDE

Je cherche travail permanent. Qualifications: BA - licence en droit - expérience 4 années dans une étude de notaire, possédant automobile. Écrire Cas 623 Le Devoir. 4-5-64

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

AVIS D'ENREGISTREMENT

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du Code Civil, que M. Jean Gagnon & Cie, Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Québec, Province de Québec, a été transférée à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec, le 23 avril 1964, sous le numéro 174432.

Montréal contrôlera désormais les opérations financières de la CTM

De notre envoyé spécial, Jean-Marc LALIBERTÉ

QUEBEC — La ville de Montréal a obtenu gain de cause, devant le comité des bills privés de l'Assemblée législative qui lui a accordé un contrôle complet des opérations financières de la Commission de transport de Montréal.

Le comité a refusé à la ville le pouvoir de ratifier ou de modifier les tarifs de transport édictés par la Commission, mais, dans le concret, on peut dire que Montréal garde indirectement ce pouvoir, ayant celui de modifier le budget de la CTM.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et le maire Jean Drapeau se sont déclarés très satisfaits des résultats obtenus devant le comité de la Chambre basse. Pour sa part, M. Saulnier a dit: "Nous ne pouvons demander rien de mieux."

Un seul article du bill a été retiré. C'est celui qui aurait autorisé la ville à ratifier ou modifier les tarifs fixés par la CTM. Le premier ministre, M. Jean Lesage, a déclaré aux administrateurs municipaux qu'ils n'avaient pas besoin de ce pouvoir parce que Montréal, tout autant que les villes de banlieue, a la protection de la Régie des services publics où elle peut en appeler des taux de la CTM.

De plus, la ville peut fort bien s'entendre avec la CTM pour faire porter ailleurs que sur les usagers certains frais encourus. De telles ententes peuvent intervenir au moment où la CTM soumet son budget à la ville comme l'oblige le bill soumis par Montréal.

Ce projet de bill a donné lieu à une longue argumentation de la part des procureurs des villes de banlieue, MM. François Aquin et Jacques Viau, qui s'opposent au contrôle que veut exercer la métropole sur la Commission du transport.

Me Viau, en particulier, a vu dans ces pouvoirs une menace pour les villes de banlieue "que l'on pourrait affamer en vue de les annexer."

Ce procureur a dit que les administrateurs de Montréal pourraient, nantis des pouvoirs que leur confère le bill, empêcher la CTM de desservir un territoire ou d'améliorer le service existant uniquement pour inciter la population de ce territoire à s'annexer à Montréal.

Il a recommandé qu'on accorde un droit d'appel à la Régie des services publics ou à celle des transports pour obtenir un service que pourrait refuser Montréal. Le premier ministre lui a répondu qu'il serait préférable d'attendre à l'an prochain pour voir ce qui se passera d'ici là.

M. Lesage lui a aussi dit, qu'il ne fallait pas voir que de la mauvaise foi partout, car, dit-il, "on ne peut présumer qu'un texte de loi va être interprété de façon à nuire." M. Lesage a aussi affirmé que Montréal n'aurait aucun intérêt à agir ainsi.

Pour sa part, l'autre procureur des municipalités, Me François Aquin, a soumis que le bill préparé par Montréal était prématuré, vu les circonstances.

"Les municipalités de banlieue, dit-il, s'approprient à faire la démonstration devant la commission Blier qui étudie les problèmes intermunicipaux, qu'elles sont prêtes à faire leur part. Nous considérons que le transport en commun est un problème intermunicipal et si dès maintenant l'on place la Commission de transport sous le seul contrôle de Montréal, on décourage ainsi les municipalités."

M. Lesage a fait remarquer à Me Aquin que la CTM est déjà la propriété de Montréal et qu'il s'agit en l'occurrence de trouver une solution à un problème urgent et que rien n'empêchera les municipalités de faire des suggestions à la commission Blier.

A ce sujet, M. Lucien Saulnier a expliqué que la ville de Montréal et la CTM doivent travailler en étroite collaboration à la préparation du personnel qui sera requis par le système du métro. Il a ajouté que l'on n'aura pas trop de deux ans pour préparer ce personnel et c'est pourquoi la ville de Montréal a soumis ce bill.

M. Saulnier a aussi fait valoir que Montréal ne veut pas confier la gestion des biens des Montréalais s'élevant à \$180 millions à la CTM sans obtenir au préalable une garantie que les intérêts de ses contribuables seront surveillés et sauvegardés.

Ce principe a été admis de part et d'autre même par les membres de la CTM. Le président de l'organisme, le brigadier J.-Guy Gauvreau, et M. Marcel Lafaille, commissaire désigné par Montréal, ont fait valoir, cependant, qu'il ne faudrait pas paralyser l'administration par une procédure trop compliquée.

C'est ainsi que la demande de Montréal d'avoir un droit de regard sur tous les contrats de la CTM a été modifiée pour ne concerner que les contrats de \$5,000 et plus.

Les intérêts des employés de la CTM sont aussi intervenus dans le débat alors que Me Guy-Merrill Desautels, procureur de la Fraternité des cheminots, employés de transport et autres, s'est opposé à ce que le comité exécutif ait le pouvoir de ratifier les conventions collectives de travail.

Reconnaissant que la ville de Montréal peut avoir un intérêt dans les contrats de travail des employés de la CTM, M. Desautels a demandé que Montréal soit représentée aux négociations. "Autrement, dit-il, si nous devons soumettre le fruit des négociations à une tierce partie qui n'aura pas participé à ces négociations, nous risquons de devoir tout recommencer, ce qui n'aura que pour effet de multiplier les appels à l'arbitrage."

Le maire, Me Jean Drapeau, a fait valoir que le texte du bill prévoit que le président et le directeur général de la CTM obtiennent une "approbation préalable," c'est-à-dire qu'il doit consulter le comité exécutif de Montréal pour savoir jusqu'où il peut aller pour répondre aux demandes des employés, ce qui est bien différent d'une approbation finale.

Me Drapeau a fait valoir, toutefois, qu'il y aurait lieu de modifier le texte du bill afin que cette approbation ne soit pas obtenue par résolution du comité exécutif, ce qui deviendrait alors un document public, mais par une lettre.

Me Drapeau a expliqué qu'à l'expérience des négociations à la ville il a constaté qu'il est beaucoup plus facile pour les deux parties de faire marche arrière sans que cela ait l'air d'une défaite, quand les négociations sont tenues secrètes.

Quelques corrections ont été apportées en conséquence au texte du bill.

Ainsi, le président et le directeur général de la CTM devra assurer que l'approbation préalable de la ville a été donnée:

- 1) par résolution du comité exécutif lorsqu'il s'agit:
 - a) de toutes dépenses prévues à un règlement d'emprunt;

Duhamel: séparatisme, événement terrible...

OTTAWA — L'imprimeur de la reine, M. Roger Duhamel, a émis l'opinion hier soir que "le séparatisme serait un événement terrible pour le Canada".

Prenant la parole à un banquet qui marquait l'ouverture du 50e congrès annuel de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, le conférencier a admis que "la Confédération n'est pas nécessairement parfaite" et que des améliorations pourraient être apportées. Mais le principe demeure le même.

Après avoir encouragé les femmes canadiennes-françaises à préserver la langue et la culture françaises, l'imprimeur de la reine dit que les Canadiens français doivent être

- b) de réquisitions de services techniques ou professionnels non prévues spécifiquement au budget;
- c) de virements de crédits et de dépenses imprévues;
- 2) par lettre du président du comité exécutif dans les cas:
 - a) des échelles de salaires pour tous les postes de la commission;
 - b) des conventions collectives avec les employés de la commission.

Le bill prévoit que le budget de la CTM doit être soumis au conseil exécutif qui le dépose chez le greffier en même temps que le budget de Montréal pour être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce budget et les amendements proposés par l'exécutif, sont étudiés par le conseil et adoptés par lui en même temps qu'il procède à l'étude du budget de la ville.

Les emprunts de la CTM devront aussi recevoir l'approbation du conseil municipal en plus de celle de la Commission municipale de Québec.

Enfin, le bill prévoit que toute dépense qui excède \$5,000 se fait après demandes de soumissions publiques autorisées au préalable par le comité exécutif de la ville, à moins d'en être dispensé.

LE MAIRE SÉGUIN DE POINTE-CLAIRE:

Les projets annexionnistes de Mtl créeront un climat malsain

Le maire Art. E. Séguin de Pointe-Claire a déclaré que les projets d'annexion de Montréal et de Toronto créeraient "un milieu malsain" dans lequel "les ploutocrates de la politique" pourraient se vautrer.

Niant les prétentions du maire Philip Givens de Toronto à l'effet que les maires des municipalités de banlieue s'opposaient à l'annexion par intérêt personnel, le maire Séguin déclara devant les membres du club Lions de Montréal, réuni en l'hôtel Sheraton Mont-Royal:

"Le maire Givens parle sans doute pour lui-même. Il ne pense pas certainement aux maires des municipalités de banlieue qui ne sont pas des politiciens à plein temps, mais des hommes qui consacrent le maximum de leur temps libre à l'exercice de leur fonction".

Le maire Séguin ajouta: "Les ploutocrates ne se rencontrent pas habituellement dans l'administration municipale des banlieues. Les ploutocrates de la politique se vautrent bien facilement dans le milieu malsain que les administrateurs de Montréal et Toronto aimeraient créer".

Le premier magistrat de Pointe-Claire, un membre du comité exécutif du Conseil de coordination intermunicipale, déclara que les municipalités de banlieue avaient formé cet organisme dans le but de promouvoir une plus grande coopération parmi les municipalités de l'île de Montréal, tout en maintenant leur identité propre.

"Les municipalités de banlieue reconnaissent maintenant, comme ils l'ont toujours reconnu, qu'il ne réside aucun conflit entre le principe du gouvernement local et celui de la coopération par plusieurs ou des douzaines même de municipalités pour le plus grand bien de tous", de poursuivre le maire Séguin.

La ville de Montréal, pour sa part, espère "obtenir le contrôle absolu de l'île... grâce à l'annexion, l'amalgamation, la fusion, l'association et quoi encore".

Cette mentalité "emparement-de-tout", dit-il, "semble contagieuse" lorsque Toronto se joint à ceux "qui croient que la grosseur en soi est une bénédiction". Il déclara qu'il espérait que ni Montréal, ni Toronto ne réussissent leurs tentatives d'annexion.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI 1er MAI 1964

Marion Petrie nie avoir eu peur de Coffin à l'été '53

par Marcel VLEMINCKX

Le 6 août 1953, Marion Petrie accepta de subir un test de détection du mensonge au quartier général de la Sûreté provinciale à Montréal. C'est ce qui a été dit par cette femme, concubine de Wilbert Coffin hier matin, devant la commission Brossard.

La commission n'a siégé qu'une demi-journée. Elle retournera à Québec lundi prochain, pour une période de trois semaines.

C'est à l'occasion de la déposition du sergent d'état-major Arthur Normandeau, que Marion Petrie a apporté cette précision. D'autre part, le policier Normandeau a relaté qu'en août 1953, Mme Petrie refusait de parler à la police de crainte "d'être tuée par Coffin".

M. Normandeau faisait partie de la brigade des homicides de la division de Montréal en août 1953. Il collabora à l'enquête menée dans la région métropolitaine par le capitaine J.-Alphonse Matte et son collègue Raoul Sirois par suite de l'assassinat des chasseurs américains dans la forêt gaspésienne. Ils savaient que Coffin avait séjourné chez sa concubine, Marion Petrie, depuis le 13 juin 1953 jusqu'au 12 juillet de la même année.

Le soir du 6 août, M. Normandeau était dépeché à la demeure de Marion Petrie pour l'interroger et la ramener au QG de la PP, alors logé dans le sous-sol du vieux Palais de Justice de Montréal.

"Quand je lui demandai des renseignements sur Coffin, elle m'a répondu qu'elle ne me fournirait aucune indication car si elle parlait, disait-elle, Coffin allait la tuer."

"Je lui ai dit, ainsi qu'à son frère, que s'ils cachaient quelque chose à la police, cela pourrait être dangereux pour eux. Finalement, le frère de la Petrie..."

Monsieur le président, lança Jacques Hébert qui venait de bondir sur ses pieds, j'voudrais bien que le témoin dise au moins... Madame Petrie.

Et le témoin Normandeau de poursuivre: "Le frère de Madame Petrie a finalement consenti à accompagner sa sœur au quartier général et à dire ce qu'il savait."

Le policier reconnaît que, depuis la fin de la soirée jusqu'aux petites heures du matin, MM. Sirois, Matte et lui-même ont interrogé tantôt Marion Petrie dans une pièce, tantôt son frère, dans une autre pièce. Au cours de ces interrogatoires, ils obtinrent des renseignements quant à divers objets apportés de Gaspésie à Montréal et qui se trouvaient chez Marion Petrie: un couteau de chasse (le bien du jeune Lindsay), une jumelle, des pièces de vêtement... tous effets appartenant aux Américains assassinés. Effets que MM. Normandeau et Sirois, en compagnie de Mme Petrie, allèrent quérir en pleine nuit chez elle, ou du moins chez sa mère où elle habitait.

Les policiers apprirent également de M. Petrie que Coffin lui avait vendu, à son arrivée à Montréal, un Luger.

M. Normandeau repartit, toujours de nuit, pour aller quérir cette arme chez un citoyen de Montréal-Nord qui l'avait rachetée à M. Petrie. Durant le témoignage de M. Normandeau, Marion Petrie était l'une des quatre personnes assises dans la section de la Cour réservée au public. Jacques Hébert, toujours privé des services de ses procureurs, alla la trouver pour lui expliquer la nature de la déposition de M. Normandeau.

Invitée par le commissaire à déposer à nouveau, Marion Petrie a nié qu'elle "ait jamais redouté la violence de Coffin". Par contre, elle a dit à la commission qu'au cours de cette nuit d'entrevue à la PP en 1953, elle avait consenti à se soumettre à une épreuve de détection du mensonge.

De son côté, M. Normandeau ne nie pas une telle épreuve, il dit seulement ne pas s'en rappeler. Jacques Hébert a posé des "questions d'étonnement", semble-t-il, devant ces méthodes d'enquête; interrogatoire des témoins la nuit et utilisation du détecteur de mensonge pour vérifier la véracité de ces témoins.



MM. René Nicolay, président d'honneur de la Fédération internationale des Jeunesses Musicales de France, et Claude Chuteau, directeur du Club musical du disque et rédacteur en chef du "Journal musical français", sont arrivés à Montréal par Air France pour rencontrer les dirigeants des Jeunesses Musicales du Canada. Ils se rendront ensuite aux Etats-Unis en vue de la création prochaine du mouvement Jeunesses Musicales dans ce pays.

Les Métallos: la caisse de retraite ne nuira pas aux petites entreprises

M. Jean Gérin-Lajoie, parlant au nom des Métallos dans l'industrie du fer ornemental, s'est élevé contre les prétendus inconvénients que causerait la caisse de retraite aux petites entreprises du Québec, comme celles qui s'occupent de fabrication métallique.

Le représentant des Métallos s'est élevé contre les propositions de M. L.-E. Boissonnault, L.S.C. C.A., a colligées dans un mémoire qu'il a remis au ministre provincial du Travail, mémoire intitulé: "Incidents économiques du projet provincial de caisse de retraite".

Dans son étude, M. Boissonnault déclare que "l'introduction d'un régime universel de pension aura précisément pour effet de frapper ces secteurs vulnérables de charges additionnelles qu'ils avaient réussi à esquiver ou à restreindre jusqu'à présent". M. Boissonnault déclare également: "L'effet de toute augmentation des coûts du travail sur l'emploi ne peut être que négatif. Mais, lorsque la charge additionnelle est, dans l'ensemble, presque négligeable, la diminution de l'emploi qui en résultera ne peut être que faible. Toutefois, pour de nombreuses entreprises de petite dimension, une faible augmentation des coûts peut être vivement ressentie, au point de mettre la vie de l'établissement en danger."

Selon M. Gérin-Lajoie, l'industrie du fer ornemental est une de ces petites entreprises: 140 employeurs y emploient actuellement 1,000 travailleurs. "Ses marchés sont volatiles et très concurrentiels sous plusieurs rapports, y compris celui de la concurrence technologique, a-t-il dit; cependant, l'institution de la caisse de retraite ne nuira aucunement à l'expansion de cette industrie. En effet, tous les employeurs du Québec devront payer les mêmes montants et les concurrents extérieurs au Québec paieraient généralement des salaires plus élevés que les nôtres."

"Les employeurs et notre syndicat, a-t-il ajouté, se sont entendus pour instituer une caisse d'assurance-groupe coûtant dix cents l'heure à l'employeur, alors que la caisse de retraite provinciale coûtera trois cents l'heure à l'employeur. Sur une période de trois ans, nos salaires ont été haussés de quarante cents l'heure. On peut donc s'imaginer que dans le fer ornemental, reconnu comme étant le plus faible de ce que M. Boissonnault appelle un "secteur vulnérable", la caisse de retraite n'aura pas du tout les effets que laisse craindre l'auteur du mémoire".

M. Gérin-Lajoie est d'avis que la caisse de retraite aide-

ra puissamment la petite entreprise. "Tout d'abord, a-t-il précisé, cette caisse aidera la petite entreprise à recruter et à conserver une main d'œuvre qualifiée essentielle à son progrès. Ce sont en effet les petites entreprises qui réussissent le moins à assurer la retraite de leurs employés. La caisse de retraite sera également un instrument précieux d'expansion industrielle et de planification économique, et il va sans dire que la petite entreprise a tout à gagner d'un redressement industriel au Québec. Il est significatif que M. Boissonnault ignore ces problèmes".

Le représentant des Métallos reproche à M. Boissonnault de procéder de façon intrigante dans son mémoire. "Il explique d'abord, a-t-il dit, par ses calculs comptables — assez curieusement faits, d'ailleurs — que ces suppléments de coûts et les réductions de profits seraient relativement minimes". Mais quittant soudainement ses propres chiffres, M. Boissonnault prédit sombrement que la petite entreprise sera affectée beaucoup plus que les chiffres ne le laisseraient croire. Dans d'autres

domaines, il procède de la même façon et il laisse entrevoir des réductions de salaires, des fuites de capitaux attribuables aux "exagérations psychologiques", une arme discrète pour la petite entreprise: une baisse du "recours à l'assurance-vie", la disparition accélérée d'entreprises marginales, le relèvement des impôts, et le danger prochain d'une "congestion du marché des obligations provinciales".

"Pour être franc, a-t-il ajouté, puisque M. Boissonnault considère les fabrications métalliques comme un des "secteurs vulnérables", et puisque le fer ornemental, parmi les faibles de ce secteur, ne souffrira en aucune façon de la caisse de retraite, le reste de la province et des industriels n'a vraiment rien à craindre et peut se réjouir en toute confiance de l'institution de la caisse de retraite".

30e MILLE

Un des plus grands succès de librairie depuis Le Frère Untel!

MA CHIENNE DE VIE

par Jean-Guy Labrosse

L'histoire bouleversante d'un "enfant de personne".

En vente partout à \$1.00

Les Editions du Jour

Distributeur: La Patrie, 180 est, Ste-Catherine — UN. 1-2701



ALCAN
MAISONS
MODÈLES
ALCAN

**UNE MAISON NEUVE SIGNÉE ALCAN
DOIT SATISFAIRE LES PLUS DIFFICILES
VOUS ET NOUS**

VOUS? Vous êtes de ceux dont le goût raffiné exige la perfection du style, le summum de confort et de commodité. Dans ce cas, la Maison Modèle Alcan est faite pour vous. Elle vous permet de dormir en paix, car elle est bâtie avec un soin infini, et est faite pour durer!

NOUS? L'Aluminum Company of Canada Limited, une des plus grandes entreprises canadiennes, est toujours soucieuse de qualité et tient à être toujours à la hauteur de sa réputation. Elle a donc exigé — et obtenu — que, dans ses maisons, chaque détail soit parfait.

**POUR VOIR ET VISITER UNE MAISON MODÈLE ALCAN
ET POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE — ALLEZ À**

ST-BRUNO

Il suffit de prendre rendez-vous avec M. Gabriel Chartrand en téléphonant à 653-4404 ou 677-2689

On trouve aussi les Maisons Modèles Alcan à Beaconsfield, Baie d'Urfé et Pointe-Claire. Téléphonnez au 653-4404 ou rendez-vous au bureau de renseignements, 158 Beaurepaire Drive, à Beaconsfield.



ALCAN
MAISONS
MODÈLES
ALCAN

Le nec plus ultra de l'habitation



LES alicaux, l'air pur de la montagne, les arbres merveilleux, un panorama magnifique, un plan d'eau superbe préparé avec soin, tout cela est son égal pour communiquer la joie de vivre. Voilà, hommes d'affaires, professionnels, ce que vous pouvez offrir à votre famille

Achetez votre terrain sur ce lotissement résidentiel exceptionnel, le domaine

SOMMET TRINITE

sur le flanc du Mont-Bruno à l'altitude de 570 pieds

20% comptant, bal. répartie sur 5 ans

La joie de vivre!

SOMMET TRINITE

20 MINUTES DU CENTRE DE MONTREAL
(RUE PEEL ET STE-CATHERINE)

14 minutes de l'expo et du métro.

Toutes les maisons construites seront de styles différents. Nous pouvons vous affirmer que ce sera le plus splendide de tout le Montréal métropolitain. N'attendez pas, déjà un grand nombre de terrains sont vendus. Les prix sont des plus raisonnables.

HEURES DE VISITE Samedi et Dimanche 1.30 à 3.30.

Dépliant sur demande

DU. 7-2700

Envoyer les coupures sur la Route No 9 (Montréal-Québec). Le site est voisin du club de golf Mt-Bruno et du manoir de Père Trinitaire.

JEAN BIGONNESSE, propriétaire

EDITORIAL

MONTRÉAL ET LA CTM

Une réforme qui s'imposait depuis longtemps

Le projet de loi présenté par Montréal au sujet de la Commission de transport a franchi hier l'étape décisive du comité des bills privés de l'Assemblée législative. Une telle réforme s'imposait depuis longtemps, car l'autonomie de la CTM était une entorse à la démocratie.

Cette anomalie a suscité dans le passé des inconvenients graves. En cas de déficit d'opération, la CTM devait obligatoirement augmenter ses tarifs, et elle l'a fait à plusieurs reprises à une époque où la concurrence de l'automobile enlevait des clients à tous les services de transport en commun.

Même l'émeute de 1955 ne suscita aucun changement à cette situation absurde, et il aura fallu attendre près de neuf ans avant qu'elle soit corrigée. Dorénavant, la ville pourra exercer un contrôle efficace sur les opérations et les finances de la CTM.

C'est la nécessité d'assurer une coordination indispensable entre le futur métro et le service de transport en surface qui a permis à l'administration Drapeau-Saulnier de faire corriger cette anomalie. C'est tout à fait normal que les deux services soient intégrés et gérés par la même autorité.

D'autre part, il fallait prendre une décision, car on n'aura pas trop de deux ans qui restent avant l'entrée en service du métro, pour former le personnel du futur service; et si la CTM doit s'en charger, les conditions nécessaires devaient être réalisées sans retard.

C'est du reste l'argument qu'invoquaient les dix-huit villes de banlieue qui s'opposaient à ce projet de loi; elles demandaient qu'on attende le rapport de la commission Blier, avant de changer la situation présente; elles exprimaient la crainte que Montréal abuse de l'autorité demandée pour contraindre des villes voisines à accepter l'annexion, et suggéraient qu'il y ait appel à la régie des services publics ou à celle des transports pour le cas où Montréal refuserait le service à une municipalité.

Quelques modifications mineures ont été apportées au projet de loi pour éviter de nuire au fonctionnement du service. Mais Montréal obtient tous les contrôles essentiels réclamés. Le budget de la CTM devra être approuvé par l'exécutif et par le conseil municipal; la commission devra avoir l'approbation préalable de l'exécutif pour les dépenses de plus de \$5,000 et d'autres actes importants.

C'est tout à fait normal que la ville exerce une surveillance et un contrôle efficaces sur un service municipalisé. Ce qui complique la question c'est que le réseau de la CTM s'étend déjà à plusieurs villes voisines, et que normalement ce service devrait donc être placé sous une autorité intermunicipale ou métropolitaine, comme ce devrait être le cas peut-être pour d'autres services urbains de Montréal qui desservent d'autres villes.

Rien n'empêche de prévoir un système fondé sur une double méthode de représentation; d'une part la population, et de l'autre les contributions financières. Dans le moment, Montréal a la majorité pour la population, et paie environ les deux tiers des dépenses communes.

Paul SAURIOL

Sur un excellent éditorial et un ton inédit du STAR

A plusieurs reprises, au cours des derniers mois, "Le Devoir" et d'autres journaux canadiens-français ont eu l'occasion de s'élever vigoureusement contre des attitudes ou des propos du "Montreal Star".

Remarquable par le sérieux, le respect, la sérénité, cet éditorial du "Montreal Star" fait honneur à son auteur: on souhaiterait que cela devienne le ton habituel de la presse anglo-canadienne du Québec lorsqu'elle aborde les problèmes des rapports entre les deux nations.

Certes, le "Star" fait les plus expresses réserves sur les propos de M. Aron mais avec une parfaite courtoisie; certes, le "Star" reste, naturellement, hostile à l'idée même de l'indépendance du Québec mais il aborde cette fois la question sans passion et convient que l'hypothèse mérite examen.

Après avoir résumé objectivement l'essentiel de l'article de M. Aron (reproduit intégralement dans "Le Devoir" de samedi dernier), l'éditorialiste du "Star" poursuit: "Considérons cette déclaration avec le plus grand sérieux non seulement à cause de son retentissement possible au Canada français mais parce qu'elle vient de Raymond Aron dont les avis pèsent lourd à Londres et à Washington aussi bien qu'à Bonn et à Paris".

BLOCS NOTES

devenir n'aurait rien d'original mais il s'est trouvé, notamment chez les nôtres, tant de pseudo-prophètes pour proclamer que l'indépendance équivaldrait à la misère que ces quelques lignes dans un éditorial du "Star" prennent une lourde signification.

Ce sont des motifs non pas d'ordre économique mais d'ordre politique et socio-culturel que l'éditorialiste invoque, et alors vigoureusement, contre l'indépendance du Québec. Nous croyons ne pas trahir sa pensée en le résumant ainsi: 1) les deux Canadas sont également voisins d'un redoutable géant aux pressions duquel ils ont du mal à résister, même unis; divisés, ils deviendraient tous deux une proie facile pour les E.U. et c'en serait fait du Québec comme du Canada en général; 2) il existe un véritable nationalisme anglo-canadien que trop de Canadiens français tendent à minimiser, enclins qu'ils sont à croire que la plupart des Anglo-Canadiens sont "américanisés" et vivraient sans regret sous le drapeau étoilé, si le Canada venait à éclater.

Dans cette optique et sur ce ton, pourrait s'engager un dialogue sérieux et fructueux, pas le genre de "dialogues à la guimauve" où on nous dit avec des trémoles dans la voix combien on souhaiterait parler français, pas le simplisme de la pseudo-bonne entente et de "l'unité canadienne" mais l'examen réaliste des diverses hypothèses, y compris celle de la souveraineté du Québec. Les Anglo-canadiens semblables à l'auteur de cet éditorial du "Star" ne tarderaient pas à découvrir que le nationalisme canadien-français est à l'opposé du racisme et du sectarisme et qu'il ne puise aucune énergie à l'anglophobie; ils sentiraient aussi que, même dans l'hypothèse, pour eux sans doute catastrophique, de l'indépendance du Québec, les Anglo-canadiens resteraient citoyens à part entière, et — pour continuer sur le plan de l'hypothèse — qu'un Québec souverain pourrait fort bien être membre du Commonwealth!

J.-M. L.

Législation fédérale et sociétés de fiducie

par Marcel FARIBAULT, président et directeur général du Trust Général du Canada

NDLR — En juillet 1963, Me Marcel Faribault soumettait à la commission Porter un mémoire où il se dissociait de certaines opinions exprimées devant la commission par l'Association des sociétés de fiducie. Ce mémoire fut peu remarqué à l'époque, mais il conserve toute son actualité à la lumière du rapport que vient de déposer la commission Porter. Voici le texte du chapitre où l'auteur établit les raisons militent en faveur de la juridiction provinciale dans le domaine fiduciaire.

L'idée d'une intervention d'Ottawa dans l'activité des sociétés de fiducie prend toute son importance du fait que si le gouvernement fédéral a juridiction à ce sujet, rien ne l'empêcherait de conférer aux banques, ou à toute autre compagnie, le droit d'exercer les fonctions de fiduciaire, soit absolument, soit à telles conditions qu'il lui plairait d'imposer.

Or, ceci irait en contradiction directe de la pratique et de la politique des provinces de ne pas accorder ce droit aux compagnies ordinaires, et ce à raison du fait que malgré les mots, les affaires de fiducie ne sont pas des affaires mais un service public assimilable à une profession et à un règlement comme tel.

De même que les professions rentrent dans la catégorie de la propriété et des droits civils, de même l'exécution de fiducies doit être le fait de compagnies spécialisées. En fait, les sociétés de fiducie peuvent être assimilées à des officiers des tribunaux en toute matière financière proprement dite, d'exécution testamentaire, de tutelle, de curatelle, de conseil judiciaire, etc. Or, ces fonctions constituent l'essence des opérations des compagnies de fiducie, tel que démontré par les définitions des lois qui régissent ces sociétés, tant la loi fédérale elle-même que celles de Québec ou d'Ontario, etc.

Il n'y a aucun doute que la fiducie est affaire de propriétés et de droits civils. C'est d'abord une matière de propriété. En effet il est de l'essence d'une fiducie ou d'un trust que le fiduciaire détienne un bien pour le bénéfice d'autrui, ce qui s'exprime d'habitude en disant qu'il détient le titre ou la propriété légale, tandis que le bénéficiaire a le titre ou la propriété bénéficiaire. C'est aussi matière de droits civils car les trusts ou fiducies sont d'occurrence journalière et se rencontrent sur des opérations commerciales et juridiques, donateurs et donataires, créancier et débiteur, dépositaire ou séquestre, agence et administration, etc.

Interprétation erronée de l'article 92, paragraphe II, de l'AABN

Certaines décisions du Conseil Privé en matière de constitution de compagnies paraissent avoir interprété l'acte de l'Amérique Britannique du Nord comme si le gouvernement fédéral avait juridiction pour créer des compagnies dont l'objet était la poursuite de leurs affaires en plus d'une province. Or ceci n'est qu'une conséquence d'une interprétation erronée de l'article 92, paragraphe II, donnant juridiction aux provinces sur la constitution de compagnies pour des objets provinciaux, qu'on a voulu considérer comme des objets à poursuivre dans la seule province accordant l'incorporation. Cette interprétation a été réprochée par la Cour Suprême dans la référence des compagnies et indirectement abandonnée par le Conseil Privé lui-même dans la cause de Bonanza Gold Creek contre Sa Majesté, en sorte qu'elle ne peut plus être retenue. On admet donc que

les provinces peuvent créer des compagnies qui possèdent les pouvoirs des personnes naturelles et ont aussi la capacité d'être autorisées à agir dans les juridictions. En donnant la même base au pouvoir du gouvernement fédéral de créer des compagnies, on est arrivé à dire que lui aussi pouvait donner aux compagnies par lui créées les pouvoirs d'une personne naturelle.

Or si pareil énoncé pouvait suivre et la rigueur pour des sociétés commerciales ordinaires, dont seul le cas a été décidé par les tribunaux, il devient nettement insuffisant en ce qui regarde les compagnies de fiducie pour deux raisons principales.

La première raison est inhérente à la nature des compagnies et corporations que les tribunaux ont toujours regardées comme incapables de remplir les fonctions fiduciaires énumérées plus haut comme de l'essence des affaires de fiducie. On pourra consulter à ce sujet les Commentaires de Blackstone, vol. 3, pp. 473 et s., et les auteurs en général sur les opérations de corporations. L'article 365 du Code civil du Bas-Canada, adopté en 1886, et donc par la Législation du Canada-Uni avant la Confédération, résume le sujet très clairement dans les termes suivants:

"En conséquence des incapacités qui résultent de la nature même des corporations, elles ne peuvent exercer ni la tutelle, ni la curatelle, ni prendre part aux assemblées des conseils de famille."

On ne peut leur confier l'exécution des testaments, ni aucune autre administration dont l'exercice nécessite la prestation du serment, et fait encourir une responsabilité personnelle. Elles ne peuvent être assistées, personnellement ni comparaitre en justice autrement que par procureur. Elles ne peuvent ni poursuivre ni être poursuivies pour assaut, batterie, ni autre voie de fait qui se commettrait sur la personne. Elles ne peuvent servir ni pour les tribunaux, ni comme jurés dans les cours de justice. Elles ne peuvent être ni gardiens, ni séquestres judiciaires ni être chargées d'un autre devoir ou fonction dont l'exercice puisse entraîner la contrainte par corps."

Il apparaît ici clairement que ces incapacités qui s'attachent à la nature des personnes collectives ne peuvent être couvertes par le seul fait de l'incorporation et que le gouvernement fédéral ne pourrait accorder pareils pouvoirs à des entités de sa création. La seule autorité capable d'en agir ainsi est celle qui possède juridiction sur les tribunaux, comme sur la propriété et les droits civils puisque toutes les incapacités précitées tombent dans ces catégories.

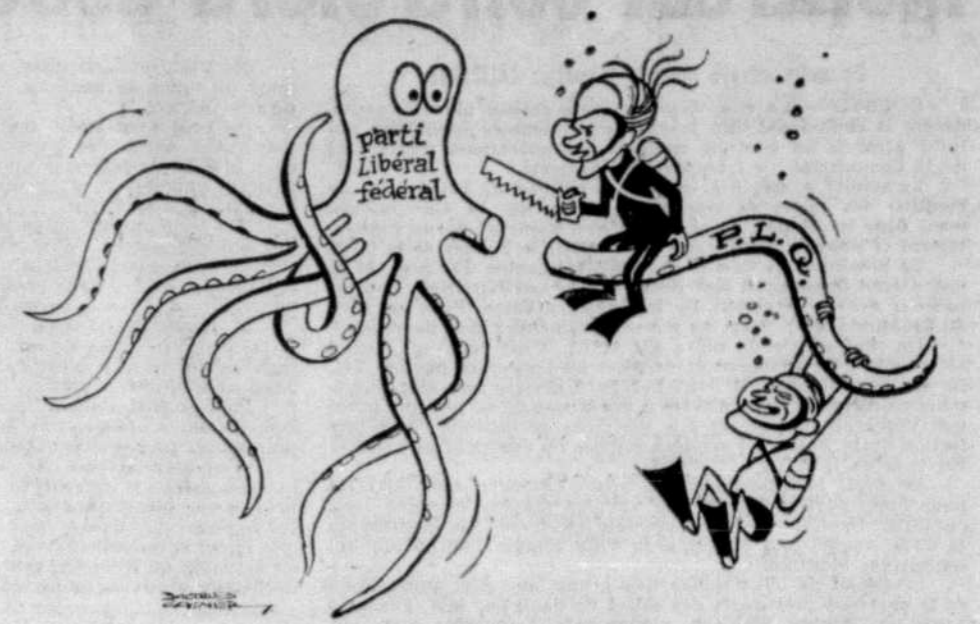
Il faut éviter les divergences de législation

La deuxième raison est implicite dans ce qui a déjà été dit, à savoir que les sociétés de fiducie doivent être considérées comme s'acquittant d'un service public, à savoir l'exécution des fiducies, et ne sont autorisées à le faire que parce qu'elles se considèrent et sont considérées spécialement tant par elles-mêmes que par l'Etat, comme des institutions dignes de la confiance du public pour remplir des devoirs que l'on ne confie dans le cours ordinaire des choses qu'à des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une intelligence et d'une expérience reconnues dans la conduite de leurs affaires privées. Les sauvegardes que donnent à ce sujet les tribunaux sur les personnes physiques grâce à la contrainte, par corps s'exprimant dans la formule "equity acts in personam, not in rem", doivent être compensées quant aux personnes morales par d'autres conditions et sauvegardes dont la détermination relève du législateur.

Si l'on accepte ce raisonnement, il devient évident que le législateur fédéral ne peut ni constituer des sociétés de fiducie de façon courante, ni le faire par loi spéciale en imposant des conditions qui pourraient différer des exigences des provinces. Si, au contraire, on rejette le raisonnement quant à la création des sociétés de fiducie, laissant ainsi dans son chaos actuel toute la question de la juridiction sur les compagnies, on devra néanmoins l'admettre pour les restrictions et conditions imposées par le gouvernement fédéral aux sociétés de fiducie constituées par lui. Le maintien de cette législation ayant pour effet de créer des divergences de législations entre les lois fédérales et provinciales.

Principes d'une saine coordination

De toute évidence la meilleure solution serait pour les autorités provinciales de se



lettres au DEVOIR

Nos bonnes librairies

Chaque année, à l'occasion du Salon du Livre de Montréal, je viens dans notre métropole. Bien des choses y changent, d'année en année (et généralement pour le bien).

Un point, cependant, m'a étonné et choqué lors de ma dernière visite chez les Montréalais: l'évolution de nos librairies.

Disons que, dans l'ensemble, elles ont perdu le nord. Ainsi, j'ai visité deux librairies sur la rue Ste-Catherine: un choix assez abondant de livres de toutes sortes, depuis le livre de poche jusqu'aux livres de luxe. Très bien! Mais où ça ne va plus et où le changement se manifeste, c'est dans le choix des livres. Alors, tout est mélange: le bon, le mauvais, le pie, Sagan à côté de Sertillanges, Sartre à côté de Guy Fregault, Miller pres de Theriault.

Devant ce mélange, les adolescents (et même les adultes) sont perdus. Aussi, pour avoir une idée plus élargie, je suis allé dans une vieille librairie canadienne-française mettre d'accord pour la surveillance des sociétés de fiducie, matière qui les regarde encore plus que celle des assurances.

Nous soumettons donc: a) que les opérations des sociétés de fiducie sont spécifiées par la relation fiduciaire et tombent en conséquence sous la juridiction exclusive des provinces;

b) que si les pouvoirs octroyés par quelque législature provinciale à ces sociétés de fiducie empiètent effectivement sur les opérations de banque, matière fédérale, ces pouvoirs se trouveraient ultra vires de ces législatures;

c) que pareil octroi n'aurait pas pour effet de convertir en banque les sociétés de fiducie, mais uniquement de les assujettir à la juridiction fédérale sur les opérations de banque;

d) que le gouvernement fédéral devrait donc légiférer non seulement sur les banques, mais sur les opérations de banque proprement dites, ce qui l'amènerait à donner de celles-ci une définition générale qui satisfasse les desiderata de la loi et de la pratique, ou tout simplement à légiférer sur un certain nombre de matières qui seraient individuellement reconnues comme d'évidentes opérations de banque ou seraient plus tard déclarées l'être par les tribunaux;

e) que l'on n'a jusqu'à présent fourni aucune espèce de preuve que les sociétés de fiducie effectuèrent de fait aucune opération de banque et que les trois seules opérations auxquelles on s'est attaché, à savoir la réception des dépôts, le privilège du chèque pour les déposants et la participation à la compensation bancaire, ne pouvaient ni engendrer que la Faculté présente une philosophie "qui craint encore de franchir la ligne du risque; la ligne des questions et des problèmes" est faux; un court examen de son annuaire et de son programme peut le montrer; les grands systèmes de Kant et de Hegel, l'Existentialisme sont étudiés à fond.

dont le nom nous est bien connu. Hélas! Ce n'était pas mieux... Faudrait-il que nous envoyions aux dirigeants de nos librairies le livre de l'index pour qu'ils sachent ce

qu'ils doivent importer ou réjecter de ce que l'étranger nous offre?

R.T., lecteur étonné.

L'OPINION DU LECTEUR

L'enseignement de la philosophie

par A. RUSSELL

L'article "L'enseignement de la philosophie au Québec" (Le Devoir, 16 avril 1964) demande une réponse, car je crains qu'une injustice sérieuse n'ait été faite à la réputation de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal.

Premièrement, il n'est pas vrai que la philosophie est enseignée à cette faculté de la façon dont l'auteur prétend qu'elle l'est dans le Québec en général. Peut-être est-il vrai que la philosophie est enseignée de cette façon au Québec ou dans quelque secteur du Québec; je ne possède pas d'information de première main pour en juger. Mais, il n'est pas de même à la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal; et je possède ici une information de première main pour en juger, étant un récent ex-étudiant à cette même faculté. L'auteur fait allusion aux directives données par la faculté des Arts des Universités de Montréal et de Laval, qui rejoignent à peu de mots près la conception du chanoine F. Verbeest, l'auteur du manuel de philosophie utilisé par les étudiants du secteur public. "L'enseignement de la philosophie dans une faculté autre qu'une Faculté de Philosophie (des Arts, par exemple) ne peut être tout au plus qu'un cours d'orientation générale et adapté en conséquence; il ne tend en aucune façon à être aussi adéquat que le serait la présentation de la même matière dans une faculté de philosophie. Mais le jugement formulé par l'auteur sur l'enseignement de la philosophie au Québec et tel que dirigé par la faculté des Arts des Universités de Québec et de Montréal, est donné comme s'il concernait le même enseignement à la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal. Je demande aux lecteurs de cet auteur de ne pas faire l'inférence qu'il suggère. Bien plus: suggérer que la Faculté présente une philosophie "qui craint encore de franchir la ligne du risque; la ligne des questions et des problèmes" est faux; un court examen de son annuaire et de son programme peut le montrer; les grands systèmes de Kant et de Hegel, l'Existentialisme sont étudiés à fond.

Troisièmement, les sorties de l'auteur sur le thomisme comme philosophie "fermée sur elle-même, hostile à toute opposition" dans un sens qui "cotoie" le mur du silence de la "religion", manifestent une ignorance du thomisme, comme ses assertions précédentes en manifestent une de la nature de la philosophie. Et ouvrant la Somme de St. Thomas, on ne trouve pas ces "dogmatiques" "dogmatiques", mais des questions... des questions... des questions... Dieu existe-t-il? Peut-on attribuer quelque nom à Dieu? etc., etc. Mais pas seulement des questions: des réponses, aussi... et avant les réponses, des objections: "Il semble que Dieu n'existe pas, etc. Par conséquent dans la Somme, mais dans tous ses travaux saint Thomas procède-t-il ainsi. Les questions qu'il pose et auxquelles il répond, sont des questions qui hantent l'esprit des personnes aujourd'hui: "Dieu existe-t-il?", "Qu'est-ce que nous sommes?", "Notre vie a-t-elle un sens ou est-elle absurde?", "Quel est l'univers ou nous vivons?", "Est-il fini ou infini?", etc., etc. Il n'est pas nécessaire que nous soit enseignée la façon de poser ces questions, mais la réponse qui leur est apportée... et saint Thomas n'hésite pas à donner des réponses, et des réponses décisives. Mais, cela est ennuyeux pour des esprits conditionnés par une société qui voit la fin (et pas seulement le commencement) dans une stimulation (intellectuelle) à us si bien que sensible. Que le thomisme d'aujourd'hui (laissant de côté la question de savoir comment il est enseigné au Québec) soit un "désert aride" est un non-sens; on s'en rendra compte, si on prend le temps et se donne la peine de lire les écrits d'Etienne Gilson (pour ne mentionner qu'un nom). Le thomisme de cet auteur convaincra tout lecteur impartial de la fertilité et de la vitalité du thomisme comme philosophie d'aujourd'hui.

A. Russell, Moncton, N.B.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1810. Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trevor: Arthur Lefebvre, Directeur de l'Information; Michel Roy. "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: \$20. Alliens au Canada: \$16. À l'étranger: \$22. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. Téléphone: Victor 4-3581.

Le P. Bouvier: les transformations de l'économie et des sociétés imposent un ordre nouveau au Québec

par Marc-Henri CÔTÉ

Les cadres actuels des relations industrielles, si nécessaires soient-elles, semblent craquer sous la poussée des exigences d'une économie qui inaugure l'ère spatiale et atomique. Le régime économique souffre d'un inacceptable paradoxe, d'une productivité sans cesse à la hausse et d'un emploi sans cesse à la baisse, a déclaré hier le R. P. Bouvier, s.j., directeur du département d'économie à l'université de Sherbrooke. Il était le conférencier à la 16e conférence annuelle de Canadian Industrial Trainers' Association qui groupe les responsables de la formation du personnel dans les entreprises.

Le R. P. Bouvier, en termes vigoureux, a dénoncé les transformations radicales de l'économie et des sociétés qui poussent non seulement les ouvriers au chômage, mais aussi les cadres. Il dénonçait également la collusion et les pratiques malhonnêtes des entreprises commerciales. Le R. P. Bouvier a exprimé l'inquiétude qu'il ressent face à la socialisation progressive des entreprises et services au Québec.

Il importe de rester jeune d'esprit et de ne rien considérer comme acquis dans un monde qui se renouvelle sans cesse et plus précipitamment, dans la sphère des relations humaines, a dit le R. P. Bouvier à ses auditeurs.

Le conférencier expliquait que relations humaines et relations industrielles se confondent et qu'en dépit des progrès notables de l'économie, le chômage endémique et structurel, dont le taux de croissance est étonnant, la mine. Le chômage agit sournoisement, prend les hommes par surprise, à tous les niveaux, à tel point qu'il échappe à la vigilance des chefs d'Etat et de l'industrie. Il en est ainsi dans des pays comme l'Allemagne et la France où la planification a été poussée.

Persone ne peut compter aujourd'hui sur la stabilité, la permanence de son emploi. Cette instabilité détruit le sens d'appartenance, elle met un frein au dynamisme, elle abat, décourage, paralyse.

Selon le R. P. Bouvier, les relations de l'homme à son travail changent; il s'agit maintenant d'une relation objective, froide, étrangère d'homme à machine, de machine à homme. Le même phénomène se fait sentir au niveau du personnel de la direction; le chômage s'abat sur cette classe souvent comme un ouragan foudroyant.

Des sociétés industrielles distribuent des bonis de fin de service à des vice-présidents de 50 ans, bonis de \$15,000, mais celui qui le reçoit éprouve un craquement intérieur qui lui enlève tout espoir de relèvement.

La rentabilité du travail est maintenant calculée par les ordinateurs électroniques. Il en devient ainsi à tel point que les négociations de conventions collectives d'homme à homme

font maintenant place à l'introduction de procédés automatiques selon des paramètres enrouvés.

Le R. P. Bouvier s'est défendu de brosser un tableau trop pessimiste, mais il a insisté sur la nécessité d'orienter la pensée.

TRIPLE CANCER

Il a souligné que les relations industrielles, en dépit des progrès qu'elles ont accomplis depuis 25 ans, sont frappées d'un cancer à trois tumeurs: l'insécurité et l'angoisse; la fragilité et le camouflage; le tatonnement, l'incertitude et l'indétermination.

L'insécurité économique, sous le camouflage d'une productivité en hausse, cache un chômage endémique, incurable. L'insécurité dépend d'une croissance économique démesurée, de la transformation des entreprises par l'automatisation, de l'entrée récente du "planificateur administratif", demi-dieu presque omnipotent qui prend les décisions vitales à la marche de l'entreprise.

Les grands marchés intégrés ont bouleversé les notions de prix, d'intégration industrielle. La direction des entreprises ne peut plus prendre de décisions isolées; elle doit tenir compte de l'interdépendance commerciale des coûts, de la concurrence.

L'interdépendance de l'industrie oblige les chefs d'Etat à placer le problème de l'insécurité non sur les épaules du patron, mais sur l'organisation économique de la nation. L'Etat devra subordonner la rentabilité économique à la rentabilité sociale et la sécurité économique à la sécurité humaine.

L'AUTOMATISATION

L'automatisation entraîne des conséquences tragiques au Canada, a dit le R. P. Bouvier, elle tend à absorber les jeunes diplômés, mais elle laisse en chômage les ouvriers. Ses répercussions au Canada sont d'autant plus évidentes qu'il y a peu d'industries de l'équipement d'automatisation dans notre pays.

La croissance économique au Canada, a observé le R. P. Bouvier, est démesurée, erratique, sans planification, sans ordre, elle sème l'insécurité dans l'industrie canadienne.

L'âge des machines crée chez nous un problème de ré-équipement industriel qui va affecter la main d'oeuvre. Plus de 64 p.c. de l'outillage industriel nord-américain a plus de dix ans d'âge, en comparaison de 38 p.c. en 1945. La proportion est de 89 p.c. dans les chemins de fer; de 81 p.c. des machines agricoles, de 72 p.c. des producteurs de métaux.

L'Europe, par exemple, tire avantage de la modernisation de l'équipement industriel et dépasse l'Amérique dans ce domaine. Selon le R. P. Bouvier, les deux tiers des capitaux devraient être affectés à la modernisation de l'équipement et les

gouvernements devraient consentir plus de dégrèvements d'impôts en guise de dépréciation.

Les machines modernes se déprécient très vite, en quelque cinq ans et il faut les remplacer pour faire face à la concurrence des marchés internationaux.

L'automatisation a également ses effets sur l'orientation des métiers, dont il faut prévoir la polyvalence à un tel point que les tâches devraient être mesurées avec des prévisions de dix à quinze ans à venir.

LE PLANIFICATEUR

Le développement de l'industrie exige, depuis cinq ans, la présence du planificateur administratif. Il a pour tâche d'empêcher l'industrie de périr. Cet ordonnateur corporatif combine les cerveaux de génie, de la loi, de l'économie, de la comptabilité, des sciences sociales. Plus de 700 sociétés américaines réclament ses services.

Souvent cet expert ordonne des mises à pied fondées sur les exigences du capital, de la croissance et de l'expansion; la rentabilité économique l'emporte sur la rentabilité sociale.

Vous serez à la merci de ces décisions déterminées par la rentabilité du capital, a dit le R. P. Bouvier à son auditoire de cadres. Il a prédit qu'il faudra avoir recours à la syndicalisation des cadres, dans le but de protéger les emplois, le droit au fonds de retraite, etc.

Le conférencier a fait observer que l'homme se déprécie vite dans l'industrie et qu'il ne peut guère plus trouver place sur le marché du travail, à 50 ans.

La personne morale de la société industrielle se transforme: de patron social, elle devient chef d'armée qui fait la guerre avec les calculs mathématiques. Les administrateurs s'éloignent de la valeur humaine du travailleur pour le voir à travers des tableaux de programmation linéaire et de recherches opérationnelles.

FRAGILITE, CAMOUFLAGE

Les relations industrielles s'exposent à craquer, à s'écraser comme un château de cartes, si elles ne reposent sur des principes de justice, de charité, d'équité. Hélas, comme il est difficile à certains de lier les relations humaines à la rentabilité de l'entreprise. On est moral sur un point pour sauver les apparences, mais on est immoral sur d'autres. Le commandement brutal du profit maximum et des frais généraux démesurés, au mépris de la plus élémentaire justice, agit sérieusement sur le moral de la main-d'oeuvre.

On ne craint plus de recourir à des méthodes déloyales et malhonnêtes dans l'administration et la manipulation des prix, sous prétexte de concurrence, d'autofinancement; en dépit des lois, on maintient les cartels, les ententes verbales, on détruit la documentation compromettante afin de se protéger devant les commissions et les Cours de justice, a dénoncé le R. P. Bouvier.

Il poursuivait en ces termes: On achète les comptes, on soudoie les clients, on se livre à l'illégalité, on paie l'amende, on purge des sentences de prison et le jeu continue au mépris des lois et de la morale. Le consommateur vit à la merci de ces czars économiques et les ouvriers perdent confiance dans une direction qui ne marche plus d'après le principe, mais d'après l'opportunisme et le résultat immédiat. Comment un régime de relations industrielles peut-il s'édifier si la direction manque de principes et la confiance manque de fondement!

Quelle aberration de vouloir établir un réseau d'ententes entre patrons et ouvriers quand la tête se moque de la justice? La fragilité du régime des relations industrielles du Québec dépend aussi de la réaction de la population qui bougonne devant le caractère fortement concentrationnaire et de domination du capital étranger. Sous le Québec qu'on voit, il en est un autre qu'on ne voit pas, sous-sol profond, mystérieux d'où sortent des voix troublantes, des défis, des cris de libération, de vengeance, de menaces.

A force d'opprimer un faible, il est dangereux qu'un jour le sentiment de contrainte éclate, a affirmé avec force le R. P. Bouvier.

Les Canadiens français contrôlent à peine 20 p.c. de leur économie; l'étranger contrôle 80 p.c. de l'industrie manufacturière; 80 p.c. de l'industrie minière; plus de 83 p.c. des raffineries, minoteries, de l'industrie du papier; plus de 95 p.c. des institutions d'assurances; 75 p.c. des salariés du Québec sont payés par des compagnies étrangères; 80 à 90 p.c. de la consommation dépendent des étrangers. Une grande quantité de produits alimentaires proviennent d'en dehors de la province. L'équipement d'universités, d'hôtels est acheté en majeure partie en dehors du Québec.

C'est le "leadership" le plus retardé, le plus arriéré que celui des compagnies qui ont fait affaires dans le Québec

Les employés de bureau de l'Hydro acceptent l'offre patronale en négociations directes

Après quelques mois de négociations laborieuses les membres de la succursale 326 du Syndicat de la fonction publique (SCFP-UNESP) viennent d'accepter la dernière offre globale de l'Hydro-Québec, laquelle comporte des gains assez spectaculaires pour ces travailleurs en cols-blancs qui n'en sont qu'à leur première convention collective.

—des augmentations hebdomadaires générales allant jusqu'à \$8.00 la première année, \$6.00 la deuxième année et \$6.00 la troisième année;

—évaluation des emplois d'ici dix-huit (18) mois avec autres rajustements de salaires;

—semaine de travail de cinq (5) jours maintenue à 36 1/2 heures à Montréal et réduite de 44 à 37 1/2 heures en province;

—temps et demi après les heures régulières et temps double le dimanche;

—retroactivité (montant forfaitaire) de \$150.00 pour tout le monde;

—onze congés payés par année; deux semaines de vacances après dix ans et quatre semaines après vingt-cinq ans;

—sécurité syndicale: formule Rand;

—sécurité sociale: plan général de l'Hydro-Québec.

C'est à une grande assemblée tenue à Granby que les membres de la local 326 ont ratifié à l'unanimité cette première convention collective de travail qui s'appliquera à tous les employés de bureau, aussi bien ceux de Montréal que de province, de la Southern Canada Power, maintenant nationalisée et intégrée à l'Hydro-Québec. Le président Jean-Jacques Jaulniaux s'est déclaré très heureux de cette entente survenue entre ses compagnes et confrères de travail et l'Hydro-Québec.

De son côté, le représentant du SCFP-UNESP, M. Robert Chabot, a déclaré que "cette entente constitue une étape significative vers la parité des

salaires entre Montréal et la province; parité qui constitue une des principales revendications de notre syndicat dans tous les secteurs de la fonction publique".

"Les secrétaires parlementaires sont assis entre deux chaises..."

Le député de Drummond-Arthabaska aux Communes, M. Jean-Luc Pélissier, a brassé hier devant les membres du Kluksklub - Laval un portrait humoristique du secrétaire parlementaire qui, selon lui, est constamment "assis entre deux chaises".

M. Pélissier est lui-même secrétaire parlementaire du ministre du commerce, M. Sharp. Il a dû remplacer hier, au club Kluksklub-Laval, le ministre de la justice Guy Faureau, qui s'est excusé "pour des raisons de santé", ce qui a permis à M. Pélissier d'illustrer la fonction du secrétaire parlementaire: "Il fait ce que lui prescrit son ministre, et parfois aussi ce que lui prescrivent d'autres ministres..."

Le député a reconnu que la création de la fonction de secrétaire parlementaire répondait à un besoin de modernisation du travail du parlement.

Mais il a exprimé l'avis que cette réforme devrait plutôt se faire par une refonte radicale du pouvoir exécutif, conformément aux principes déjà exprimés par le premier ministre Pearson, c'est-à-dire par le rétrécissement du cabinet et l'extension du ministère: une dizaine de ministres formant le cabinet chargé d'arrêter les politiques, et assistés d'une vingtaine de ministres junior qui exercent des fonctions administratives.

A l'heure actuelle, a-t-il dit, "les ministres se servent de leur secrétaire parlementaire en raison inverse du besoin qu'ils en ont." D'autre part, le "maigre secrétaire parlementaire", s'il s'en tient à répéter ce que dit le ministre, on l'accusera de manquer d'imagination, et s'il expose des idées de son cru, on lui reprochera d'entreprendre les principes de la solidarité ministérielle, et il compromettra ses chances de devenir ministre un jour, ce qui est, évidemment, le rêve de tout secrétaire parlementaire...



NE PIAFFEZ PAS entrez dans la course publicitaire du bon pied avec...

cabana séguin & associés inc. 801, RUE LAPELLE MONTRÉAL P.Q. TEL. 391-1118 CREATION PUBLICITAIRE ET REALISATION DE TOUT IMPRIME

ARCHITECTES BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY ARCHITECTES 3480 C. de la Côte des Neiges Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES 750, côte de la Place d'Armes MONTRÉAL - VI. 9-9191

DUPUIS & MATHIEU ARCHITECTES MONTRÉAL 34 - LA. 6-3073

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI ARCHITECTES 1255, boulevard Laird Ville Mont-Royal Suite 280 - RE. 1-9611

JEAN MICHAUD ARCHITECTE 59 ouest, rue St-Jacques MONTRÉAL 1 - 844-1775

SARRA - BOURNET & AUDET ARCHITECTES 159, rue Principale HULL, P.Q. - 777-4994

PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE GRANBY - FR. 2-5888 MONTRÉAL - 276-6013

"La santé, c'est du chocolat" Brillat-Savarin

Poulain La première marque française de CHOCOLAT 5c - 10c - 25c

ASSURANCE AUTOMOBILE Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.

L.-M. DÉSILETS ASSURANCES Montréal: UN. 1-5395 St-Hilaire: FO. 7-5636 Québec: LA. 4-7533

SHEARER LUMBER CO. LTD. 50 HÔTEL STINSON METL. (ANGL. CÔTE-DE-LÈSSE)

VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTERIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE LIVRAISON RAPIDE RI. 8-6161

ARCHITECTE Jeune architecte diplômé bilingue pour position de confiance, spécialisé en composition architecturale et dessins de présentation. BOLTON, CHADWICK, ELLWOOD & AIMENS 4101 ouest, rue Sherbrooke - Tél.: WE. 7-6879

ARCHITECTES Dessinateurs bilingues en architecture demandés pour préparation de dessins d'exécution. Un Chef d'équipe Un Senior (expérience 5 ans au pays) Un Intermédiaire BOLTON, CHADWICK, ELLWOOD & AIMENS 4101 ouest, rue Sherbrooke - Tél.: WE. 7-6879

AVIS AUX ENTREPRENEURS Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent qui porteront la mention "SOUSMISSION POUR CONTRAT No 477", concernant LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE NOUVELLES MACHINES DE MANOEUVRE POUR LES VANNES D'ÉCLUSE À L'EXTREMITÉ AVANT DE L'ÉCLUSE EXISTANTE No 2 - JUMÉLAGE DES ÉCLUSES DU CANAL DE WELLAND, VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le jeudi 31 mai 1964.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumissions, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, bureau 605, 685, rue Cathcart, Montréal (P.Q.), au secrétaire, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, Ottawa 4e, ou au directeur des travaux, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, 360 rue St-Paul, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars (\$100) qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire devra fournir, en conformité des conditions de la formule de soumission, un dépôt afferent à la soumission, d'un montant représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, ou une garantie de soumission, d'un montant représentant 10 p. 100 de la soumission, tenant lieu dudit dépôt, comme condition suspensive de la passation d'un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et pour satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées suivant les indications qui précèdent.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

L. E. BELAND, Secrétaire ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT OTTAWA, le 30 avril 1964.

Institut Marie-Clara de Montréal-Nord (Boulevard Henri Bourassa) affilié à l'Université de Montréal dirigé par les SOEURS de CHARITE de SAINTE-MARIE COURS CLASSIQUE: (Eléments latins) Tél.: 322-8380 Examen d'entrée: 25 avril et 2 mai à 9 heures

CITÉ DE SAINT-MICHEL OFFRE D'EMPLOI: Directeur des relations professionnelles DEVOIRS DE LA FONCTION: a) administration du personnel b) relations industrielles c) négociations d) mise en application des lois ouvrières e) rapport du Directeur général des services

QUALITES REQUISES: Avoir au moins 25 ans le 1er mai 1964 Possibilité de résider dans la Cité de Saint-Michel Bilingue Membre de l'Association C.R.I. ou équivalent Diplômé universitaire

Formule de demande d'emploi: Ecrire à: MARC COURTEMANCHE, c.a. Hôtel de Ville, Cité de Saint-Michel, MH 38

CITÉ DE SAINT-MICHEL OFFRE D'EMPLOI: Assistant trésorier et greffier DEVOIRS DE LA FONCTION: a) responsabilité de l'assistant trésorier b) responsabilité du greffier

QUALITES REQUISES: Avoir au moins 25 ans le 1er mai 1964 Possibilité de résider dans la Cité de Saint-Michel Bilingue Instructions: baccalauréat ès arts ou équivalent, cours de perfectionnement en comptabilité, faire partie d'une organisation de comptables reconnue.

Formule de demande d'emploi: Ecrire à: MARC COURTMANCHE, c.a. Directeur général Hôtel de Ville, Cité de Saint-Michel, MH 38.

CITÉ DE SAINT-MICHEL OFFRE D'EMPLOI: Assistant trésorier et greffier DEVOIRS DE LA FONCTION: a) responsabilité de l'assistant trésorier b) responsabilité du greffier

QUALITES REQUISES: Avoir au moins 25 ans le 1er mai 1964 Possibilité de résider dans la Cité de Saint-Michel Bilingue Instructions: baccalauréat ès arts ou équivalent, cours de perfectionnement en comptabilité, faire partie d'une organisation de comptables reconnue.

Formule de demande d'emploi: Ecrire à: MARC COURTMANCHE, c.a. Directeur général Hôtel de Ville, Cité de Saint-Michel, MH 38.

sans voir à la préparation du personnel de langue française nécessaire pour la réussite des compagnies étrangères chez nous, quand Américains et Britanniques le font en d'autres pays.

TATONNEMENT, INCERTITUDE

Le R. P. Bouvier a admis que de sa longue expérience de l'enseignement et de l'organisation des relations industrielles, à l'université de Montréal, aux États-Unis et maintenant à l'université de Sherbrooke, il n'a ressenti autant de désarroi, face à l'orientation de la profession que sont devenues les relations industrielles.

Entre deux pôles: collectivisme de croissance et démocratie en recul, les cerveaux doivent chercher la voie moyenne qui replace l'homme à la maîtrise de l'économie - qui réduit les dimensions colossales et inhumaines à la taille de l'homme. C'est sur la solidarité des hommes que repose le salut et non uniquement sur la convergence des intérêts économiques.

L'économie en évolution du Québec repose sur deux piliers: la nationalisation et l'entreprise libre. Le R. P. Bouvier a fait part d'une certaine inquiétude à la constatation que le gouvernement provincial exerce un contrôle direct ou indirect sur quelque 45 p.c. des salaires québécois et que la tendance ne fera que l'accroître. Elle s'étendra probablement à la distribution des produits alimentaires et à divers secteurs de services.

L'ENGAGEMENT

Le R. P. Bouvier a proposé à son auditoire des lignes d'engagement qui feront en quelque sorte des orienteurs de la main-d'oeuvre, les arbitres entre la rentabilité économique de l'entreprise et la rentabilité sociale d'une province, d'un pays. La profession adoptera un cadre nouveau, celui d'un corps professionnel qui participe activement à la réorganisation de l'économie, à la planification du Québec. C'est une tâche prenante que de participer au grand essor de la province, que d'y susciter un ordre social nouveau qui se situe à la soudure des deux plans d'action: celui des entreprises d'Etat sous régime mixte, et celui du secteur libre, sous planification indicative.

VOUS AVEZ DÉJÀ ENTENDU PARLER DE MOI. JE ME NOMME BI-APISERUM Je suis la seule gelée royale d'abeilles stabilisée qui se vend dans plus de 76 pays. Des milliers de médecins recommandent pour eux-mêmes et pour leurs clients. Au Canada, le biologiste français Roger de Bellevet, "le père de la gelée royale", m'a confié à son représentant: R. Lesling Cie D'Apiserum, 170 est, boul. Dorchester, Montréal UN. 1-7173 ou DU. 8-7540



MIEUX QU'UN HÔTEL... l'Estérel C'EST TOUT UN MONDE!

Au coeur des Laurentides, l'Estérel allie le luxe des grands hôtels à l'ambiance bienfaisante du magnifique paysage qui l'entoure. A l'Estérel, hôtel entièrement climatisé, vous trouvez toutes les joyeuses distractions estivales: voile, ski nautique, plages privées et superbe piscine intérieure, équitation, golf, tennis, théâtre d'été, cinéma... une cuisine gastronomique et un confort ultra-moderne. Pour réserver: UNiversité 6-8224 (ligne directe) ou écrire à La Direction, Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Québec.

PRÊTS 1^{re} HYPOTHÈQUE au taux d'intérêt le plus bas! 6 1/2% POUR ACHETER • CONSTRUIRE • FINANCER UNE PROPRIÉTÉ Consultez le gérant LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Consultez le gérant LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Seagram's Renommé dans le monde entier pour sa légèreté authentique et sa saveur remarquable. J. & S. Seagram & Sons Ltd., Waterlton, Ont.

théâtre • musique • cinéma • variétés

VIENT DE PARAÎTRE

Un nouveau livre sur le Québec

L'iconographie québécoise vient de s'enrichir d'un nouveau fleuron qui nous vient de Monaco en France plus célèbre jusqu'à ce jour par sa plage et son casino sans oublier le prince Rainier et la princesse Grèce. En effet les éditions Paul Bory ont réalisé dernièrement 30.000 exemplaires d'un fort volume sur le Québec destiné à tout d'abord à ses trente mille abonnés qui se trouvent répartis dans tout le monde francophone et ensuite au Québec bien entendu qui y trouvera une image de lui-même peut-être un peu différente de celle que donne à ses lecteurs Paris-Match quand il annonce fièrement que le Québec n'a pas de routes! Ne remuons pas le couteau dans la plaie. Donc, un fort volume, soigneusement relié de bleu et fleurdelisé comme il se doit. Quelque trois cents pages sur papier glacé dont on ne peut que louer la présentation et la réalisation graphique en tout point remarquables. Le volume qui a été soigneusement réalisé par des non-Québécois, a tenté de faire le tour du problème et c'est pourquoi nous y trouvons aussi bien des études sur l'économie, la culture, la géographie, l'histoire, que sur... notre réseau routier. On y trouve

aussi des analyses de nos institutions, sécurité sociale, instruction publique, gouvernements, etc... sans oublier nos sites touristiques de la "belle Province", expression que l'éditeur reprend à son compte en réussissant à nous le faire croire par le choix qu'il a fait de ses illustrations, un peu banales pour nous peut-être, qui nous montrent le rocher de Percé et les fous de Bassan de l'île Bonaventure, mais propre à émerveiller ceux qui connaissent moins ce pays traditionnellement voué à l'étranger aux plumes iroquoises. Il est fort agréable de remarquer que la partie consacrée à la production et à l'économie du Québec est la plus importante du volume. Quelques tableaux statistiques illustrent parfaitement ce que nous sommes. Là encore la partie photographique est parfaite. Montréal, à propos d'urbanisme, nous apparaît ici, un peu statique certes, mais à l'image de ce qu'elle est: une grande ville.

Sans doute, une lecture plus précise nous fera découvrir des erreurs secondaires. J'en ai déjà découvert une de peu d'importance il est vrai, il reste que ce livre sur Québec par son élégance, son sérieux et sa précision, nous représente bien. Quelques signatures en bas d'un contrat et le livre sera disponible au Québec pour environ la somme de \$10.00. Signalons enfin que les ministères concernés et la délégation du Québec à Paris ont aidé à faire ce livre et tenté de lui éviter des errements pas trop graves. C'est là une initiative et une collaboration qui semble devoir porter des fruits.

Un souhait maintenant. Que ce livre soit traduit en anglais et diffusé dans les Provinces canadiennes hors Québec. Des yeux s'ouvriront. J.B.

Téléselection

- Long métrage, à 11 heures, Neuf garçons, un cœur, avec Edith Piaf et les Compagnons de la chanson.
Long métrage, à 1 heure, Le Bandit, avec Anna Magnani et Antonio Nazzari.
A 8h30, Cinéma international présente Le Pigeon, avec Vittorio Gassman, Marcello Mastroianni, Renato Salvatori, et Claudia Cardinale.
Cinéma, à 11 heures, présente L'Education sentimentale, d'Alexandre Astruc, d'après Flaubert, avec Jean-Claude Brialy, Marie-José Nat, Dawn Adams et Michel Auclair.

Sophia Loren applaudie

CANNES — M. Louis Joxe, ministre d'état, chargé de la réforme administrative, a déclaré ouvert le 17ème festival de Cannes. Avant que le ministre, du haut de son balcon, inaugure la manifestation cinématographique, la vedette Sophia Loren avait dû mettre dix minutes pour graver les 14 marches de l'escalier du Palais du festival parmi les photographes déchaînés. Quelques instants plus tard, des applaudissements ont souligné le nom de Sophia Loren lorsqu'elle est apparue au générique de "La chute de l'empire romain" qui ouvre le festival. C'est un film qui a été conçu par le réalisateur Anthony Mann comme une revue à grand spectacle composée d'une série de clous: combats de chars, embuscades, batailles entre les Romains et les barbares, fête des saturnales à Rome. Les critiques, qui ont admiré les images et les reconstitutions de foules, ont beaucoup moins apprécié l'étude psychologique des personnages.



L'amour difficile", présentement à l'affiche du Cinéma Festival, est un film réalisé par 4 Italiens, dont les vedettes sont Vittorio Gassman, Lili Palmer, Nadja Tiller et Fulvia Franco qui apparaît sur notre photographie.

Au Festival du cinéma

italien

Un film d'Olmi "Les Fiancés"

On a dit d'Ermanno Olmi que c'était "l'un des talents les plus attachants" du jeune cinéma italien. La critique avait remarqué avec raison l'art du portrait social dont témoignait IL POSTO; c'est avec ce même art que Olmi raconte LES FIANCÉS, son dernier film, qui sera présenté lors de la Semaine du cinéma italien, à la Place des Arts, du 31 mai au 5 juin prochain. Ermanno Olmi est né en 1931, à Bergame. Il fut d'abord metteur en scène de théâtre, puis de 1953 à 1959, il réalisa une trentaine de courts métrages. Son premier long métrage, IL TEMPO SI È FERMATO, nous est encore inconnu; mais depuis IL POSTO, le nom de Olmi est familier à tous les cinéphiles. LES FIANCÉS est l'histoire de Lilliana et de Giovanni, de leur séparation (Giovanni doit aller travailler en Sicile durant dix-huit mois) et de leurs retrouvailles. Pour dire la simplicité de ces êtres et la tendresse de leur amour, il fallait le regard attentif et le grand talent d'Ermanno Olmi, qui, comme l'écrit le critique français Pierre Billard, "manifeste pour ce récit une science inattendue des ressources du langage cinématographique et notamment du montage."

Horaire des spectacles

THÉÂTRE

THEATRE ANJOU — "Monsieur Masure" — Tous les soirs à 9 h., dim., 8h.30.
THEATRE ATELIER DES SALTIMBANQUES — "Pili" — Jeudi, ven. et sam. à 8h.30, Dim., 7h.30.
THEATRE DE LA PLACE — "La Quadrille" — Du mar. au sam., 8 h. 30 — dim., 9 h. 30 — sam., mat. à 2 h. 30. Relâche le lundi.
THEATRE DE L'EGREGORE — "Fin de partie" — Du lun. au sam., 8 h. 30 — dim., 7 h. 30 — Pas de relâche.
THEATRE DU NOUVEAU FONDS — "La grande oreille" — du mar. au sam., 9 h. 00 — dim., 7.30 — relâche le lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Les amants terribles" — Tous les soirs à 8h.30 — Dim., 7h.30 — 7h.30.
THEATRE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL (La Poudrière) — "Festival Cocoon" — 8h.30.
THEATRE LA BOULANGERIE (Les Apprentis-Sorciers) — "Les Bas-fonds" — Jeu., ven., sam., à 8h.30 — dim., à 7h.30. — Spectacle pour enfants à 2h.30.

CINÉMA

ABSTRACT — "Le docteur de vitre" — 1.00 — 4.45 — 8.25.
ALOUETTE — "The Fall of the Roman Empire" — mer., sam., dim. et fêtes, mat. à 2 h. — Tous les soirs à 8 h.
à l'affiche Le quadrille création canadienne
LE THÉÂTRE DE LA PLACE au coeur de la cité 1, PLACE VILLE-MARIE
Billets réservés: \$3.00
Événants: \$1.50
Matinées: \$2.50
Tel.: 861-6665
De mardi au samedi, à 8h.30
Dimanche à 7h.30
Matinée, le samedi, à 2h.30
Relâche le lundi

CONSEIL DES ARTS DU CANADA POUR REPRÉSENTER LE CANADA, SUBVENTIONS A 14 ARTISTES ET UNIVERSITAIRES CANADIENS

OTTAWA — Des subventions d'une valeur globale de près de \$11.000, octroyées par le Conseil des Arts du Canada, permettront à 14 artistes et universitaires canadiens d'assister à d'importantes rencontres et conférences internationales à l'étranger à titre de représentants de sociétés canadiennes. Ces subventions couvrent les frais de voyage aller et retour, et dans certains cas, d'autres frais. Voici la liste de quelques bénéficiaires dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales: — Le Conseil Canadien de la Musique, qui se fera représenter par le compositeur montréalais Jean Papineau, Cuture à l'Assemblée de la Société internationale pour l'éducation musicale, qui aura lieu à Budapest du 26 juin au 3 juillet 1964. — Le Centre du Théâtre canadien, qui a envoyé M. James Domville, directeur de l'École nationale de théâtre, de Montréal, comme délégué à la rencontre internationale pour l'enseignement de l'art dramatique, tenue à Bucarest le mois dernier. — M. Charles Lemelin, de l'Université Laval, qui assistera à la Conférence de l'Asso-

ciation internationale des économistes agronomiques, à Lyon (France) du 24 août au 4 septembre, en qualité de délégué officiel de la Canadian Agricultural Economics Society. — M. Marc-Adélaïde Tremblay, professeur à l'Université Laval, qui se rendra à Moscou en août prochain, pour assister au septième Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques, en qualité de délégué officiel de l'Association canadienne des Anthropologues, psychologues sociaux et sociologues de langues française. — Le Rev. Père Bernard Mailhot, o.p., de Montréal, qui représentera officiellement l'Association canadienne de psychologie au premier Congrès international de psychodrame, à Paris. Cette rencontre aura lieu du 31 août au 3 septembre. — M. Roger Dehem, professeur à l'Université Laval, qui sera délégué officiel de l'Association canadienne des sciences politiques au congrès de l'Association de Sciences régionales de langue française, à Liège (Belgique) du 22 au 24 mai. — La section canadienne de l'Association de droit international, qui enverra cinq professeurs d'université au congrès biennal de l'Association, convoqué pour le 18 août prochain à Tokyo, et qui

THEATRE LA BOULANGERIE — 5140 De Lanaudière "Un spectacle à ne pas manquer, sous aucun prétexte" — Jean Basile LES BAS-FONDS MAXIME GORKI JUSQU'AU 10 MAI SEULEMENT — CE SOIR 8H.30

ELYSEE GAGNANT DU LION D'OR AU FESTIVAL DE VENISE EN 1962 mastroianni Journal intime Un film que vous n'oublierez jamais 14-18 3 semaines

BIJOU SIXIEME Papineau et boul St-Joseph LA 4-1983 et dernière semaine LA REVOLUTION TRANQUILLE est en marche trouble-fête Le film controversé musique de CLAUDE LEVEILLÉE Le film cher PAUL ANKA

FORUM 29 MAI CIRQUE SHRINERS EN AIDE A L'HOPITAL SHRINERS POUR ENFANTS INFIRMES ET AUX ŒUVRES DU KARMAK TEMPLE

To Bed... or not to Bed HEURES: 12.45 - 5.45 - 8.10 - 7.29 - 9.33 SUDDELY SHE BECAME A WOMAN THE SWEDISH MISTRESS

LE THÉÂTRE DE LA PLACE au coeur de la cité 1, PLACE VILLE-MARIE Comédie de Jacques Duchesne avec Roland Ganamet Gilbert Comtois Lucs Guilbeault

400 CHEZ LELARGE LA BRASSERIE Le Bar LE COIN DE LA MER "LA FAMEUSE CUISINE DU 400" ET... L'ambiance la plus gaie à Montréal AVEC CHAQUE SOIR JACQUES THIERRY son orchestre! ses chansons!

UNE EXCURSION DES PLUS AGRÉABLES AU PAYS DES AMOUREUX JACK MASTERS THE GAZETTE L'amour difficile 5e semaine VITTORIO GASSMAN LILI PALMER NADJA TILLER FULVIA FRANCO CINEMA FESTIVAL

Les Productions SAMUEL GESSER INC. présentent "EXCITANT" "SOMPTUEUX" "ENCHANTEUR" Bayanihan TROUPE DE DANSE DES PHILIPPINES VENDREDI 1 MAI - 8:30 P.M. SAMEDI 2 MAI - 8:30 P.M. BILLETTS: \$5.50, 4.50, 4.00, 3.00, 2.50 aux guichets de la PLACE DES ARTS

LE CACHOT On y danse, on y boit, on y mange, on s'y amuse. Réservez votre table. 1204, DRUMMOND 861-4976

Mr MASURE de Claude Magnier ANDRÉE LACHAPPELLE FRANÇOIS CARTIER GUY SANCHE THEATRE ANJOU UN. 1-7494-5 1204 Drummond

LE RIDEAU VERT DIM. 2.30 et 7.30 CE SOIR 8 h. 30 GRAND SUCCES DE RIRE! LES AMANTS TERRIBLES

BILL WONG'S APPRÉCIEZ-VOUS LA VÉRITABLE CUISINE CHINOISE! Alors, c'est pour vous que nous avons fait venir spécialement de Chine un chef réputé. Vous aimerez la saveur incomparable de ses egg rolls et les succulents mets exotiques qu'il vous préparera.

Nous manquons d'orienteurs professionnels, de classes et de professeurs

Votre grain de sel

A l'occasion de la Semaine nationale des bébés qui se termine demain, nous avons rencontré à votre intention Mme Micheline Bouchard, diététiste à la clinique de l'hôpital Sainte-Justine.

Selon Mme Bouchard, encore trop de mamans ne nourrissent pas convenablement leurs enfants, la Canadienne française ne varie pas assez la diète du bébé et a tendance à lui donner beaucoup de pommes de terre, de carottes et de pois verts. "On s'en rend vite compte, dit-elle, quand les enfants sont hospitalisés. Ils ne connaissent pas les légumes; plusieurs n'ont jamais vu de betteraves, de choux-fleurs, de courges ou de brocoli."



Dès le tout jeune âge, ils prennent ainsi de mauvaises habitudes d'alimentation. Parce qu'ils mangent trop de pommes de terre, de "chips", de biscuits et de bonbons, parce qu'ils boivent trop de boissons gazeuses, 4 sur 5 des enfants qui viennent à la clinique de diététique souffrent d'obésité ou d'une carence de vitamines. Mme Bouchard nous signale le cas extrême de ce petit garçon de trois ans, souffrant comme un ballon, pour qui elle établit une diète la semaine dernière et dont les parents ont admis qu'il boit chaque jour une moyenne de 7 coca-cola et une bouteille de bière!

C'est dès les premiers mois du bébé qu'il faut lui inculquer de bonnes habitudes à l'heure des repas et non quand il a deux ou trois ans; il est déjà trop tard. Les repas doivent toujours se passer calmement, insiste Mme Bouchard. La maman doit être souriante, mais ferme et il ne faut pas cajoler l'enfant pour le faire manger ni lui faire de promesses... "Tu auras un bonbon ou un morceau de chocolat si tu manges ta viande"; c'est mauvais pour ses dents et pour son caractère.

Si l'on veut présenter un mets nouveau au bébé, il faut le faire au début du repas, quand il a bien faim. N'insistez pas; contentez-vous qu'il y goûte pour commencer, puis continuez avec un plat qu'il connaît et qu'il aime. Recommandez le lendemain en augmentant les quantités. Il ne faut jamais forcer un enfant à manger, ni le supplier, ni le menacer. Cela produirait l'effet contraire et risquerait de le dégoûter et de développer chez lui des caprices. Il est très important encore une fois

que la maman reste calme et sereine. Si un bébé qui a habituellement bon appétit refuse de manger, c'est généralement signe d'un malaise passager. N'insistez pas... si le refus persiste ou si l'enfant semble malade, appelez le médecin. A l'approche des vacances, Mme Bouchard rappelle aux mamans qui iront en voyage à l'extérieur de la ville, au bord de la mer ou près d'un lac, qu'il faut toujours faire bouillir l'eau qu'on donne aux enfants en bas de quatre ans; cinq minutes suffisent pour assurer un minimum de sécurité. Il en va de même pour le lait qui devra toujours être du lait pasteurisé. Attention au lait que l'on achète directement du fermier; le lait cru est porteur de microbes. D'autre part, si l'on achète du lait homogénéisé, il ne faut ni le stériliser, ni le faire bouillir car on détruit ainsi les vitamines. Il suffit alors de stériliser uniquement les bouteilles et les ustensiles nécessaires à la préparation de la formule. Si l'on va en pique-nique ou camper, attention à la réfrigération des aliments. Les purées pour bébés et les aliments en boîte pour enfants sont alors très utiles de même que le lait en poudre que l'on peut reconstituer soi-même et qui revient beaucoup moins cher que le lait régulier. Il faut éviter d'apporter en pique-nique de la viande hachée crue qui est une véritable source de bactérie; on apportera de préférence un petit steak que l'on hachera soigneusement, du bacon ou du jambon. En suivant tous ces conseils, madame, vous vous assurerez de belles vacances tout en protégeant la santé de vos petits. Renée R.

9 CONSEILLERS POUR 200,000 ENFANTS

Dans son exposé, M. Gérard Barbeau, affirmait que le Bureau d'Orientation qui existe à la CECM depuis plus de quinze ans et qui relève du Service des études ne comprend que deux officiers et neuf conseillers d'orientation. D'autres recherches nous permettent d'affirmer que la CECM reçoit environ 200,000 enfants. Qu'il y ait insuffisance d'orienteurs professionnels saute aux yeux. Toutefois, faisait remarquer M. Barbeau, le partage de notre responsabilité se fait avec les parents, les professeurs et les directeurs d'écoles. Nos conseillers interviennent plus systématiquement au niveau de la 7e et de la 9e année. De son côté, M. Roger E. Lapointe, psychologue, indiquait un profond besoin d'orientation chez la majorité des

jeunes. "Le besoin d'orientation est né d'un divorce entre la vie personnelle et la vie professionnelle, divorce créé par la séparation du lieu d'habitation et du lieu de travail et aussi par la séparation entre la maison et l'école. Le sens profond de l'orientation consiste à rétablir l'unité entre la profession et la vie personnelle, en aidant l'individu à déterminer dans quel cours et dans quelle profession il pourra le mieux réaliser sa personnalité. D'autre part, affirmait M. Lapointe, il faut cesser de concevoir l'orientation comme un seul choix définitif et irrémédiable ou comme une intervention chirurgicale à un moment précis de la vie d'un individu mais plutôt comme une succession de comportements d'adaptation d'un individu sans cesse changeant à un milieu en évolution. Le bon fonctionnement d'un service d'orientation exige non seulement un personnel compétent, mais aussi des données sur les perspectives de développement. A ce sujet, des questions posées par les auditeurs prouvèrent que l'on manquait non seulement d'orienteurs mais également de classes pour les enfants doués, de statistiques officielles pour bien répartir les emplois et la main d'oeuvre et que l'orientation des jeunes filles était à peu près inexistant jusqu'ici malgré les perspectives d'un avenir professionnel fort intéressant pour la femme au Québec.

PSYCHOLOGUES ET ORIENTEURS DEVRAIENT TRAVAILLER EN COLLABORATION

Pour M. Yvon Sauvageau, psychologue, l'orientation professionnelle et la psychologie sont deux domaines qui devraient — surtout au moment de la sélection et de l'admission des étudiants — travailler en collaboration. Sans manquer à l'éthique professionnelle et avec l'assentiment de l'étudiant, le psychologue peut également collaborer avec les professeurs et les conseillers spirituels dans le but d'améliorer l'orientation de chacun, disait M. Sauvageau. Le psychologue devrait également faire partie du conseil académique. Enfin, il serait souhaitable que le psychologue puisse s'occuper à temps partiel de certaines recherches susceptibles d'améliorer les services de psychologie et d'orientation des collèges classiques.

Plusieurs souhaits furent émis afin que le nouveau Ministère de l'Éducation concrétise les espoirs des parents comme des jeunes pour guider plus adéquatement ces derniers et leur fournir l'orientation scolaire et professionnelle dont ils ont absolument besoin. S'il y a une planification à établir dans le monde professionnel, c'est bien au niveau scolaire qu'elle doit d'abord s'effectuer.



De g. à d. sur notre photo prise au moment du colloque, M. Roger Lapointe, Ph.D., assistant professeur à l'Institut de psychologie de l'U. de M., Mme Françoise M. Beauchemin, psychologue, animatrice, M. Gérard Barbeau, D.ps., directeur du service des études de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et M. Yvon Sauvageau, psychologue du Collège Ste-Croix.

L'auberge-rotonde Seaway est ouverte au public

Le premier motel du Centre de la Cité, l'Auberge Seaway qui a coûté \$3 millions, a été ouvert officiellement

hier par M. Robert Shaw, sous-commissaire général de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

A l'occasion de cette inauguration, M. Shaw a coupé un gâteau de deux pieds de hauteur, ayant la forme de la rotonde qui surplombe la cour d'entrée au coin du boulevard Dorchester et de la rue Guy. Cette rotonde, qui personifie l'Auberge, est à la fois une salle à dîner et de danse de forme circulaire. La salle a pour nom "La Ronde".

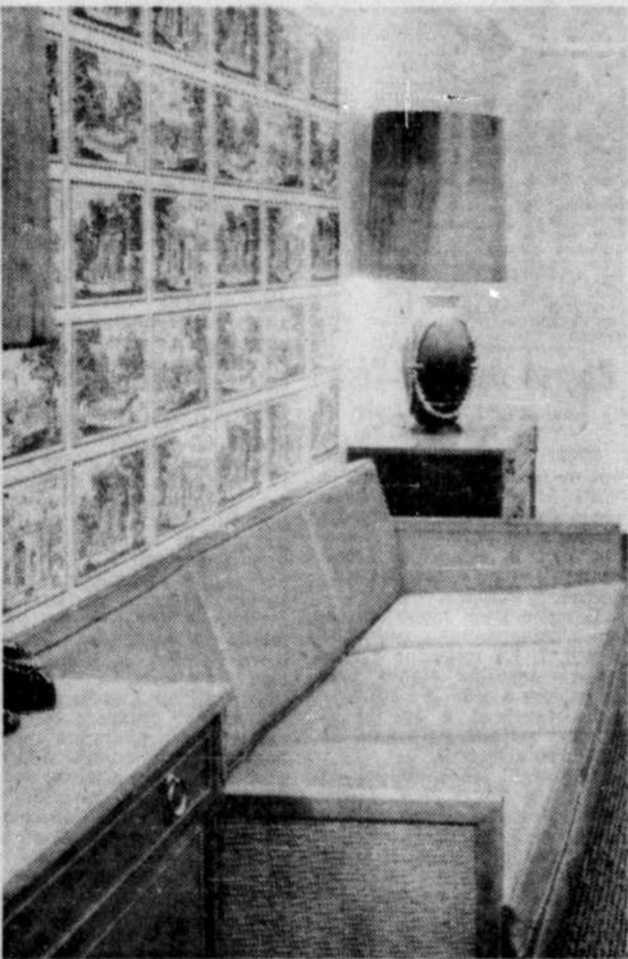
Charles Orenstein, président de l'Auberge, a expliqué que l'Expo de 1967 av. It joué en faveur de la construction immédiate de l'Auberge, laquelle devait être érigée plus tard. Le motel de 10 étages a été construit pour répondre au nombre grandissant des personnes qui viennent à Montréal en voiture. "Aujourd'hui, les voyageurs désirent être au coeur de la métropole; tout en jouissant du confort d'un motel", a dit M. Orenstein.

L'auberge Seaway a 160 chambres et suites, décorées dans des styles espagnol, oriental et provincial-français.

Les autres salles comprennent lounge espagnol des plus typiques et une salle appelée "le village africain" décoré de pièces authentiques du continent noir et qui recrée l'atmosphère d'un village de la jungle africaine.

Les services pour les congrès ont été conçus pour servir des groupes allant jusqu'à 200 personnes. Plus de 250 automobiles peuvent trouver place dans le garage de l'Auberge.

Parmi les autres services se trouvent une piscine intérieure et un studio de santé avec salle d'exercices et de bains finlandais. La décoration a été faite par Mme Mary Orenstein, responsable de l'ameublement et de l'harmonie des couleurs.



Nous apercevons sur cette photo un coin de la chambre de style français. Cette chambre se transforme en studio puis en véritable appartement avec l'addition d'un coin salle-à-manger. C'est la décoratrice, Mme Orenstein qui a eu l'idée de ce panneau décoratif illustrant des monuments de France.

Il est temps d'inscrire votre enfant à la maternelle

La maternelle d'éducation physique du Centre des Loisirs Immaculée-Conception ouvrira de nouveaux ses portes en octobre prochain.

Les enfants de 4 et 5 ans pourront suivre des cours de natation, de gymnastique, de diction, de chant et d'artisanat trois demi-journées par semaine.

Les enfants de 3 ans pourront suivre un cours de gymnastique et de diction, une demi-journée par semaine. Un cours de natation est aussi organisé pour les enfants de 3 ans.

Les écoliers de 6 ans pourront bénéficier d'un programme complet le samedi matin de 8h45 à 11h30 et comprenant la natation, la gymnastique, l'artisanat et la diction.

Les mamans désireuses d'inscrire leur enfant à un ou l'autre de ces cours sont priées de le faire dès maintenant en s'adressant à madame Laure Gratton, le samedi de 9h à 3h, à 527-1257.

Attention aux bombes aérosol!

MADAME: Ne fumez jamais quand vous vaporisez de la laque à cheveux. MONSIEUR: Ne jetez pas de bidons aérosol "vides" dans l'incinérateur — car cela pourrait vous tuer! SELECTION du Reader's Digest de mai vous explique pourquoi les aérosols peuvent exploser, prendre feu, tuer même, si on les manipule sans précautions. Lisez quelle est la façon la plus sûre de les utiliser et de s'en débarrasser. Achetez Sélection aujourd'hui!

CAMP ACCUEIL NOTRE-DAME

Camp mixte et bilingue St-Calixte, Cte Montcalm Pension \$30.00 par semaine Information: Mme Houle 933-4601

Professeurs en Education Physique

Offre d'emploi pour 3 candidats (2 féminins et 1 masculin) au poste de professeurs en éducation physique. Qualifications requises: Diplôme universitaire en éducation physique. Faire parvenir toute demande d'emploi avant 5 hres p.m. lundi le 11 mai 1964.

Commission des Ecoles Catholiques de Longueuil, s/s de R.M. Bourdon, secrétaire-trésorier, 13 est, rue St-Charles, Longueuil, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LE GARDEUR

offre un poste de directeur dans une importante école secondaire régionale de 30 classes de garçons.

Les candidats doivent obligatoirement: 1) posséder une expérience préalable de la direction; 2) avoir enseigné au degré secondaire.

Ecrire au plus tôt à: Monsieur Jean-Paul De Granpré 777, boulevard Ibeville, Repentigny

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT
1—A ce propos
2—Nous reste fidèle l'hiver — Conjonction
3—Champ — Il sait parler aux foules
4—Elle va avoir son ministre au Québec — Note
5—Homme politique américain — Parentes
6—En quête — Possessif — Fertilise ses rives
7—Qui s'agit beaucoup — Note
8—Infiniment — Obscurcit le ciel — Invertébré
9—La belle Province ou le bel Etat?
10—Avec l'emballage — Me ne souvenir une vie sans contrainte.
11—Tous les citoyens y sont astreints — En quantité à Theford
12—Préfixe léger — Parcoursu

VERTICALEMENT
1—Que l'on ne peut sonder
2—Septentrional — Grecque
3—Forment un dôme très vaste — Recherche quel- qu'un
4—Préfixe — Préfixe — Extrémité
5—Elle expose les marchandises offertes
6—Voyelles — Etat du sud
7—Revolte — Celle qui inspire

Solution d'hier
Horizontalement: —
1—I — CLARATIONS
2—IRREFUTABLE
3—MOISIR — PELLE
4—IS — NAVIRES
5—LISE — OU
6—UE — FIERS — ONT
7—TRAIN — TEAK
8—DETOURNA
9—FA — SEREIN — AI
10—SE — TR — LEE — PS
11—RIANT — MIE
12—SEL — EUROPE

Verticalement: —
1—DIMINUTIFS
2—EROS — ER — AERE
3—CRI — AD — IL
4—LES — FIESTA
5—AFIN — INTERNE
6—RU — LE — OR — TU
7—AT — VIRTUEL
8—TAPISSERIE
9—IBERE — ANNE
10—OLLE — OKA — ME
11—NELSON — API
12—UTILISER

Camp de vacances pour garçons et filles
RANCH MASSAWIPPI INC.
Val Sheffield, près Granby
Specialités: équitation tous les jours, vie sur la ferme, "go cart", natation, tir, quilles, etc. Nourriture excellente, \$40. par semaine.
Informations: Norman Nadeau, psycho-pédagogue, 3393, rue Lacombe, Montréal — Tél.: 738-1947

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MILLE-ISLES
INSTITUTRICES DEMANDEES COURS SECONDAIRE
EXIGENCES:
a) Brevet "A" d'enseignement et plus
b) Au moins une année d'expérience complétée au cours secondaire
TRAITEMENTS:
\$4550. à \$9,500. selon qualifications et années d'expérience.
Ecrire: Directeur général des Ecoles, Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, 216, boul. Laval, Ste-Rose-de-Laval, P. Qué.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC
OFFERTES AUX PERSONNES DOMICILIÉES DANS LE QUÉBEC SEULEMENT
En date du 1er mai 1964 Échéance: 1er mai 1974
Rendement en intérêts:
5 % les trois premières années
5 1/4 % les trois années suivantes
5 1/2 % les quatre dernières années
Moyenne de 5,25% jusqu'à l'échéance, en 1974
Encaissables en tout temps au gré du détenteur
COUPURES
\$50, \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000
Prix: \$100
Nos représentants vous aideront à faire votre achat
NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE
65, rue Ste-Anne 355, rue St-Jacques O. 234, rue Dufferin
QUÉBEC MONTRÉAL SHERBROOKE
Tél.: LA 2-1568 Tél.: 845-9221 Tél.: 562-1541

Souper Buffet
... le DIMANCHE SOIR
\$4.25 par personne
TRIO Pour réservations, téléphoner
MUSICAL au maître d'hôtel - V12-4212
Préposé aux automobiles à l'entrée
Hôtel Ritz Carlton

Il faut que les capitaux étrangers se sentent les bienvenus dans notre pays

Selon l'hon. George H. Hees

potins financiers

Les valeurs de tout repos flechiaient, hier, sur la Bourse de Londres. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, on notait des viréments à l'encontre, quant à l'ensemble, de la Bourse de N.Y. L'indice des industriels clôture à 2,18 points plus bas, à 810,63.

Sur la dernière heure, le téléscripteur était en retard pour tenir compte des transactions, d'où les possibilités de nouvelles réalisations ce matin.

Husky Oil of Canada Ltd a vu ses recettes atteindre les \$653,000 durant les 3 mois terminés le 31 mars 1964 vs \$342,000 durant la même période en 1963. Son président est des plus optimiste pour l'avenir.

H. Corby Distillery Ltd et ses filiales ont vu un profit consolidé de \$207,229 durant le trimestre qui s'est terminé le 29 février 1964 vs \$155,156 durant les mêmes 3 mois terminés le 28 février 1963. Le revenu d'exploitation fut de \$450,895 contre \$316,139, mais avant les déductions d'usage.

Bell Telephone estime son revenu net durant le 1er trimestre à \$16,804,587 vs \$15,421,857 durant le même trimestre l'an dernier.

Aluminium Limited a tenu hier son assemblée annuelle. Nous en ferons ressortir quelques lignes ce matin et nous en parlerons davantage ces jours-ci.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'Industrielle reçoit les administrateurs du Canadien National à son siège social à Québec

L'Industrielle, l'une des plus importantes institutions d'assurance-vie dans notre province ou elle a son siège social, nous fait savoir que M. Jean-Louis Lévesque, financier montréalais et président de L'Industrielle compagnie d'assurance sur la vie, recevra à Québec les membres du conseil d'administration du Canadien National au siège social de L'Industrielle à Québec. Ce dîner a couronné une journée historique où pour la première fois le conseil d'administration du C.N. tenait une réunion à Québec. C'était la troisième fois seulement qu'une telle réunion avait lieu en dehors de Montréal. M. S.E. Brock, vice-président exécutif et directeur général de L'Industrielle a accueilli les invités de M. Lévesque, qui est aussi administrateur

Bénéfices de DOMTAR, accrus de plus du double durant le 1er trimestre

Tous frais payés, le bénéfice net rapporté par Dominion Tar & Chemical Co. Ltd. et ses filiales pour le premier trimestre de 1964 a été de \$5,183,127, soit 35% par actions ordinaires, comparativement à \$2,311,077, soit 15% en 1963. Les ventes du trimestre de \$90,090,163, qui ont dépassé de 17 p. 100 celles de \$75,992,751 de la période correspondante de 1963, comportent des ventes très fortes de matériaux de construction. Celle-ci sont attribuables à l'effet de l'aide gouvernementale à la construction d'hiver ainsi qu'à l'affluence des commandes en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er avril, de la nouvelle taxe de vente, portée à 8 p. 100 sur ces matériaux, avise M. W.N. Hall, président, dans son rapport intermédiaire aux actionnaires envoyé ce matin. Néanmoins, ajoute-t-il, le niveau des ventes et des bénéfices de toutes les filiales de la compagnie est considérablement plus élevé que durant la même période de l'an dernier. Le niveau élevé des ventes et bénéfices du secteur des matériaux de construction au premier trimestre, provient sans doute de commandes "empruntées" au reste de l'année, mais dit M. Hall, "nous envisageons néanmoins une excellente année en ce qui a trait à l'ensemble des opérations dans ce domaine." Les secteurs des pâtes et papiers et des produits chimiques ont bien commencé l'année, et tout indique que la situation continuera de cette façon.

STELCO a vu ses ventes et profits augmenter durant le 1er trimestre

Dans le rapport trimestriel envoyé ce matin aux actionnaires de The Steel Company of Canada, Limited, son président M. V. W. Scully y déclare en partie ce qui suit: Nous vous présentons, dans le tableau ci-dessous, un résumé du résultat des opérations de votre compagnie pour le premier trimestre de 1964, avec chiffres comparatifs pour la période correspondante de 1963:

	Trois mois terminés le 31 mars 1964	31 mars 1963
Ventes	\$103,294,927	\$86,800,711
Production de lingots tonnes nettes	880,708	712,088
Amortis et équipement	6,275,392	5,810,807
Impôts sur le revenu	7,977,132	7,095,356
Profit net	8,907,132	7,433,211
* Profit net par action	\$44	\$37

* 1964 — Basé sur 20,377,595 actions.
* 1963 — Basé sur 20,245,576 actions.
Les chiffres de 1964 ont été compilés suivant les pratiques comptables établis par la compagnie et sont basés sur les chiffres intermédiaires apparaissant aux livres, mais ils demeurent sujets à régularisations quand les résultats de l'année entière seront déterminés et vérifiés.

La production et les ventes d'acier pour les trois premiers mois de l'année ont atteint des niveaux plus élevés que dans aucun autre trimestre. Le profit net est sans précédent pour un premier trimestre et représente 20% de plus que celui de la même période l'an dernier. La demande d'acier se maintient et nous entrevoyons la continuation de résultats satisfaisants pour le second trimestre. Le 20 avril, vos administrateurs ont approuvé, comme addition au principal programme d'expansion actuellement en cours, la construction immédiate d'un nouveau laminoir pour barres à Hamilton et d'importants additions aux aménagements de fabrication de barres de Montréal. Ces nouveaux projets sont nécessaires pour répondre à la demande toujours croissante de tiges d'acier, de fil machine, de fil et de produits de fil. A l'assemblée annuelle et générale spéciale des actionnaires de la compagnie, tenue lundi, le 20 avril, les règlements ont été amendés pour permettre à l'augmentation du nombre des administrateurs de 14 à 16. Faisant suite à la décision unanime de vos administrateurs, l'usine primaire d'acier de Hamilton sera maintenant connue sous le nom de Usine Hilton en reconnaissance des quarante-cinq ans de services remarquables rendus à la compagnie par M. H.G. Hilton, président du conseil.

Green Shields Incorporated effectue une finance de billets à courts termes de Niagara Finance Co.

Niagara Finance Company Limited, une filiale de l'Industrial Acceptance Corporation Limited, émet actuellement, par l'intermédiaire de Green Shields Incorporated, des billets à courts termes garantis, avec échéance d'un an ou au moins. Chaque transaction doit être d'au moins \$50,000 et ces billets sont reconnus "comme placement légal pour les fonds des compagnies d'assurance-vie enregistrées au pays". Leurs rendements varient selon les échéances, allant de 3.636% pour celles de 30 à 50 jours, à 4.849% pour celles de 270 à 365 jours. Le produit de cette émission de billets servira à rembourser I.A.C. et aux besoins généraux de la Niagara Finance, selon ce qui ressort du prospectus émis à l'occasion du financement de cette institution affichant, au 31 décembre 1963, un actif global de \$115,097,003, et dont les recettes nettes atteignaient alors les \$2,929,321.00, à rapprocher de \$2,905,693.00 l'année précédente et comparativement à \$677,851.00 seulement il y a une décennie.

Marcel CLEMENT

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA BRASSERIE CARLING



M. H. W. BLAKLEY

M. Ian R. Dowie, vice-président du conseil d'administration de la Brasserie Carling annonce la nomination de M. Harold W. Blakley au poste de président de cette compagnie à partir du 1er mai.

Originaire d'Alberta, M. Blakley obtint en 1950 un B.A.Sc. en génie et commerce de l'université de Toronto. Bien connu dans les milieux d'affaires partout au Canada, il était, avant cette nomination, président de Consolidated Bakeries of Canada Limited.

— O —

Bon 1er trimestre pour Aluminium Limited C'est le meilleur depuis 1957

Les bénéfices de l'Aluminium Limited pour le premier trimestre de 1964 sont les plus élevés enregistrés pour cette période de l'année, depuis 1957 et ils dépassent de 25 p. 100 la moyenne des revenus de deuxième, troisième et quatrième trimestres de 1963. C'est ce qui d'une déclaration faite aujourd'hui aux actionnaires de l'Aluminium Limited par le président de la compagnie, M. Nathanael V. Davis.

Prenant la parole à l'assemblée annuelle des actionnaires, M. Davis a déclaré que les bénéfices nets de la compagnie pour le premier trimestre de 1964 étaient estimés à \$10,6 millions, par comparaison avec \$7,300,000 pour le premier trimestre de 1963. Les bénéfices attribuables aux actions ordinaires sont estimés à 32 cents par action au lieu de 23 cents par action pour le premier trimestre de l'année dernière.

M. Davis a déclaré que l'amélioration enregistrée pour la période écoulée de cette année, est "encourageante et résulte de profits plus élevés basés sur un volume de ventes très satisfaisant".

Les ventes consolidées d'aluminium sous toutes les formes

À noter...

Hughes Tool chercherait à reprendre le contrôle de Trans World Airlines.

Simpsons Limited a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'en vertu d'une résolution des administrateurs en date du 20 mai 1964, d'autres options ont été consenties en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise, en faveur de ses employés et de certains officiers, leur permettant d'acheter un total de 10,383 actions ordinaires à \$40.50 chacune, susceptibles d'être exercées de temps à autre dans les 10 ans.

Taché Lake Mines a fait connaître à la Bourse Canadienne que, conformément à un accord en date du 23 avril 1964, la compagnie a consenti à McAdam Mining Corp. une option de travail sur 19 des 38 claims de la compagnie, détenus dans le canton Roy, dans la région de Chibougamau, P.Q.

La Corporation de Gaz Naturel de Québec vendra privé \$4,500,000 d'obligations première hypothèque et \$2,500,000 d'obligations à hypothèque générale. La vente aura lieu privément par un syndicat dirigé par Nesbitt Thomson and Co. Ltd. Les pourparlers sont en cours à cet effet.

Rockwell-Standard Corp. étudie les possibilités de déclarer un dividende-action.

Central Manitoba Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne que The Royal Trust Company, 436 Main Street, Winnipeg 2, Manitoba, agit comme agent de transfert des actions.

Consolidated Canorma Explorations Limited a notifié la Bourse Canadienne que Rosmar Corporation Limited a acheté un autre 30,000 actions de la compagnie à 45 cents chacune en vertu des clauses de l'accord d'option en date du 27 août 1963.

Accra Explorations Ltd. a fait savoir à la Bourse Canadienne que E. H. Pooler and Company Ltd. a levé et payé 25,000 actions sur l'option par versement due le 9 juin et comprenant 200,000 actions à 15 cts chacune.

Falconbridge Nickel Mines Ltd a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'en vertu d'une résolution des administrateurs en date du 13 avril, d'autres options ont été garanties conformément au plan stimulateur d'option en faveur de 7 employés leur permettant d'acheter 29,000 actions à 61.75 cents, 28 juillet, inscription 30 juin.

Voici certains extraits de l'allocation prononcée par l'hon. George H. Hees, Président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne au dîner annuel de l'Association canadienne des sociétés de fiducie (The Trust Companies Association of Canada) tenue hier en l'Hôtel Reine-Elisabeth.

Je suis revenu il y a quelques semaines d'un voyage de deux mois en Europe et au Moyen-Orient au cours duquel j'ai eu l'occasion de visiter l'Italie, la Grèce, l'Égypte, la Jordanie, l'Israël, le Liban, l'Autriche, la Suisse, l'Espagne et le Portugal. Dans tous ces pays, j'ai rencontré beaucoup d'hommes d'affaires et de leur ai parlé de la possibilité d'accroître notre commerce dans leurs régions.

Le Canada jouit d'un prestige considérable dans tous ces pays, lesquels désirent accroître leurs échanges commerciaux avec nous. Ces pays aiment la manière dont nous faisons des affaires et ils considèrent qu'ils peuvent avoir confiance en nous. On m'a dit maintes et maintes fois que si le prix et la qualité de nos produits sont les mêmes que le prix et la qualité des produits offerts par d'autres, nous obtiendrions des commandes à condition que nous allions dans ces pays

et que nous y fassions les contacts personnels nécessaires.

Comme je l'ai dit, ces acheteurs étrangers désirent voir un nombre toujours plus grand d'hommes d'affaires canadiens qui puissent leur montrer en personne ce qu'ils ont à leur vendre.

Nos délégués commerciaux à l'étranger sont des gens capables et consciencieux qui peuvent fournir des services importants à l'homme d'affaires qui part à l'étranger.

Les nombreuses missions commerciales d'hommes d'affaires canadiens qui sont allés à l'étranger au cours des trois dernières années ainsi que les groupes d'acheteurs étrangers importants qui ont été amenés au Canada au cours de cette période avaient un but: celui de véritablement faire démarquer nos exportations. Maintenant que cette opération-démarrage a réussi, il appartient aux hommes d'affaires canadiens de la continuer à une cadence toujours plus rapide sous l'effet de la masse des efforts individuels.

Lors de mes entretiens avec des hommes d'affaires étrangers, on m'a demandé très souvent quelle était l'attitude de mon pays en ce qui concerne les investissements étrangers au Canada. Le budget de l'année dernière et la publicité considérable qu'il a reçue a créé à l'étranger une impression très nette à l'effet que les capitaux étrangers ne sont pas les bienvenus dans ce pays. La baisse brutale des investissements étrangers au cours de l'année dernière souligne cette situation d'une manière patente et alarmante.

Eh bien, nous ne faisons pas d'illusions au sujet du fait que ce pays va avoir besoin de tous les capitaux étrangers que nous pourrions y attirer, et ceci pendant de nombreuses années. Nous n'avons tout simplement pas à notre disposition les capitaux dont nous avons besoin pour assurer l'expansion économique dont notre pays est capable et qu'il est nécessaire d'assurer afin que les Canadiens aient du travail et que notre économie reste saine.

Bourse de Montréal

La place locale, beaucoup moins animée que précédemment.

MONTRÉAL — Les cours ont oscillé dans un faible rayon hier en place locale.

L'indice composé était inchangé à 142.3 et les pertes avaient prédominance sur les gains dans la proportion de 90 contre 76.

L'ensemble industriel a été de 182,800 actions et celui des mines et pétrolières de 1,350,800.

Paiements de dividendes aujourd'hui

Les entreprises suivantes paieront aujourd'hui les dividendes qu'il suit:

Anglo-Can. Tel. Pld	44 1/4
Bank of Nova Scotia	33
Banque Provinciale	25
Barthrup A	15 1/2
Bathurst A	27 1/2
Beld Corticelli	25
Blue Bonnets Race	24
Blue Bonnets Race	24
Can. Imp. Com. Bk	29
Can. Inv. Fd.	30
Can. Laurent A	15
Dom. Electrohoms	143 1/4
Dom. Steel & Coal	10
Dom. Tar & Chem.	29
F. P. E. Pioneer A	14
Fremont Pld	12 1/2
Hand. Chem. A	15 1/2
Holt Rentrow	25
Investors' Mutual	29
Slater Steel	12 1/2
Std. Fuel Pld	26 1/2
Steel of Can.	29
Tor. Dom. Bank	30
Un. Acceptance A Pld	78 1/4
Zeller's	40

Bourse de New-York

Les stocks fléchissent en fermeture.

NEW YORK — Les cours ont de nouveau décliné hier à Wall Street en dépit d'une reprise de dernière heure. La séance a été animée.

C'était la quatrième baisse enregistrée au cours des cinq dernières séances.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 2.04 à 810.77. La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé à 301.

Le virement a été de 5,700,000 actions au regard de 6,200,000 mercredi.

Enlevant fréquemment la vedette à Texas Gulf, Curtis Publishing s'inscrivait au deuxième rang des stocks les plus en demande, gagnant trois points à 16 1/2 sur un déplacement de 404,500 actions.

Dans le secteur des automoteurs, General Motors a gagné 1/2 à 84 1/2.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Aluminium Ltd a gagné 1/4 cependant que Granby Mining et International Nickel ont haussé de 1/2. Walker Gooderham a cédé 1/2 tandis que Pacific Canadian, Distillers Seagrams et Hudson Bay Mining ont baissé de 1/2.

Les cours présentaient une tendance générale à la baisse à la Bourse Américaine. Canadian Javelin a gagné 1/4 à 14 cependant que Scurry Rainbow Oil a cédé 1/2. Preston et Jupiter Corp. ont perdu 1/2.

Fruits et légumes

MONTRÉAL, P.C. — Voici telle que publiée par le service de l'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture, la liste des prix payés aujourd'hui aux cultivateurs par les grossistes en fruits et légumes au marché central de Montréal:

Pommes: McIntosh \$3.50 à \$4 à cuire \$1.75 à \$2.25, Cortland \$3 à la boîte.
Betteraves: \$1.25 à \$1.50 les 50 livres.
Carottes: \$1.20 à \$1.25 les 50 livres.
Laitue: nouvelle récolte de serres chaudes \$3. à \$3.25 les deux douzaines.
Navets: no 1 \$2.50 à \$2.75, no 2 \$1.50 à \$1.75 50 livres et \$2.75 la minot.
Oignons: jaunes no 1 un po. 3-4 et plus \$1.50 à \$1.75, no 2 \$1.25, rouge \$1.50 à \$1.75 les 50 livres.
Patates: \$1.10 à \$1.20 les 50 livres, \$1.50 à \$1.60 les 75 livres.
Radis: 70 à 75 la douzaine de paquet.
Rhubarbe: de serres: \$1. la douzaine de paquets.
Sirop d'érable: catégorie 'A' \$4.75 à \$5., catégorie 'B' \$4.25 à 4.50.

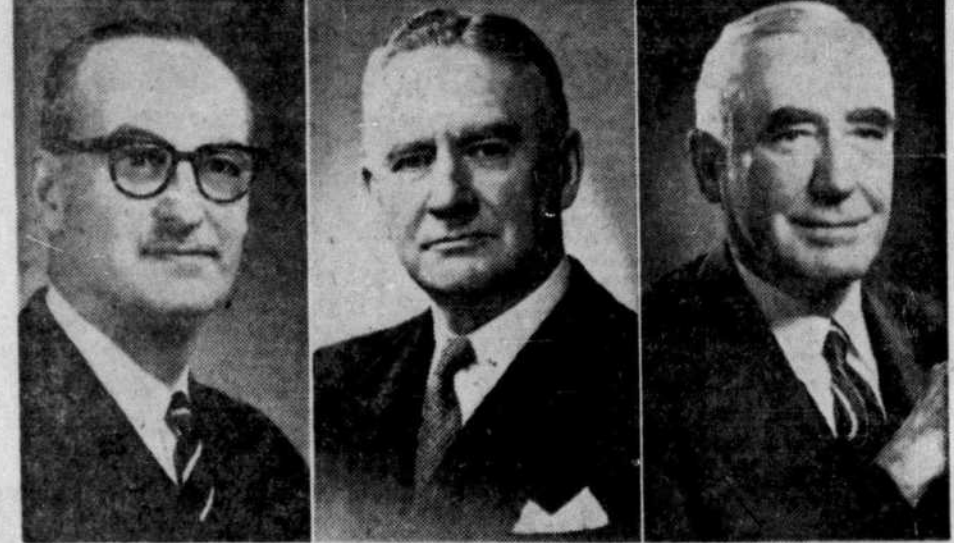
Dividendes

Rockwell Standard Corporation, 50 cents, 10 juin, inscription 15 mai; 50 cents, 10 septembre, inscription 14 août et 50 cents, 10 décembre, inscription 11 novembre paiements en argent américain.

George Weston Ltd., 11 1/4 cents l'action des classes A et B, 2 juillet, inscription 12 juin; \$1.12 1/2 l'action privilégiée 4 1/2 pour cent et \$1.50 l'action privilégiée six pour cent, 1er juin, inscription 15 mai.

Cassiar Asbestos Corporation Ltd, 10 cents plus un boni de cinq cents, 28 juillet, inscription 30 juin.

CHANGEMENTS CHEZ LA CONSOLIDATED PAPER



F.W. Bradshaw G.H. Hobart L.J. Belnap

La direction du conseil d'administration de la Consolidated Paper Corporation Limited, lors d'une réunion tenue à la suite de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril, a élu Messieurs F.W. Bradshaw, président, G. M. Hobart, président du conseil d'administration et directeur général, et L. J. Belnap, président d'honneur du conseil d'administration.

Labrador Acceptance Corporation INDICES à TORONTO

Compte plus de \$11,134,150.00 d'effets à recevoir

Labrador Acceptance Corporation a tenu, hier, son assemblée annuelle à l'hôtel Reine-Elisabeth. Dans son message aux actionnaires, Marc-A. Boisclair, président, y déclara en partie ce qui suit:

Comme vous l'avez vu en souvenez sans doute, la compagnie a été créée en 1962 de fixer au 31 décembre la date de clôture de son exercice. Le rapport annuel de 1963 que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui est donc le premier à porter sur la nouvelle période complète de 12 mois. Afin de permettre une meilleure comparaison des chiffres de 1963 avec ceux des années précédentes, nous avons demandé à nos vérificateurs de préparer une série de chiffres établis sur la base de la nouvelle période pour chaque année de 1964-62 et ce sont ces chiffres qu'il faudra prendre en considération lorsque je ferai allusion aux années antérieures.

L'année 1963 a été une période de progrès constants. Elle a également été marquée par deux événements importants dans l'histoire de la compagnie. Le premier est survenu en septembre lorsque le total des effets à recevoir a dépassé \$10,000,000, et le second lorsque le revenu brut de la compagnie a dépassé pour la première fois \$1,000,000. Le chiffre des bénéfices nets disponibles aux actionnaires reflète bien ces progrès constants. En effet, au 31 décembre 1963, il s'élevait à \$158,056, comparativement à \$103,216, au 31 décembre 1962. Le bénéfice par action classe A est demeuré à 91c, soit au même niveau qu'en 1962, malgré l'augmentation du nombre d'actions en circulation, qui est passé de 68,450 à 108,239 au cours de l'année. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une décision prise en 1963, je suis heureux de signaler que les bénéfices de 1963 ont incité les administrateurs à déclarer un premier dividende de 10c par action classe B de la compagnie. Ce dividende sera payable le 1er mars 1964. La déclaration de ce dividende indique un fond de plus que la rentabilité de notre compagnie s'améliore et confirme l'intention des administrateurs d'accroître les paiements de dividendes proportionnellement à l'augmentation des profits.

Le rapport annuel comporte, pour la première fois, un rapport d'exploitation dominant un complément d'information sur les affaires de la compagnie, ses résultats financiers et sa position quant aux fonds et au capital en général. Vous constaterez à la lecture de ce rapport que la compagnie commença l'année 1964 par une équipe de direction renforcée et une trésorerie amplement pourvue.

Les perspectives économiques semblent favorables dans leur ensemble pour 1964, ce qui créera un climat propice au financement des ventes, en particulier pour une entreprise de l'importance de la nôtre. En dépit des pressions continues de la concurrence, les administrateurs

	Jeudi	Vendredi	Sam	Dim	Hutte	Ind. 9
Marocel	151.06	133.71	66.10	94.87	141.47	
S. Davis	152.14	132.61	64.47	93.09	142.43	
A. pas.	146.06	132.70	67.22	97.23	136.19	
An. pas.	125.15	129.92	61.52	87.52	127.61	
1964	152.42	136.48	68.26	101.09	142.54	
1963	137.73	129.20	58.82	81.00	128.73	
1962	137.48	149.04	62.23	92.43	139.44	
1963	124.49	120.56	54.44	77.52	117.08	

PROGRAMMATEUR

Nous désirons embaucher un programmeur avec expérience sur l'ensemble électronique I.B.M. — 1401, avec bandes magnétiques. Le candidat choisi devra pouvoir assumer la responsabilité de direction d'une section de programmation après quelques mois.

Faire sa demande par écrit en mentionnant son degré d'expérience et la rémunération désirée en joignant un curriculum vitae à:

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS,
a/s Chef du Personnel,
333 est, rue Craig, Montréal

PRETS HYPOTHECAIRES

1ère et 2ème hypothèque (jusqu'à 15 ans)
Achat balances prix de vente
Améliorations domiciliaires

CREDIT M.-G. INC.

Siège social: 31 SAINT-JACQUES OUEST
Montréal Québec
Victor 2-1788 Tél.: 527-4664

A partir du 4 mai 1964
nos bureaux seront situés à:

620 ouest, rue St-Jacques, Montréal

L. J. FORGET & CIE LIMITEE

Membres des Bourses de Montréal — Bourse Canadienne et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

620 ouest, St-Jacques, Montréal — Tél.: VI. 9-8191

Effectif le 1er mai 1964
la firme des associés de

C. J. HODGSON & CIE

courtiers en valeurs fondée en 1912
deviendra une compagnie incorporée sous le nom de

C. J. HODGSON & CIE INC.

à la même adresse,
940 Edifice Sun Life,
Montréal, 2

Les directeurs et administrateurs de la nouvelle compagnie sont

J. A. HODGSON
Président

A. W. HODGSON G. C. LIERSCH
F. R. WHITTALL
Vice-Président

E. W. TURNER F. R. BOARDMAN
R. S. STUART J. P. GRIFFIN
Secrétaire Trésorier

C. F. SMITH

Téléphone 875-5390 Câbles 'Stockhod' Montréal, 3
Telex 01-2813 'Outremer' B.P. 1250

STEINBERG LIMITÉE

Avis de dividende

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de douze et demi cents (12 1/2c) l'action sur les actions communes et classe "A" de la compagnie a été déclaré payable le 2 juin 1964 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 mai 1964.

D'ordre du Conseil d'administration.

James N. DOYLE,
le secrétaire
Montréal, le 24 avril 1964.

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE AMERICAINE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

NOMINATION CHEZ O'BRIEN & WILLIAMS



L'hon. Louis P. Beaubien

Les agents de change O'Brien & Williams ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont désigné un nouvel associé en la personne de M. le sénateur Louis P. Beaubien.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Fonds mutuels

Table of mutual fund data, listing fund names and their performance.

INDICES à NEW-YORK

Table of New York indices, including Dow Jones and other market indicators.

ÉLU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONSOLIDATED PAPER



Paul-G. Desmarais

L'assemblée générale des actionnaires de la Consolidated Paper Corporation Limited a eu lieu le 30 avril, M. Paul-G. Desmarais fut élu au conseil d'administration.

INDICES de MONTREAL

Table of Montreal indices, including various market indicators.

Marché des bestiaux

MONTREAL PC - Les prix étaient fermes et légèrement en baisse cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole.

Cours des changes

Table of exchange rates for various international currencies.

Mines Hors-Listes

Table of off-listed mining stocks, including company names and prices.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including columns for stock names, prices, and changes.

INDICES à MONTREAL

Table of Montreal indices, including various market indicators.

COMPTABLES AGREES

Advertisement for Chartered Accountants, listing various firms and their services.

CANADIAN BREWERIES LIMITED



M. Ian R. Dowie

M. Ian R. Dowie, président de la Brasserie Carling à Toronto, annonce la nomination de M. C. O. Dalton au poste de vice-président administratif.

Indice Dow Jones

Table of the Dow Jones index, showing the current value and change.

INDICES à NEW-YORK

Table of New York indices, including Dow Jones and other market indicators.

WISER'S DISTILLERY LIMITED, MONTREAL

Advertisement for Wisery's Distillery, highlighting their whisky products.

LES SIX-JOURS DE MONTREAL

Severyns et Lykke enlèvent les honneurs

Louis DeVos à l'article de la mort!



Je plains profondément ceux qui n'aiment pas le sport. Evidemment, tout le monde ne peut pas être champion ni adepte à cent pour cent de cette formation. Mais je redoute ces gens qui, sous prétexte de choses plus sérieuses, font la moue devant toutes les expressions du sport. Y a-t-il quelque chose de plus important que la santé de l'individu? Et comment un individu peut-il s'épanouir s'il se retranche à journée et à semaine longue derrière ses bouquins? Les hommes qui, aujourd'hui, dirigent nos sociétés auraient beaucoup à apprendre des disciplines du sport, s'ils parvenaient à maîtriser leurs ambitions à courte vue, à abandonner leurs chicanes stériles. Dans l'arène politique, combien de nos pseudo grands hommes sont animés par le seul souci du bien commun? N'y a-t-il pas au fond du cœur de chacun un secret désir d'avantage personnel?

Un peu de sport ou de compréhension du sport leur enseignerait vite quelques vertus qui font les citoyens meilleurs. Tout en admettant une hiérarchie des valeurs, n'est-il pas logique de développer sa personnalité sur une base solide? A l'âge le plus important de la vie, — entre 15 et 25 ans, alors que l'adolescent devient homme, — on ne peut se payer le luxe de former des moitiés de citoyens, car quotidiennement, sans cesse, le cœur et l'âme sont informés par une nécessité irréfutable: les exigences du corps qui, après tout, marquent les limites de la vie humaine. Autant commencer par le commencement et développer parallèlement toutes les valeurs humaines.

Il est indéniable que la génération qui pousse à besoin d'un meilleur bagage de connaissances, d'instruction, d'où la nécessité d'améliorer les systèmes scolaires et de rendre l'instruction à la portée du plus grand nombre. Mais l'école, aussi bien que l'adulte, bénéficie d'un plus grand nombre d'heures de loisir et de détente. Après avoir étudié cinq heures, fait des devoirs pendant quatre heures et accordé huit heures au sommeil, que fera-t-il du reste de temps laissé à sa disposition? Va-t-il laisser s'atrophier ses muscles en retournant à des passe-temps où l'âme a plus de part que le corps? Ce serait atrophier le réceptacle de tant de dons qui ne demandent qu'à s'épanouir. L'éducation physique lui fournira les premiers moyens d'accroître sans cesse sa résistance. Il a été prouvé par des expériences faites en France qu'un élève est en meilleur état de réceptivité intellectuelle au sortir des périodes d'éducation physique, de jeux et de sport.

L'éducation physique, c'est l'abc des activités indispensables du corps. Elle est une gymnastique qui, par habitude, et par définition et par une espèce de paradoxe, met les facultés intellectuelles à la disposition du corps. On apprend à avoir la volonté de répéter patiemment des exercices salutaires et c'est en même temps une façon de solidifier cette volonté. Parallèlement ou subseqüemment, le sport apporte ses disciplines bien à l'image de la vie. Il est faux de prétendre que le sport est uniquement un entraînement physique. Comment en effet expliquer qu'en sport, on accepte la discipline des règlements, l'autorité de l'instructeur, qu'on soit plus patient, qu'on ait plus de persévérance. Si le sens du sport est souvent faussé par la poursuite unique de la gloire, il reste que la plus grande victoire, en sport, est celle qu'on remporte sur soi. Qui contestera que cette victoire est avant tout une victoire morale?

Sur un plan plus général, le sport a rendu des services que ni la politique, ni les conférences, ni les commissions, ni les enquêtes n'ont pu atteindre. Voyons un peu le problème de la ségrégation aux Etats-Unis. La police emprisonne des manifestants paisibles. Les cours de justice prononcent des jugements contradictoires. Pourtant, un jour, Branch Rickey donna un uniforme de baseball à Jack Robinson. Ce dernier, par ses qualités d'athlète hors-classe, est parvenu, à cause de sa patience, de sa détermination, à se faire reconnaître, voire à se faire applaudir par les Blancs. Robinson fut un précurseur. Après lui vinrent Roy Campanella, Don Newcombe, Willie Mays, Jim Gilliam, etc., etc. Au nom du sport, les Nègres, aujourd'hui, logent aux mêmes hôtels que les Blancs, gagnent leur vie honorablement.

Chez nous, il y a 25 ans, les Ontariens nous traitaient de "God damned French Pea Soup". Nous rétorquions en les qualifiant de "blôkes". Plusieurs générations sont restées ainsi dressées l'une devant l'autre dans une attitude de défi. On disait que Borden était un mange canadien-français. Les Canadiens de langue anglaise étaient hantés par la crainte de la "revanche des berceaux." Depuis une couple de décennies, les sportifs du Canada ont fait plus pour s'entendre et se mieux connaître et se mieux respecter que toutes les commissions imaginables. Les joueurs du Canadien vont à Toronto et ne sont plus considérés comme des egres. Les compétitions de ski, de football, de baseball, ont rapproché les deux groupes et, par expérience personnelle, je puis dire, qu'à Toronto, j'ai des amis sincères, parce que, par le sport, j'ai appris à m'y faire respecter. La base du respect mutuel, c'est la force et la force on l'acquiert par le sport. L'entente, au Canada, a été commencée par le sport. Qu'on l'aide à se mieux exprimer, et la génération actuelle rejettera les antipathies insensées du passé. L'harmonie par le sport.

Cleveland 8 **Kansas City 10**
Minnesota 4 **Détroit 3**

ST-PAUL-MINNEAPOLIS. — La recrue Leon Wagner et Vic Daville ont conduit, hier, les Indiens de Cleveland à une victoire de 5-4 sur les Twins de Minnesota et leur club est monté seul en tête de la ligue Américaine. Wagner a cogné un circuit de trois points et Daville a produit deux autres avec un double. Pedro Ramos a ainsi gagné sa première partie de la saison.

Cleveland 030 004 310-8 12 1
Minnesota 100 000 201-4 7 0
Ramos, Abernathy (9) et Romano; Stigman, Stohler (6), Arrigo (7), Dalley (8) et Batty.
G-Ramos (1-0) P-Stigman (0-2)
Circuit:
Cleveland — Ugrer (4)
KANSAS CITY. — La recrue Tom Reynolds a frappé un circuit de trois points hier à la première manche pour aider les Athlétiques de Kansas-City à triompher des Tigers de Detroit au compte de 10-2. Jim Gentile et Rocky Colavito ont aussi réussi des coups de quatre buts pour les gagnants. Orlando Pena a remporté son deuxième gain de la saison. Detroit jouait sans les services de Kaline, blessé la veille, au genou.
Detroit 001 000 101-3 11 0
Kansas City 501 010 208-10 11 0
Lolich, Rakov (3), Gladding (7), Koch (8) et Freeman; Pena et Edwards.
G-Pena (2-2) P-Lolich (3-1)
Circuit:
Kansas City — Reynolds (1) Gentile (3), Colavito (2)

Les Six-Jours de Montréal, deuxième édition, ont pris fin hier soir sur une note à la fois gaie et tragique. En effet, pendant qu'on clôturait la longue série d'épreuves de 14 heures en couronnant les vainqueurs, au centre sportif Paul-Sauvé, à l'hôpital Maisonneuve, le cycliste Louis DeVos, plongé dans le coma, était à l'article de la mort.

Il est bien malheureux qu'un accident aussi grave vienne assombrir le succès retentissant qu'ont connu les six-jours à leur reprise au centre Sauvé. Il est vrai, le sport est fait d'exploits et de tragédies et son histoire ne serait plus aussi glorieuse si ceux que la font en modifiaient le scénario.

Les athlètes qui côtoient la mort à tout instant dans la pratique de disciplines dangereuses et pleine d'imprévues, savent mieux que quiconque qu'il leur faut respecter les règles du jeu. Par leur esprit sportif, ils s'oublient pour s'imposer comme de véritables champions dans leur rôle d'amuseurs du peuple. Ils ont droit à une admiration sans borne.

Les vainqueurs

Les membres de l'équipe de la Belgique, Emile Severyns et Palle Lykke, ont été couronnés les nouveaux champions des six-jours, après une lutte de titans qui s'est prolongée au cours des deux dernières journées de l'épreuve contre les membres de l'équipe Allemande.

Les belges ont démontré qu'ils avaient encore beaucoup de ressources en fin de soirée hier en maintenant les Italiens et les Allemands à distance pour conserver leur avantage dans le nombre de points accumulés dans les sprints, avec 1,274.

L'équipe italienne n'a pu faire mieux que les Belges en opposant une fiche montrant un tour de retard. Terruzzi et DeRosi, les champions de l'automne dernier, ont amassé 785 points dans les sprints. Les Belges gagnants, ont été déterminés vainqueurs grâce à leur avantage dans les sprints à la clôture de l'épreuve.

Les Allemands ont pris le troisième rang au classement final avec 4 tours de retard et 492 points. Les Etats-Unis ont pris le quatrième rang et l'équipe du Québec, le cinquième. Penninger et Guy Morin ont lâché dans les dernières minutes de l'épreuve pour accusé un recul de 5 tours. Se sont eux, toutefois, qui ont accumulé le plus grand nombre de points dans les sprints avec 1,048, après les Belges.

A L'HOPITAL

Louis DeVos a subi hier une délicate intervention chirurgicale d'une durée de 3 heures. L'opération aurait réussi, semble-t-il, quoiqu'il soit trop tôt pour être certain de ses effets.

Louis DeVos est toujours dans le coma et ont l'a placé dans un poumon d'acier. On lui continue les transfusions sanguines depuis que l'aumônier de l'hôpital Maisonneuve lui a administré les derniers sacrements. Pendant cette longue attente, une femme éplorée, Mme DeVos, fait les cent pas dans le corridor et s'entend au pire. D'ailleurs l'attention prévenue de ce qui pourrait se produire, en l'invitant à communiquer la nouvelle à sa famille.

L'état de l'infortuné cycliste est grave et s'il devait reprendre conscience, il n'est pas cer-

tain qu'il ne demeurerait pas paralysé pour le reste de ses jours.

Cet accident tragique survenu à Louis DeVos a rappelé de façon brutale aux cyclistes des six-jours les risques nombreux de leur dangereux métier. Aussi pouvait-on voir les athlètes toujours en pistes hier soir faire preuve de beaucoup de prudence même au plus fort de la lutte.

CLASSEMENT FINAL

	Tours	Pts
1- BELGIQUE		
Severyns-Lykke	1	1,274
2- ITALIE		
Terruzzi-DeRosi	1	785
3- ALLEMAGNE		
Gillen-Budahl	4	492
4- QUEBEC		
Morin-Penninger	5	1,048
5- ETATS-UNIS		
Corrigh-LeLangue	5	731
6- FRANCE		
Corrigh-LeLangue	8	860
7- MTL - ITALIE		
Bastelo-Ogna	8	447
8- CANADA		
Scriven-Scob	8	481

BASEBALL

HIER
LIGUE NATIONALE
San Francisco à Chicago (piute)
Pittsburgh à Milwaukee (piute)
Philadelphie à Cincinnati (soir)
Los Angeles à Houston (soir)
LIGUE AMERICAINE
Cleveland à Minnesota 4
Detroit à Kansas City 10
Chicago à New York (piute)
AUJOURD'HUI
LIGUE NATIONALE
San Francisco à Los Angeles (si)
Pittsburgh à St-Louis (soir)
New York à Cincinnati (soir)
Philadelphie à Milwaukee (soir)
Chicago à Houston (soir)
LIGUE AMERICAINE
Washington à New York (soir)
Cleveland à Baltimore (soir)
Los Angeles à Chicago (soir)
Minnesota à Kansas City (soir)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	8	2	800	—
San Francisco	8	3	727	—
Milwaukee	8	3	673	1 1/2
St-Louis	8	6	371	2
Pittsburgh	7	6	358	2 1/2
Cincinnati	6	6	300	2
Houston	6	9	400	4 1/2
Los Angeles	6	9	420	4 1/2
Chicago	4	7	254	4 1/2
New York	2	10	187	7

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff.
Cleveland	6	3	627	—
Chicago	5	4	336	1
Baltimore	4	3	343	1
Minnesota	7	6	338	1
Detroit	7	6	338	1
New York	4	5	260	1 1/2
Los Angeles	6	7	463	2 1/2
Washington	5	8	429	2 1/2
Boston	5	7	417	2 1/2
Kansas City	4	6	400	2 1/2



Les Six-Jours de Montréal, deuxième édition, ont pris fin hier soir au centre sportif Paul-Sauvé. Cette reprise de la classique d'endurance et d'habileté sur vélos a remporté un succès étourdissant et les chances sont excellentes qu'il en soit ainsi à Québec prochainement, où les Six-Jours seront présentés pour la première fois.

(Photo Donati par Denis St-Jean)

Doug Ford domine

LAS VEGAS, AP. — Voici le classement des dix premiers à la ronde initiale du tournoi de golf des champions qui se déroule depuis hier à Las Vegas:

Doug Ford	34-32-67
Jack Nicklaus	34-34-66
Bob Charles	34-35-66
Jack Nicklaus	34-35-66
Phil Rodgers	36-34-70
Al Gelberger	35-35-70
Tommy Jacobs	34-36-70
Gary Player	36-33-71
Frank Beard	34-33-71
Doug Sanders	34-37-71

Championnat de gymnastique

C'est samedi et dimanche, les 2 et 3 mai, qu'aura lieu le championnat de gymnastique provincial, approuvé par l'Association de gymnastique du Québec, au Centre Notre-Dame. L'ordre des compétitions sera le suivant: Samedi, le 2 mai, de 9h. a.m. à 5h. p.m.; exercices libres, novices; exercices imposés, junior et senior. Dimanche, le 3 mai, de 1h. p.m. à 5h. p.m.; exercices libres, junior et senior.



c'est en revenant de l'épicerie qu'une Laurentide commence à faire plaisir...

comme bière douce y a pas mieux!



LAURENTIDE UN PRODUIT MOLSON.

Suivez la vague du camping! Venex vous aussi à la

3e EXPOSITION "CAMPING ET FAMILLE"

la plus considérable du genre au Canada

Jusqu'au 3 MAI 1964

au Centre de Loisirs Immaculée-Conception

4265 avenue PAPINEAU, MONTREAL

- ★ — Cinq étages regorgeant des produits des meilleurs exposants
- ★ — Kiosques à l'extérieur aussi
- ★ — ATTRACTIONS NOMBREUSES
- ★★ — Cinéma continu (documentaires récents)
- ★★★ — DEFILES DE MODES DE GRAND STYLE (Dupuis Frères)
- ★★ — Montage de tente
- ★★★ — LA FAMILLE DU CAMPING 1964
- ★★ — Démonstrations de canotage — plongeon — pedalo — plongée sous-marine
- ★★★ — CUISSON EN PLEIN AIR — échantillonnage
- ★★ — TIRAGE ELECTRONIQUE IBM DE 1.000 CHASSEURS A L'ORIGINAL (1er mai)
- ★★★ — KIOSQUES D'INFORMATIONS: Camping Club du Canada, Association des Propriétaires de Terrains de Camping, Association des Camps d'été pour enfants.

22,000 VISITEURS EN 1962, 35,000 EN 1963

VENEZ EN FOULE!

ADMISSION: adultes, 50c.; enfants, 25c.

HEURES D'OUVERTURE: en semaine, de 2 h. à 10 h. p.m.; le samedi, de 10 a.m. à 10 p.m.; le dimanche, 2 h. à 10 h. p.m.

Étoiles de la L.H.N.

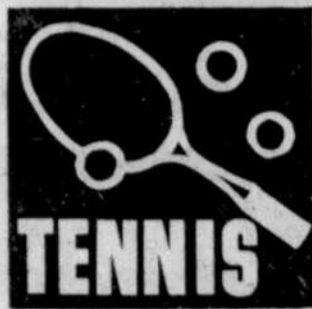
Cinq joueurs de Chicago avec la première équipe

Comment expliquer ces accidents graves aux vedettes du baseball?

NEW YORK — La malchance s'acharne aux étoiles du baseball. Les malaises aux bras, aux jambes et au dos ainsi que les ulcères rendent la vie des athlètes misérable. Si vous additionnez les salaires des joueurs au repos forcé, vous approchez la somme de \$750,000.

avion à New York, où un spécialiste l'a examiné. D'autre part, le mal chronique au dos de Pete Ward a privé les White Sox de Chicago de son précieux coup de bâton.

leur coéquipier, Dave Nicholson, a mordu la poussière 13 fois au marbre en 29 essais. Le géant Al Lopez n'en est pas moins reconnaissant pour quelques détails, tels qu'après-froid les Red Sox de Boston au cours de six de ses neuf premières parties.



BIRMINGHAM — En coupe Davis, Roger Taylor (GB) bat Ernst Blanke (Autriche) par 6-1, 6-2, 6-4. A l'issue de la première journée la Grande-Bretagne mène par deux victoires à zéro devant l'Autriche.

- Trois Canadiens avec la deuxième
• Bobby Hull est un choix unanime
• Gordie Howe, choisi une 15e fois

MONTREAL — Les Black Hawks de Chicago, incapables de devancer le Canadien pour le championnat de la ligue Nationale de hockey et éliminés en semi-finale par les Red Wings de Detroit, ont obtenu une revanche d'importance, hier, quand cinq de leurs porte-couleurs ont été désignés pour faire partie de l'équipe d'étoiles de la saison 1963-64.

Il n'y a eu qu'un choix unanime, celui de l'ailier gauche Bobby Hull, qui a obtenu un total de 90 points à chacune des deux moitiés de la saison. Un autre joueur de Chicago, Elmer Vasko, a été nommé à la deuxième équipe.

- 2ème équipe
Buts: Charlie Hodge, Canadien (97)
Défenses: Elmer Vasko, Chicago (94)
J. Laperrière, Canadien (43)
Centre: J. Béliveau, Canadien (117)
Aile gauche: F. Mahovlich, Toronto (44)
Aile droite: Gordie Howe, Detroit (113)

Légères blessures à Bobby Hull
DETROIT — L'étoile du hockey Bobby Hull des Black Hawks de Chicago s'est infligé de légères blessures dans un accident de voiture.

Patterson vs Machen

NEW YORK — Floyd Patterson, ancien champion mondial poids lourd, et Eddie Machen de San Francisco, ont signé un contrat en vue d'un match de 12 rounds à Stockholm le 5 juillet.

ATHENES — A Athènes, la Suède mène par quatre victoires à zéro devant la Grèce dans leur rencontre comptant pour le premier tour de la coupe Davis.

Sélections

- 1 Sugarfoot Lad Riddell Volo Pro Mac
2 Duke of Dekalb Phantom Hanover Miss Flame
3 Colfax Cavalcade Directly Bobby Sage
4 Iosola's Bomb Half Song Worthy Carol
5 Chief's Royal Just Barry Belle Chimes
6 Rome Hanover Mc's First The Dreamer
7 Lady Enchantress Judith Remus Cauar Cutter
8 Shozo G.M. See Prince Flyer
9 Timely Knight Tarpport Scotty Adios Mont
10 Boxer Hanover Doctor Joyce Runnymede Barnes



Bobby Hull, choix unanime, aux deux moitiés de la saison, au poste d'ailier gauche de l'équipe d'étoiles de la ligue Nationale de hockey. Il a obtenu le maximum de points possible, 180.

A BLUE BONNETS Timely Knight, favori à 5 contre 2

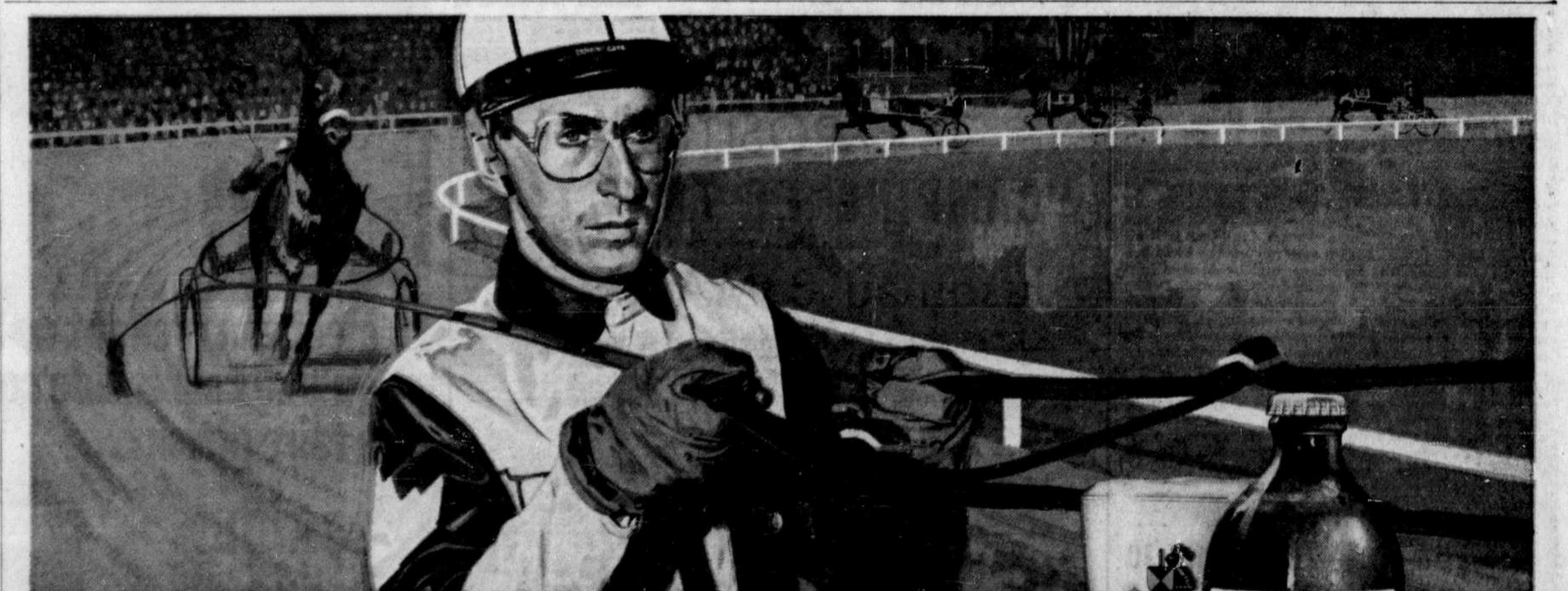
Timely Knight, un des meilleurs ambassadeurs de trois ans au Canada, est favori à cinq contre 2 pour triompher ce soir, à Blue Bonnets, dans un amble "vedettes" de \$2,500.

L'an dernier, Timely Knight avait rapporté \$17,224 dans le cadre du Circuit Juvenile Canadien. En 13 départs, l'an dernier, il a remporté 7 victoires, quatre deuxième et un troisième.

Ce rejeton de Good Time aura une forte opposition ce soir de la part d'Adios Mont et de Tarpport Scotty, tous deux à 4 contre 1 sur la cote matinale établie par Bill "Orion" Slack.

Inscrits à B.B.

- PREMIERE COURSE
TROUF - Conditions - \$300
4 Sugarfoot Lad P. Caldwell 5-2
1 Riddell Volo C. Walters 1
2 Pro Mac R. Snyder 4
3 Seltzer Gil Lachance 4
2 Lisa Paas M. Gingras 6
1 Cindy Sky A. Hanna 5
4 Della's Sprinter R. Givens 8
1 Sumter Mt Y. Plouffe 10
Aussi éligible Mr. Joe L. Bourgon 10
DEUXIEME COURSE
AMBLE - Conditions - \$1,200
1 Duke of Dekalb St-Jacques 3
2 Phantom Hanover R. Ponton 3
3 Miss Flame R. Curran 9-2
1 Chief Killian B. Baboin 5
4 Timothy Meadow V. Demers 8
2 Borderville Sally A. Gries 8
4 Succesa Brook R. Bardier 8
7 Adios Mont R. Savigneau 10
Aussi éligible Edgewood Merit F. Labouff 10
TROISIEME COURSE
AMBLE - Reclamer - \$900
1 Colfax M. Turcotte 3
2 Cavalcade Directly Lachance 7-2
3 Bobby Sage Y. Plouffe 4
1 Bardel C. Bélanger 6
4 Commander Pick A. Gries 8
4 Candy Worthy P. Baise 8
4 Golden Spark Grandmason 8
1 Hi Lo's Val Lavallee 10
QUATRIEME COURSE
TROUF - Reclamer - \$1,200
1 Iosola's Bomb R. Cottu 3
1 Half Song A. Rogers 7-2
4 Worthy Carol J. Jodoin 9-2
2 Jean S. Bingen Pritchard 6
5 Queen Ronald W. Bourgon 6
4 Shiker M. Gingras 6
7 Prisky Al A. Deguisé 10
4 Chagallon G. Hess 10
CINQUIEME COURSE
AMBLE - Reclamer - \$1,200
1 Chief's Royal Lachance 3
3 Just Barry Ballargoon 4
3 Belle Chimes P. Floyd 9-2
4 Paceway A. Gries 5
4 Gunner Axworthy Hn. Pilon 5
2 Dean Prince R. Gagné 6
4 Duke of Wellington P. Baise 8
7 Wisconsin Way L. Turcotte 10
Aussi éligible That's Free
SIXIEME COURSE
AMBLE - Conditions - \$1,400
4 Rome Hanover Hn. Pilon 3-2
2 Mc's First R. Curran 4
4 The Dreamer Hn. Lillon 9-2
1 Major's Fairy 6
3 Malcolm Hart R. Snyder 6
1 Early Reaper R. Kopas 8
7 Adios Alex C. St-Jacques 8
3 Danny T. R. Gagné 10
SEPTIEME COURSE
AMBLE - Conditions - \$900
1 Lady Enchantress J. Kopas 3
7 Judith Remus M. Dostie 7-2
5 Caper Cutter Y. Plouffe 9-2
1 Lenawee Hn. Pilon 5
3 White Way M. Picard 6
4 Model Man L. Locke 6
6 Our Chance P. Caldwell 10
8 Marg E. Hal T. Horton 10
Aussi éligible Senior Adios M. Turcotte
HUITIEME COURSE
AMBLE - Conditions - \$1,400
4 Shozo M. Héroux 3
3 G. M. See M. Héroux 7-2
2 Prince Flyer Ballargoon 4
4 Succesa Knight C. Contant 4
7 Sir Hal Gil Lachance 4
1 Drummond Widower 8
1 Kentucky Colonel R. Curran 8
4 Succesa Claude P. Sauvé 10
Aussi éligible Innocent God R. Gemmill
NEUVIEME COURSE
AMBLE - Vedettes - \$2,500
1 Timely Knight R. White 3-2
7 Tarpport Scotty R. Curran 4
3 Adios Mont R. Savigneau 4
1 Key Pebble N. Bardier 4
5 P. R. L. C. Pelletier 8
4 Mary Hanover Grandmason 8
6 Scotch Newport R. Caldwell 10
4 B. Budget Hn. Pilon 10
DIXIEME COURSE
AMBLE - Reclamer - \$900
1 Boxer Hanover Hn. Pilon 3-2
2 Doctor Joyce L. Turcotte 3
2 Runnymede Barnes 3
3 Southampton A. Van der Paelt 4
4 Priety Creed C. Paradis 4
7 Miles Hal P. Robillard 4
8 Nax's Son Gil Lachance 4
8 Sir Symbol 4
Aussi éligible R.J. Poiré



'O qu'y fait bon se la couler douce!'
Au pays du Québec, la bière O'Keefe, tout comme les courses sous harnais devient de plus en plus populaire. Demandez-en l'avis d'experts comme Benoit Côté. De plus en plus, les gens actifs préfèrent O'Keefe, brassée avec le houblon sans grains plus dispendieux, qui lui assure une douceur naturelle.
BUVEZ O'Keefe la bière douce

Les visiteurs sont les bienvenus en tout temps au Club de Golf de Boucherville
Sauf le samedi avant 2h. et le dimanche après 1h.
Lundi au vendredi \$3.00
samedi, dimanche et fêtes \$5.00
De plus, nous acceptons des membres associés aux conditions suivantes:
Membre de 5 jours \$100.00
Membres avec tous les privilèges \$160.00
plan familial \$210.00
Tous les membres associés de cette année auront priorité pour l'obtention d'une part lorsque disponible
Il reste d'excellentes dates pour tournois de l'extérieur
Pour tous renseignements s'adresser à: GUY MARCIL
Club de Golf de Boucherville
OL. 5-1343

À travers la province

Des médecins étrangers

Des médecins de tous les coins du monde, comme des autres parties du Canada, passent plusieurs années à se perfectionner dans les hôpitaux de notre province.

Le Collège des Médecins révèle que 927 médecins étrangers se spécialisent en ce moment dans nos institutions, ou y poursuivent des travaux de recherche. Ces derniers sont au nombre d'environ 200.

Parmi ces 927 médecins, on en compte 700 qui ne sont pas des citoyens canadiens, mais 311 d'entre eux sont entrés comme immigrants et ont ainsi établi leur désir de s'installer au pays définitivement. Les diplômés des écoles de médecine du Moyen et de l'Extrême Orient forment le groupe le plus nombreux; ils sont 259. Viennent ensuite les 245 diplômés des facultés de médecine européennes, les 238 des autres provinces canadiennes, les 49 des Antilles et de l'Amérique du Sud, les 18 des Etats-Unis et les 12 d'Afrique.

Notons encore que 250 de ces 927 médecins viennent de pays dont la langue principale est le français.

Le camp de Farnham

Le camp militaire de Farnham sera une "école sous la tente" du 21 juin au 4 juillet prochain pour les officiers et soldats des 22 régiments du 10e Groupe de Milice de Montréal, qui suivront des cours dirigés par l'Armée active dans les spécialités propres à chaque unité.

Certains régiments s'exerceront au maniement des mitrailleuses et des mortiers, alors que les unités d'artillerie utiliseront des canons de calibre moyen ou de campagne et que les ingénieurs érigeront des ponts Bailey et que les signaleurs établiront un système complet de communications essentielles.

Les directives sur l'entraînement émises par les quartiers généraux de la région militaire du Québec apportent un renouveau d'intérêt chez les membres des divers régiments montréalais de la Milice et seront un changement fort apprécié dans l'entraînement d'été après les exercices de survie nationale qui ont retenu l'attention au cours des dernières années.

Sécurité de l'enfant

M. Gérard Cournoyer, ministre des transports et des communications pour la province de Québec, désire rappeler à toute la population que la Ligue canadienne de sécurité routière, a déclaré que dimanche le 3 mai, sera une journée nationale de la sécurité de l'enfant.

M. Cournoyer demande donc la collaboration entière de tous les organismes de sécurité, des corps enseignants, du clergé et des organisations civiques, et de tous les citoyens, afin que le 3 mai nous n'ayons à déplorer aucun accident grave chez nos enfants. Bien qu'il s'agisse d'une journée de sécurité de l'enfant qui n'est en somme qu'une campagne de 24 heures, cette proclamation a pour but de signaler à l'attention du public le besoin vital de veiller sur la sécurité de nos enfants chaque jour de l'année.

On compte surtout sur l'influence de nos éducateurs et de nos professeurs pour donner l'alarme par l'entremise de tous les jeunes ecclésiastiques de la province, et nous demandons le support de la presse, de la radio et de la télévision pour renseigner la population à ce sujet.

La Cité universelle

Après deux ans de préparatifs et de mise au point, la Cité universelle a demandé et obtenu ces derniers jours, son incorporation en compagnie sous la loi des compagnies de la province de Québec. Son nouveau nom est la CITE UNIVERSELLE L.T.E.E.

Le capital autorisé de la compagnie est de \$1,000,000, d'actions privilégiées et de 400,000 actions communes sans valeur au pair. Déjà plus de \$800,000 d'actions privilégiées et 50,000 actions communes ont été souscrites par les directeurs et administrateurs.

La Cité universelle a l'intention d'aller sur le marché des valeurs mobilières en 1965, lorsque le projet sera avancé et que "la fièvre de l'expo" aura atteint un point plus élevé.

Les officiers de la compagnie sont nommés et on en dévoilera les noms sous peu. Tel que déjà annoncé l'an dernier, la Cité universelle projette d'ériger à quelques minutes des terrains de l'exposition universelle de 1967, une "ville futuriste".

Cette cité, située sur la rive sud de Montréal, mettra en vedette la "Maison de demain" telle qu'on la conçoit dans plusieurs pays du monde, des architectes des quatre coins du globe seront invités à créer cette cité de l'an 2000. Le créateur de ce projet, M. Louis Dostie, croit que ce projet saura attirer les foules à Montréal en 1967, à cause de son caractère universel et unique en son genre au monde.

Lazale va mieux

QUEBEC — M. Georges-Emile Lapalme qui a passé quelques jours à l'hôpital la semaine dernière, est depuis quelques jours de retour à son bureau dans la capitale provinciale.

Au cours d'une entrevue, M. Lapalme qui a 57 ans, s'est escaffé lorsqu'on lui a demandé s'il songeait à prendre sa retraite.

L'ancien procureur général du Québec souffre d'arthrite depuis qu'il est fait blessé dans un accident de la circulation en novembre 1962.

Annexion à St-Jean

QUEBEC. — L'Assemblée législative a approuvé en deuxième lecture le bill 33 décrétant l'annexion immédiate à la ville de St-Jean d'une partie du territoire de la municipalité voisine de St-Luc afin de permettre la mise en chantier sans retard de l'usine de \$12 millions et demi des Textiles Richelieu, une filiale de la Dominion Textile.

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a expliqué que les deux municipalités comme la majorité des propriétaires de terrains concernés avaient signé l'accord.

St-Luc, de continuer M. Laporte, n'est pas en mesure de fournir les services nécessaires à l'industrie qui doit fournir de l'emploi à quelque 350 personnes.

Cinq prêts à des municipalités du Québec: \$998,700

OTTAWA — L'office de prêts aux municipalités a consenti hier cinq nouveaux prêts d'un montant global de \$998,700 à des municipalités de la province de Québec. Trois d'entre eux avaient été requis par la ville de Montréal, les deux autres par la municipalité de Pierrefonds.

Les cinq prêts portent à 18 le nombre d'emprunts contractés par des municipalités de la province de Québec, avec l'autorisation de la commission provinciale des affaires municipales, depuis la mise sur pied de l'Office de prêts l'été dernier. La valeur totale des prêts s'établit maintenant à \$2,896,800.

Les prêts requis par la ville de Montréal sont: un prêt de \$439,200 pour la construction d'un poste de pompiers et d'un poste de police et deux prêts de \$390,100 et de \$37,400 respectivement pour l'aménagement de parcs. Les trois autres seront remboursables en 20 ans.

Les prêts requis par Pierrefonds sont: un prêt de \$34,000, remboursable en 20 ans, pour l'installation de drains de surface et un second de \$76,000, remboursable en 30 ans, pour la construction d'immeubles devant loger les services d'entretien et d'administration.

La Dominion Textile a par ailleurs posé comme condition de son installation sur ce terrain qu'elle avait choisi à cause de sa proximité de la grande route qu'il soit rattaché à St-Jean.

Le ministre a précisé que le projet de loi avait pour objet de permettre une exception aux délais ordinaires de la loi, qui auraient retardé jusqu'à janvier 1965 l'entrée en vigueur de l'annexion.

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, s'est dit favorable au principe de la mesure et s'est réservé le droit de soumettre des observations lors de l'étude détaillée en comité plénier. Il a aussi reproché au ministre de chercher à faire de la politique quand ce dernier s'est engagé dans des considérations sur l'importance du réseau routier du Québec, sans lequel cette compagnie en particulier aurait peut-être arrêté son choix sur des terrains pour lesquels elle avait aussi pris des options en Ontario.

Les permis de chien

Les commerçants d'animaux domestiques licenciés pourront émettre, cette année, des permis de chien.

Ce permis est de \$5.00 et l'émetteur recevra une commission de \$0.50. Le comité exécutif a autorisé le directeur des finances, M. Lactance Roberge, à conclure les arrangements nécessaires pour confier à l'avenir aux vendeurs l'émission des permis de chiens.

Dans son budget de 1964-65, la ville de Montréal compte recevoir \$79,095 de cette source, c'est-à-dire que l'on estime la population canine à 15,819 à Montréal.

\$38,000 pour Saraguay

L'usine d'épuration, l'entretien des égouts et les travaux à être exécutés immédiatement dans les rues de Saraguay, coûteront \$38,040 à Montréal au cours de la première année.

Le comité exécutif a mis les crédits nécessaires à la disposition des services concernés, soit les travaux publics et la voirie.

Le coût d'entretien et d'opération de l'usine d'opération s'éleva à \$13,396 mais l'on prévoit que l'an prochain cette dépense sera réduite à \$10,000.

Le réseau d'égouts qui comprend quelque 4,900 pieds de diamètre variant de 6 à 24 pouces, devra être inspecté avec télévision en circuit fermé afin de déterminer les endroits où des réparations s'imposent et éliminer ainsi toute infiltration d'eau susceptible de surcharger l'usine d'épuration. Le coût de cette inspection, en plus des travaux de nettoyage, d'entretien et de réparation qui s'imposent, est estimé à \$12,650.

Quant au réseau routier, le service de la voie publique prévoit effectuer pour \$10,000 de travaux en réparations au pavage.

Jean-Guy Lefebvre, délégué de la "Prévention Routière Internationale" au sein des Nations-Unies

M. Jean-Guy Lefebvre, adjoint au président de la société White Motor Company of Canada Limited, et président du Comité provincial de sécurité routière Prudentia pour 1963-64, vient d'accepter le poste de représentant de la Prévention routière internationale de Paris, France, au sein des Nations Unies à New-York.

L'organisme mondial qui est la Prévention routière internationale groupe quelque 18 des principaux pays du monde. Durant son mandat auprès des Nations Unies, M. Lefebvre continuera à habiter Montréal mais il retournera à New-York, siège des Nations Unies, chaque fois que ses hautes fonctions l'exigeront.

Agé de 44 ans, M. Lefebvre exerce son action humanitaire sur la scène provinciale, nationale et internationale. Il est un glorieux représentant des Canadiens français. Ses qualités, son travail et son dévouement valent de faire état du chemin parcouru jusqu'à sa récente nomination dans l'honneur jaillit sur tous les Canadiens.

Né à Montréal le 3 mars 1920, M. Jean-Guy Lefebvre fit ses études primaires à l'école Notre-Dame-de-Grâce et ses études secondaires et supérieures au Collège Notre-Dame. Du collège Saint-Laurent il obtint son diplôme en sciences commerciales, et de l'université McGill, deux autres diplômes dont un en perfectionnement administratif et le second en technologie mécanique.

Des lors, ayant une formation technique, il lui faut conquérir la pratique. Il débute en commerce avec "Daoust, Lalonde & Compagnie Limitée", manufacturier de chaussures. Lorsque ce commerce est vendu, en 1944, il se dirige vers White Motor Company of Canada Limited, manufacturier de camions internationalement connus et y débute en qualité de technicien. Plus tard, il est affecté au département du service et des pièces de rechange. En 1947, il fait déjà partie du département des ventes de camions dont il devient le gérant de la vente à la succursale de Montréal à peine cinq ans plus tard. En 1957, la direction le nomme directeur de la succursale de Montréal, et en 1958, il accède au poste qu'il détient présentement, soit adjoint au président.

Outre ces fonctions, M. Jean-Guy Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Jean-Guy Lefebvre, adjoint au président de la société White Motor Company of Canada Limited, et président du Comité provincial de sécurité routière Prudentia pour 1963-64, vient d'accepter le poste de représentant de la Prévention routière internationale de Paris, France, au sein des Nations Unies à New-York.

L'organisme mondial qui est la Prévention routière internationale groupe quelque 18 des principaux pays du monde. Durant son mandat auprès des Nations Unies, M. Lefebvre continuera à habiter Montréal mais il retournera à New-York, siège des Nations Unies, chaque fois que ses hautes fonctions l'exigeront.

Agé de 44 ans, M. Lefebvre exerce son action humanitaire sur la scène provinciale, nationale et internationale. Il est un glorieux représentant des Canadiens français. Ses qualités, son travail et son dévouement valent de faire état du chemin parcouru jusqu'à sa récente nomination dans l'honneur jaillit sur tous les Canadiens.

Né à Montréal le 3 mars 1920, M. Jean-Guy Lefebvre fit ses études primaires à l'école Notre-Dame-de-Grâce et ses études secondaires et supérieures au Collège Notre-Dame. Du collège Saint-Laurent il obtint son diplôme en sciences commerciales, et de l'université McGill, deux autres diplômes dont un en perfectionnement administratif et le second en technologie mécanique.

Des lors, ayant une formation technique, il lui faut conquérir la pratique. Il débute en commerce avec "Daoust, Lalonde & Compagnie Limitée", manufacturier de chaussures. Lorsque ce commerce est vendu, en 1944, il se dirige vers White Motor Company of Canada Limited, manufacturier de camions internationalement connus et y débute en qualité de technicien. Plus tard, il est affecté au département du service et des pièces de rechange. En 1947, il fait déjà partie du département des ventes de camions dont il devient le gérant de la vente à la succursale de Montréal à peine cinq ans plus tard. En 1957, la direction le nomme directeur de la succursale de Montréal, et en 1958, il accède au poste qu'il détient présentement, soit adjoint au président.

Outre ces fonctions, M. Jean-Guy Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

M. Lefebvre est directeur de l'Association du camionnage de la province de Québec et de l'Association canadienne du camionnage. Il est président-donneur des tournées de chauffeurs de camions de la province de Québec, et gouverneur à vie de l'Association du camionnage de Québec. M. Lefebvre est aussi président et directeur du Centre de la construction de Québec; directeur de la Calco Building Corporation; vice-président et directeur de Sainte-Thérèse Automobile Limitée; vice-président et directeur du réputé restaurant "Chez Bourget".

Activités sociales: Il est membre du club de golf Laval-sur-le-Lac, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis Club, de Motor Truck Club, Traffic Club, et du Club de Réforme.

Le Federated Women's Institute s'oppose à l'enseignement du français obligatoire au primaire

GUELPH. — Le Federated Women's Institute of Ontario s'est prononcé mercredi contre l'enseignement obligatoire du français dans les écoles élémentaires.

"Certains enfants ne peuvent tout simplement pas apprendre le français et l'enseignement de cette langue ne devrait pas être introduit de force aux enfants," a déclaré un membre de l'institut dont le congrès printanier de quatre jours prendra fin vendredi.

Les quarante délégués venus de tous les coins de l'Ontario ont à l'unanimité approuvé l'adoption du Red Ensign comme drapeau national du Canada.

Quelques autres résolutions portaient sur l'alimentation, les salles de bain, les bouteilles et les livres.

La réunion s'est prononcée également en faveur de l'abolition du serfage des empesquetages de denrées.

Une résolution proposant que les améliorations appor-

Provinces de Québec CANADA District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 639 489

ANDON REALTIES INC., un corps politique et incorporé, d'incorporer, en vertu de la loi, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la cité et le district de Montréal,

ROGER LAMOUREUX, l'attorney de la cité et du district de Montréal, demandeur,

ALFRED BEAUDRY, en sa qualité de directeur de la Division d'Enregistrement de Laval, défendeur,

mise-en-cause Le défendeur, Roger Lamoureux, est prie de compromettre d'ici un mois.

MONTRÉAL, 25 avril 1964 Mendelsohn, Rosentzweig, Shacter & Taviss, avocats 132 ouest, rue St-Jacques, Montréal, P. Q.

avocats pour le demandeur.

AVIS Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 avril 1964, par lequel ROYALTY BELF INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présente et futures à la BANQUE DE MONTRÉAL, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24ème jour d'avril 1964, sous le numéro 1743306. Le 24 avril 1964.

BANQUE DE MONTRÉAL

POSSIBILITES D'EMPLOI Fonction publique du Canada

SURINTENDANT DE L'ETUDE DES LANGUES, avec diplôme universitaire et expérience considérable dans l'enseignement d'une langue seconde; solide connaissance du français et connaissance suffisante de l'anglais, Transport, Ottawa. Jusqu'à \$11,800. Circulaire 64-203.

PREMIER INGÉNIEUR — ENTRETIEN DES INSTALLATIONS MÉCANIQUES, avec expérience à un niveau supérieur devant élaborer des normes pour la conduite et l'entretien des installations mécaniques dans les édifices, Transport, Ottawa. Jusqu'à \$10,700. Circulaire 64-1204.

INGÉNIEUR DES ENSEMBLES INDUSTRIELS, devant faire l'analyse de données, des études économiques, l'analyse, l'aménagement des locaux et appareils, Postes, Ottawa. Jusqu'à \$9,600. Circulaire 63-1210.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN, devant préparer les plans d'installations mécaniques, notamment de chauffage, d'aération, de climatisation d'air, de réfrigération, de plomberie, de protection contre l'incendie, Transport, Ottawa. Jusqu'à \$9,600. Concours 64-1201A.

INGÉNIEUR DES PROJETS, ingénieur mécanicien devant fournir aide et conseils en ce qui concerne la préparation de plans, la construction et l'entretien préventif d'installations de recherche, surtout des appareils électriques et mécaniques dans les chambres de croissance et les divers bâtiments, Forêts, Ottawa. Jusqu'à \$8,640. Concours 64-1201C.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN, devant servir de conseiller dans les questions de chauffage et faire les études pertinentes, Défense nationale, Ottawa. Jusqu'à \$8,640. Concours 64-1201B.

SURVEILLANT, ENTRETIEN EN ELECTRICITE, ingénieur diplômé devant élaborer et surveiller un programme d'entretien du matériel d'énergie électrique et d'éclairage dans la région de Toronto, Transport, Ottawa. Jusqu'à \$8,640. Concours 64-1152.

AGENTS SUPERIEURS D'ADMINISTRATION, avec vaste expérience et connaissance approfondies des pratiques administratives, devant diriger et coordonner les services de finances, personnel, achats de bureau, Travaux publics, Whitehorse, T.Y. et Fort Churchill, Montréal, \$8,310 - \$9,750, indemnité septentrionale en plus. Concours 64-264.

AGENT ADJOINT DU PLACEMENT, devant aider dans le fonctionnement du programme de placement des Indiens. Diplôme universitaire et cinq ans d'expérience pertinente. Citoyenneté et Immigration, Ottawa. \$7,950 - \$9,150. Concours 64-752.

SURVEILLANT ADJOINT — SECTION DE LA FAUNE ET DES PECHERIES, devant aider au travail d'encouragement de la mise en valeur des ressources de la faune, poissons et plantes sauvages comestibles; sept ans d'expérience pertinente ou diplôme universitaire, Ottawa. \$7,950 - \$9,150. Concours 64-753.

INGÉNIEUR DES PROJETS ET DES ESSAIS, ingénieur électrique devant surveiller l'essai d'appareils et de systèmes électriques, mettre au point des méthodes et des techniques ainsi que du matériel servant aux essais, Défense nationale, Services d'inspection, Ottawa. Jusqu'à \$7,320. Concours 64-1152C

La fièvre monte entre Cuba et les E.-U.

Le 1er mai marquera-t-il un accroissement de la tension entre les Etats-Unis et Cuba? C'est la question que l'on se pose, ces jours-ci, dans les chancelleries en raison de deux déclarations aussi sévères l'une que l'autre, émanant respectivement de La Havane et de Washington. Dans la capitale cubaine, le premier ministre Fidel Castro a clairement laissé entendre qu'il n'hésiterait pas à déclencher un conflit armé si ce qu'il appelle les "provocations impérialistes" ne prennent pas fin rapidement.

Du côté américain, la déclaration est venue du département d'Etat et porte sur certaines manœuvres économiques dont Washington accuse La Havane. Selon le State Department, le régime fidéliste se livrerait à des manœuvres déloyales à seule fin de faire artificiellement monter le prix du sucre sur les places internationales.

"Notre patience est à bout!"

Fidel Castro

LA HAVANE. — "Tous demain avec Fidel Castro sur la place de la Révolution", "Unité contre les provocations impérialistes", "Rendez-vous d'honneur", tels sont les titres en caractères d'affiche qui barraient hier les premières pages des journaux de La Havane.

Comme les années précédentes depuis 1959, le premier mai sera marqué à La Havane et dans toutes les villes cubaines par des défilés, des manifestations et des discours, mais, à la différence des autres pays socialistes, il n'est jamais l'occasion de défilés militaires.

Le premier ministre Fidel Castro a fait, dès mercredi soir, au cours d'une réception à l'ambassade du Japon une déclaration impromptu qui n'a pas manqué d'impressionner les journalistes qui l'interrogeaient sur la politique de Cuba à l'égard des Etats-Unis.

"Qu'on sache bien que nous ne pouvons être indéfiniment patients. Il y a des faits que nous n'acceptons pas et que nous n'accepterons jamais, qu'on en soit sûr. Les conséquences, si les Etats-Unis maintiennent leur attitude de violation quotidienne de nos droits, ils se mettent hors-la-loi internationale.

"Oui, nous avons de bonnes armes et nous savons nous servir du matériel soviétique qui est notre maintenant. Le seul vrai problème grave, c'est celui de la violation quotidienne de notre espace aérien. Et la position de Cuba est tellement bonne en ce qui concerne les conséquences, si les Etats-Unis maintiennent leur attitude de violation quotidienne de nos droits, ils se mettent hors-la-loi internationale.

"Je suis persuadé qu'il existe encore des juges et nous ne redoutons aucun jugement. Notre patience est à bout. Il se passera ce qui doit se passer. Il n'y a aucune exagération dans notre attitude envers les Etats-Unis. Ce n'est pas nous qui créons des problèmes. Nous sommes des marxistes réalistes humains.

Qui succédera à M. Stikker?

PARIS. — Deux candidatures sont actuellement posées pour la succession de M. Dirk Stikker au secrétariat général de l'OTAN. Celle de sir Harold Caccia, sous-secrétaire permanent au Foreign Office, candidat du gouvernement britannique, et celle de M. Manlio Brosio, ambassadeur d'Italie à Paris, candidat du gouvernement italien. Il n'est pas exclu, dit-on dans les milieux diplomatiques parisiens, que d'autres candidatures surgissent.

On sait que M. Dirk Stikker a fait connaître officiellement son intention de quitter son poste, pour raisons de santé, et que son départ a été annoncé pour le courant de cet été. De toute façon, le secrétaire général de l'OTAN remplira encore ses fonctions lors de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation atlantique, au mois de mai, à La Haye. Cette session fournira l'occasion aux quinze ministres des affaires étrangères de se concerter et éventuellement de se mettre d'accord sur le nom du successeur de M. Stikker.

A LA CONFERENCE MONDIALE SUR LE COMMERCE

Le Canada se prononce contre toute nouvelle organisation

GENEVE. — A quelques jours seulement de l'ouverture de la conférence mondiale sur le commerce, le délégué canadien a présenté des propositions concrètes à la quatrième commission spécialement chargée des problèmes des institutions.

Le chef de la délégation canadienne, M. L. D. Wilgress, après s'être formellement prononcé contre la création de toute nouvelle organisation internationale du commerce (demandée par les pays socialistes et les afro-asiatiques) a proposé :

— la réunion périodique de la présente conférence chargée de faire le point de l'évo-

lution du commerce international; — un comité permanent, sous l'égide du conseil économique et social des Nations unies, composé de 34 membres (ayant une composition similaire à celle du bureau de l'Assemblée), coiffant des comités chargés chacun d'un secteur précis;

— un secrétariat permanent. Le projet canadien envisage aussi la coordination des divers organismes existants avec

Les E.-U. accusent Cuba de "gonfler" le prix du sucre

WASHINGTON. — Le département d'Etat a accusé jeudi le gouvernement cubain de chercher à augmenter artificiellement le prix du sucre sur le marché mondial en procédant à des fuites délibérées portant sur une estimation incorrecte de la production sucrière cubaine.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Phillips, a déclaré à sa conférence de presse qu'il y avait "de bonnes raisons de croire que les Cubains s'efforcent de maintenir une pression à la hausse sur le prix du sucre en se livrant à des transactions inexplicables et en procédant à des fuites délibérées tendant à faire croire que la récolte sucrière de cette année a été particulièrement faible".

M. Phillips, qui n'a pas voulu révéler la source de ses renseignements, a cependant fourni l'explication suivante à l'appui de ses affirmations: "Les Cubains, a-t-il dit, font état d'une production sucrière de 1.951.000 tonnes métriques jusqu'à la date du 31 mars. Cependant, a ajouté le porte-parole, le département d'Etat est en possession de renseignements dignes de foi selon lesquels la production sucrière cubaine jusqu'au 31 mars a varié en fait de 2.300.000 à 2.500.000 tonnes.

M. Phillips a fait remarquer que si le chiffre de production fourni par les Cubains pour la période allant jusqu'au 31 mars devait être accepté comme tel cela signifierait que pendant le mois de mars la pro-

duction quotidienne cubaine n'aurait totalisé que 19.000 tonnes alors que la production durant la 2e quinzaine de février s'est montée à 36.000 tonnes par jour. Or, a souligné M. Phillips, mars est traditionnellement le mois le plus avantageux pour la production de sucre dans l'île des Caraïbes.

Rappelant que les Cubains ont affirmé que des pluies exceptionnellement fortes ont ralenti le rythme de la récolte, le porte-parole s'est élevé contre cette affirmation en se basant sur les informations en sa possession qui montrent que Cuba n'a pas été affecté par des pluies anormales torrentielles.

"Les Cubains, a-t-il poursuivi, auraient de toute évidence à gagner du fait de ces pluies psychose de pénurie dans le marché du sucre" et il a fait remarquer qu'en se basant sur le chiffre des exportations sucrières cubaines vers le monde libre en 1963, qui varie entre 1.400.000 et 1.500.000 tonnes, le présentement cubain s'octroie 35 milliards de dollars en devises étrangères chaque fois que le prix moyen annuel d'une livre de sucre augmente d'un cent.



STAMBOUL. — Le lieutenant canadien Saint-Laurent, placé sous le commandement du lieutenant de vaisseau D. D. Lee, est entré jeudi matin en rade de Stamboul pour une visite de six jours et a jeté l'ancre devant le palais de Dolmabahçe. C'est la première fois depuis dix ans qu'un bâtiment de la flotte canadienne mouille dans le Bosphore.

LONDRES. — M. Edward Heath, secrétaire britannique au commerce, a déclaré hier aux Communes, en réponse à une question, qu'il avait discuté avec les autres gouvernements du Commonwealth ses propositions de développement des pays en voie de développement les avantages préférentiels consentis aux pays du Commonwealth par la Grande-Bretagne, à condition "que tous les principaux pays industrialisés en fassent autant".

BRUXELLES. — Les ministres de l'Agriculture des "Six" ont terminé leur session à Bruxelles sans avoir encore pris une décision sur l'unification des prix des céréales dans le Marché commun. L'Allemagne, isolée en face de ses cinq partenaires, n'a pas encore accepté de réaliser aux nouvelles propositions de la commission de la C.E.E. prévoyant la fixation avant le 30 juin prochain du futur prix européen des céréales qui serait appliqué le 1er juillet 1966.

BONN. — Sous le titre "La guerre avec Israël est inévitable" l'hebdomadaire ouest-allemand "National Zeitung und Soldaten-Zeitung" de tendance ultra-nationaliste, publiait hier sur trois pages une interview du président égyptien Gamal Abdel Nasser. Le "Raï" exclut catégoriquement la possibilité d'une solution pacifique avec Israël et estime que le problème ne dépend pas des Israéliens, mais des forces qui se tiennent derrière ce pays. "Si les Occidentaux n'étaient pas avec Israël, il y a longtemps que cette question serait réglée" affirme le président égyptien.

WASHINGTON. — L'agence pour le développement international a annoncé jeudi qu'elle a autorisé un prêt de 2 millions de dollars à la Tunisie pour la construction de l'Institut agronomique — l'Ecole d'agriculture de Chott Maria — qui pourra recevoir 500 étudiants désireux de suivre des cours d'agriculture pratique et théorique. Il s'agit en fait d'un agrandissement de l'école Chott Maria qui avait commencé à fonctionner en 1942 avec 40 étudiants seulement.

COPENHAGUE. — Le parlement danois a adopté hier par 124 voix contre zéro et une abstention un projet de loi établissant une force militaire permanente à la disposition de l'ONU. Cette force sera envoyée prochainement à Chypre.

BERLIN. — Les représentants de l'Allemagne orientale et de Berlin ouest n'ont pu parvenir à un accord sur l'octroi de laissez-passer permanent aux Berlinois de l'Ouest de se rendre à Berlin-Est à l'occasion de la Pentecôte, a annoncé l'agence ADN.

LONDRES. — M. Harold Wilson, leader du parti travailliste britannique se rendra à Moscou probablement dans la première semaine de juin mais aucune date précise n'a encore été fixée, apprend-on à Londres. Outre M. Gordon Walker, porte-parole travailliste pour les problèmes de politique étrangère, un autre membre du cabinet fantôme sera du voyage: M. Michael Stewart, "ministre" de la construction et du logement, particulièrement intéressé par les méthodes de préfabrication mises au point par les Soviétiques.

Jusqu'à présent trois projets étaient en discussion: l'un présenté par les pays socialistes, un second par cinq pays afro-asiatiques, un troisième présenté par le groupe latino-américain. Les suggestions faites hier par le délégué du Canada constitueront en fait le quatrième projet sur les institutions.

Les échanges Canada-URSS

MOSCOU. — Un groupe de 39 hommes d'affaires canadiens composé des présidents et directeurs généraux de grandes firmes industrielles et financières, d'éminents banquiers et d'hommes d'Etat, est arrivé hier à Moscou, annonce l'agence Tass. "Nous sommes intéressés par les acquisitions de FURSS dans le domaine de la science et de l'industrie," a déclaré, à son arrivée, l'organisateur du voyage, M. Adger Alberts, président de la compagnie d'assurances qui lui appartient et qui porte son nom. "Nous pensons, a-t-il ajouté, que notre séjour en URSS créera une possibilité réelle d'améliorer et d'élargir les contacts scientifiques, techniques et commerciaux entre les deux pays. Et cela constitue le but principal de notre mission."



Ben Bella prix Lénine de la paix

MOSCOU. — Le prix Lénine de la paix 1963 a été décerné à M. Ahmed Ben Bella, président de la République algérienne, à M. Herluf Bidsrup, dessinateur caricaturiste danois, et à Mme Dolores Ibarruri, la "Pasionaria", premier secrétaire du parti communiste espagnol clandestin, pour les activités qu'ils ont déployées en 1963 en faveur de la paix mondiale.

L'agence Tass, qui publie cette information, précise, en ce qui concerne M. Ben Bella, que la politique du président de la République algérienne renforce la position des partisans de la paix sur le continent africain" et permet à l'Algérie de "contribuer à l'oeuvre de paix dans le monde entier".

Créé en 1951, le prix international de la paix, d'abord "Prix Staline", puis, à la mort de ce dernier, prix Lénine, a été décerné jusqu'à présent à 87 personnalités.

Le dessinateur danois Herluf Bidsrup, âgé de 51 ans, est un ancien élève de l'Académie des Beaux-Arts de Copenhague. Il a collaboré au journal social-démocrate danois "Socialdemokraten", puis au journal communiste "Land of Folk". En 1956 il a publié un livre intitulé "Voyage en Chine".

L'économiste Ruëff succède à J. Cocteau

PARIS. — L'économiste Jacques Ruëff, connu dans le monde entier comme l'apocryphe ardent et convaincu du système de "l'étalon or", a été élu hier après-midi, au premier tour, à l'Académie française. L'ancien polytechnicien, inspecteur des finances, devra ainsi lors de sa réception officielle à l'Académie, faire l'éloge d'un poète, étranger aux chiffres et à leur sévérité, Jean Cocteau, auquel il succède.

Jacques Ruëff a participé à deux reprises au rétablissement de la monnaie française, alors dépréciée. La première fois, c'était en 1926, en tant que collaborateur de Raymond Poincaré, la seconde fois ce fut en 1958 en tant que président du comité chargé par le ministre des finances Antoine Pinay, de préparer l'assainissement financier et monétaire.

Adversaire de l'économiste américain Keynes, Jacques Ruëff a eu une grande carrière internationale. Juge à la cour de justice des communautés européennes après l'avoir été de 1959 à 1958 à la cour de justice du "Pae charbonniers", il a accompli des missions dans divers pays étrangers. Il est d'ailleurs membre de l'Académie royale de Belgique et de l'antique Académie italienne "Di Lincei" de Florence.

En France, il est professeur d'économie politique à l'École des sciences politiques. Depuis 1944, il fait partie de l'Académie des sciences morales et politiques et il a été élu en mars dernier chancelier de l'Institut. Dans cette carrière bien remplie, M. Jacques Ruëff a été aussi pendant neuf mois, en 1950, ministre d'Etat du prince Rainier II de Monaco, qui venait de succéder à son grand-père, le prince Louis II, lequel avait désigné par testament Jacques Ruëff pour assister son petit-fils au début de son règne.

Dans la petite chronique parisienne, l'élection à l'Académie française de M. Jacques Ruëff est un événement puisque, pour la première fois depuis 1956, l'Académie compte quarante membres vivants, c'est-à-dire son effectif complet.

GENEVE. — Un porte-parole a confirmé officiellement hier que l'ouverture solennelle des négociations Kennedy pour une réduction réciproque et équitable des tarifs douaniers aura lieu le 4 mai au niveau du "comité de négociation commerciale" du GATT. Dans ces conditions et conformément à l'article 11 du traité de Rome, la délégation de la commission économique européenne représentera l'ensemble des six pays du Marché commun dans la négociation.

Laos: optimisme à Washington; nouvel appel du prince Phouma

WASHINGTON. — L'évolution de la conjoncture politique au Laos, bien qu'encore confuse si l'on en juge d'après les informations parvenues à Washington, suscite néanmoins à nouveau un optimisme prudent dans les milieux officiels américains.

Le porte-parole du Département d'Etat M. Richard Phillips a déclaré qu'il semble à présent que le prince Souvanna Phouma soit en voie de reprendre la situation en main et de rétablir son autorité en tant que premier ministre du gouvernement d'union nationale.

Interrogé sur les raisons de cet optimisme apparent, M. Phillips a répondu qu'il se basait sur les informations générales en provenance de Vientiane. Il a souligné qu'au cours de la visite qu'il effectuée mercredi à Khang Khay, quartier général des forces du Pathet-Lao, situé à l'est de la Plaine des Jarres, les représentants des co-présidents de la conférence de Genève (URSS et Grande-Bretagne) ont eu l'occasion de discuter avec les dirigeants du Pathet-Lao de la situation politique qui règne à Vientiane depuis le coup d'Etat du 19 avril. Les représentants de la commission internationale de contrôle assistaient également à cet entretien.

Prévenant note du fait que les représentants des co-présidents et de la C.I.C. ont transmis au prince Souvanna Phouma de s'entretenir personnellement avec le leader du Pathet-Lao, M. Phillips a formulé l'espoir que la visite des représentants à Khang Khay contribuera à la stabilisation de la situation au Laos. Il a également souligné que le prince Souvanna Phouma avait publié une déclaration à Vientiane annonçant qu'il poursuivrait ses efforts en vue de rétablir la paix et l'harmonie au Laos.

Enfin, M. Phillips a déclaré qu'il croyait savoir que le chef de gouvernement laotien avait transféré ses bureaux de sa résidence au siège du ministère de la défense où ils ont toujours été situés auparavant.

Quant à la situation militaire qui avait donné lieu cette semaine à une vive inquiétude à Washington, à la suite d'attaques des forces du Pathet-Lao contre des positions militaires défendues par les troupes conservatrices et neutra-

listes dans la Plaine des Jarres, le porte-parole du Département d'Etat a indiqué que, d'après les renseignements qu'il avait reçus, la situation était redevenue calme.

La déclaration du premier ministre

VIENTIANE. — "Je suis décidé à poursuivre mes efforts pour ramener la paix et la concordie", et je dispose pour cela du plein appui du général Phoumi Nosavan (droite), a annoncé le prince Souvanna Phouma, premier ministre, dans un communiqué remis à la presse.

Dans un appel, le premier ministre, qui siège maintenant au ministère de la défense nationale, a demandé d'autre part à tous les ministres réfugiés à l'étranger — soit 8,

dont 4 de gauche — de regagner immédiatement Vientiane. Une partie de ceux-ci, dont les quatre Pathet-Lao, ont déclaré que c'était impossible pour eux et ont invoqué des raisons d'insécurité.

Les observateurs s'attendent à ce qu'ils soient remplacés par de nouveaux ministres. Le prince Souvanna Phouma, leader de la gauche, a pour sa part déclaré qu'il pourrait déclencher des opérations militaires généralisées dès le neuf mai si le premier ministre poursuivait sa coopération avec le comité révolutionnaire.

Le prince Souvanna Phouma a accepté de se rendre le 5 mai à Khang Khay sur l'invitation du prince Souvannouong.

Un ancien premier ministre belge critique la politique européenne de Paul-H. Spaak

BRUXELLES. — M. Gaston Eyskens, qui fut le prédécesseur de l'actuel premier ministre belge M. Theo Lefèvre, a critiqué vivement la politique européenne de M. Paul Henry Spaak au cours d'une manifestation organisée par l'association "Action pour l'Europe nouvelle et l'expansion atlantique".

M. Eyskens, qui appartient comme M. Lefèvre au parti social-chrétien et avait présidé de juin 1958 à avril 1961, un gouvernement de coalition social-chrétien-libéral, avait dû quitter le pouvoir après les grandes grèves de l'hiver 1960-1961 et, après les nouvelles élections, céder sa place à un gouvernement social-chrétien-socialiste, rejetant le parti libéral dans l'opposition.

L'ancien premier ministre a particulièrement dénoncé dans son discours "les menaces de dilution qui pèsent sur l'édifice européen". Sans citer le nom du ministre socialiste des affaires étrangères Paul-Henri Spaak, l'orateur a déploré cependant que "par attachement aveugle au supra-national, on se refuse à participer à une relance modeste de l'intégration politique, alors que

l'Europe des gouvernements estime que de cette adhésion les mêmes hommes politiques attendaient qu'elle les préserve "d'hypothétiques hégémonies", dont celle de la France. "Pourtant, a ajouté M. Eyskens, il s'agit pour l'Europe à ce moment, comme d'ailleurs maintenant à la veille des négociations Kennedy, de ne pas renoncer à elle-même".

Les observateurs ont noté que la position ainsi prise par l'ancien premier ministre est très proche des thèses du général de Gaulle sur l'Europe.



Le soldat Donald Cloutier, de Coteau Landing, le sergent Jacques Bouchard, de Montréal, et le caporal Guy Réginald, du camp de Valcartier, tous de la compagnie C du 1er bataillon du 22e, en patrouille à Chypre.

Les Canadiens renforcent leurs positions à Chypre

par Gérard ALARIE

"La solution est lointaine"

envoyé spécial du service français de la Presse Canadienne

LONDRES. — "Je crains que plusieurs mois ne s'écoulent avant que nous ne parvenions à une solution politique définitive du problème chypriote", a déclaré M. Sakari Tuomioja, médiateur des Nations unies dans l'île, à son arrivée hier soir à l'aéroport de Londres, venant de Paris.

Le diplomate finlandais, tout en admettant que les "Casques bleus" n'avaient pas été en mesure d'arrêter complètement les combats entre Chypriotes grecs et turcs a cependant exprimé l'espoir d'un règlement pacifique car, a-t-il dit, "je suis certain que les deux parties, en définitive, préfèrent une solution négociée, même imparfaite, à la guerre".

Des mesures de précaution extraordinaires avaient été prises par la police à l'occasion de l'arrivée du médiateur de l'ONU par crainte de manifestations hostiles d'éléments turcs chypriotes vivant à Londres. En fait, une centaine de manifestants, brandissant des pancartes et des banderoles portant des mots d'ordre tels que "partition pour la paix" ou "Ghyani — marionnette de Makarios" s'étaient massés à la sortie de l'aéroport pour attendre le départ du diplomate finlandais.

NICOSIE. — Dans un effort nouveau pour mettre un terme aux combats qui se déroulent de façon intermittente sur les montagnes de la région du col de Kyrenia, à une douzaine de miles au nord de Nicosie, le commandement militaire de l'ONU a décidé d'établir des postes permanents de garde dans des secteurs de combat où, ces jours derniers, il n'y avait que des patrouilles mobiles ou stationnaires.

On a, jeudi, établi neuf nouveaux postes de garde de l'ONU dans la région tendue du col de Kyrenia et huit de ceux-ci sont tenus par des soldats canadiens, le neuvième, à Khriani, consistant en un peloton d'infanterie britannique du premier bataillon de parachutistes, qui a été attaché à la compagnie C du 1er bataillon du Royal 22e.

Quatre véhicules blindés des Royal Canadian Dragons montés, depuis jeudi, une garde constante à l'ouest du château Saint-Hilarion dans les monts Kyrenia, à l'ouest du col du même nom. Les autres postes permanents ont été établis à Aghirde, à Tembros, sur le flanc de la montagne Whisky, en face du poste de commandement de la compagnie C du Royal 22e, en face de Khriani, dans la région de Dhikomo, près d'une ferme avicole et le long de la route qui mène à Kyrenia, à mi-chemin entre Nicosie et le col Kyrenia.

COUPS DE FEU. — C'est à Aghirde, village formé d'anciennes maisons de pierre aux rues qui ne laissent passer qu'une voiture à la fois, qu'une patrouille canadienne, selon des rapports communiqués hier, aurait été la cible de plusieurs coups de feu tirés jeudi matin par des Chypriotes grecs.

Cette patrouille était dirigée par le sous-lieutenant Mike Perriett, de Williams Lake, Colombie-Britannique. Un porte-parole du contingent canadien à Chypre a déclaré jeudi soir, au sujet de cet incident: "Il n'y a eu qu'un coup de feu en cet endroit et, encore, on n'est pas sûr que ce coup de feu ait été dirigé contre la patrouille canadienne."

Vers une heure et demie, dans la nuit de mercredi à jeudi, une patrouille chypriote-turque a engagé le combat avec des Chypriotes grecs postés derrière des positions de combat à quelques verges au nord de Dhikomo, du côté ouest du col de Kyrenia, au cours duquel deux Chypriotes turcs ont été tués et un troisième, blessé.

LE MAJOR BOUCHER

Une ambulance du Royal 22e est allée retirer les cadavres, jeudi, du lieu du combat où ils avaient été abandonnés de même que le blessé du château Saint-Hilarion, où il avait été transporté pendant que le major Roger Boucher, de Québec, faisait la navette entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs pour les amener à ne pas ouvrir le feu pendant que sa déroulerait l'opération de secours.